TLGIRT

SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN

RAPPORT ANNUEL
Saison 2024-2025

Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

30 JUIN 2025

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

SYNTHÈSE POUR DIFFUSION

Synthèse du rapport annuel 2024-2025
Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT)
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Au cours de la saison 2024–2025, les Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont poursuivi leur mission de concertation territoriale avec rigueur et engagement. Cinq rencontres ont été tenues pour chacune des deux TLGIRT, permettant d'assurer un suivi soutenu des enjeux régionaux, de favoriser la participation des partenaires et de renforcer les liens entre les acteurs du milieu forestier. Malgré un début de saison marqué par des contraintes ministérielles sur les déplacements, les rencontres en présentiel ont pu reprendre grâce à une résolution conjointe des deux TLGIRT, témoignant de leur volonté de maintenir un dialogue de qualité.

La gouvernance a été assurée par l'Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean (UDP02), en collaboration avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF). Le taux de participation moyen s'est établi à 72 % pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean et à 76 % pour celle du Saguenay, avec une représentation des groupes d'intérêt avoisinant les 90 %. Les taux de satisfaction des participants ont atteint 93 % et 90 % respectivement, confirmant la pertinence des contenus et la qualité de l'animation.

Parmi les faits saillants, on note l'adoption ou la mise à jour de plusieurs fiches enjeux-solutions (FES), portant notamment sur l'emploi forestier, la valeur des bois, la forêt de proximité, les superficies soustraites à l'aménagement. Une consultation publique sur le PAFIO a permis de recueillir 84 préoccupations de la part de 27 participants, démontrant un intérêt soutenu pour la planification forestière. Une sortie terrain, une visite industrielle et une activité de distribution d'arbres ont également permis de renforcer le lien entre les TLGIRT et la population.

Les sous-comités de travail ont été particulièrement actifs. À la TLGIRT Lac-Saint-Jean, les travaux ont porté sur la forêt de proximité, avec une demande officielle de recalcul de possibilité forestière, et sur la bioénergie, avec une mise à jour de la FES intégrant les enjeux d'approvisionnement. À la TLGIRT Saguenay, le sous-comité sur l'enfeuillement a déposé un rapport final contenant des recommandations concrètes pour améliorer la remise en production par les plantations, tandis qu'un groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole a formulé des propositions pour améliorer la coordination des travaux et la rentabilité des interventions.

Le bilan des travaux forestiers révèle que plusieurs cibles ont été atteintes partiellement, notamment en matière d'éclaircies et de regarnis, mais que le reboisement a souvent dépassé les objectifs. Les contraintes liées aux feux de forêt, à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) et aux budgets ont été des facteurs limitants. Toutefois, le respect des mesures d'harmonisation a dépassé les 90 %, témoignant d'un souci constant d'intégration des usages.

Enfin, les TLGIRT ont exprimé leurs préoccupations face au projet de loi 97, qui pourrait modifier en profondeur le régime forestier. Des résolutions ont été adoptées pour demander le maintien des TLGIRT comme instances de concertation, soulignant leur rôle essentiel dans la gouvernance régionale des ressources naturelles.

Ce rapport annuel témoigne de la vitalité des TLGIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de leur capacité à mobiliser les acteurs du territoire et de leur contribution à une gestion durable, inclusive et adaptée aux réalités régionales. Il jette les bases des travaux à venir, notamment en vue du prochain cycle de planification forestière 2028–2033.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La saison 2024-2025 des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été marquée par une mobilisation soutenue des partenaires, une gouvernance renforcée et des avancées significatives sur plusieurs enjeux prioritaires.

Malgré un contexte de contraintes budgétaires et logistiques, les deux TLGIRT ont tenu cinq rencontres chacune, dont plusieurs en présentiel, favorisant des échanges dynamiques et une participation accrue. Le taux de participation moyen s'est établi à 72 % pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean et à 76 % pour celle du Saguenay, avec une représentation des groupes d'intérêt avoisinant les 90 %. Le taux de satisfaction des participants a atteint 93 % et 90 % respectivement.

Les travaux ont permis l'adoption ou la mise à jour de plusieurs fiches enjeux-solutions (FES), la relance de plusieurs sous-comités (forêt de proximité, bioénergie, enfeuillement, stratégie sylvicole), ainsi que la tenue d'une consultation publique sur le PAFIO ayant généré 84 préoccupations. Une sortie terrain et une activité de sensibilisation publique ont également renforcé le lien entre les TLGIRT et la population.

Les enjeux de l'enfeuillement, de la remise en production post-feux, de la diversification des produits forestiers, l'optimisation de la ressource et de la stratégie sylvicole ont été au cœur des discussions. Les TLGIRT ont aussi exprimé leurs préoccupations face au projet de loi 97, adoptant des résolutions pour assurer le maintien de ces instances de concertation.

Ce rapport témoigne de la pertinence du modèle TLGIRT pour assurer une gestion intégrée, transparente et participative des ressources naturelles. Il jette les bases des travaux à venir, notamment en vue du prochain cycle de planification forestière 2028–2033.

TABLE DES MATIÈRES

SYNTHÈSE POUR DIFFUSION I
SOMMAIRE EXÉCUTIF III
TABLE DES MATIÈRES IV
LISTE DES FIGURES VII
PRÉAMBULE 8
MANDAT 9
FONCTIONNEMENT DES TLGIRT 10
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 10
TLGIRT SAGUENAY 10
FORMATION DES DÉLÉGUÉS 11
OBJECTIFS ANNUELS 12
COMPOSITION DE LA TLGIRT 15
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 15
TLGIRT SAGUENAY 17
ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA TLGIRT 19
OBJECTIFS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT (OLA) 20
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 20
TLGIRT Saguenay 21
MESURE D'HARMONISATION 22
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 22
TLGIRT SAGUENAY 22
ASSEMBLÉES DES PARTENAIRES DES TLGIRT 23
RENCONTRE RÉGIONALE 24
AUTRES ACTIVITÉS 25
SORTIE TERRAIN 26
LES COMITÉS ET SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL ACTIFS DES TLGIRT 27
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 27
TRAVAUX SUR LES ENJEUX EN SOUS-COMITÉ DE TRAVAIL À LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 34
TLGIRT SAGUENAY 37
TRAVAUX SUR LES ENJEUX EN SOUS-COMITÉ DE TRAVAIL À LA TLGIRT SAGUENAY 43
PARTICIPATION AUX RENCONTRES 47
ÉVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES 49
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 49
TLGIRT SAGUENAY 50
RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DE LA TLGIRT 51
BILAN DES ÉVALUATIONS DES RENCONTRES 52
TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 53
TLGIRT SAGUENAY 56
PROJET ACQUISITION DE CONNAISSANCES 59
SITE WEB ET PORTAIL EPINET 60
FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2024-2025 61
CONSULTATIONS PUBLIQUES 63

CONCLUSION 64
PERSPECTIVES 2025-2026 65
ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DES STRATÉGIES DES OBJECTIFS ANNUELS DES TLGIRT 66
ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 74
ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY 78
ANNEXE 4 : TABLEAU R10-R12 SUR LES ENJEUX DES TLGIRT 82
ANNEXE 5 : RÉSOLUTION SUR L'AUTORISATION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE TENIR DES RENCONTRES DES TLGIRT EN PRÉSENTIEL 117
ANNEXE 6 : APPUI AU MAINTIEN DES TLGIRT DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 97 119
ANNEXE 7 : RAPPORT FINAL DU SOUS-COMITÉ SUR L'ENJEU DE L'ENFEUILLEMENT DANS LES PLANTATIONS DE LA TLGIRT SAGUENAY 123
ANNEXE 8 : LETTRE DE RECOMMANDATION SUR LA STRATÉGIE SYLVICOLE 131
ANNEXE 9 : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MRNF DE LA LETTRE DE RECOMMANDATION SUR LA STRATÉGIE SYLVICOLE 134
ANNEXE 10 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN ET DE LA TLGIRT SAGUENAY 136

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cibles et résultats de l'occupation des sièges/rencontre 12
Tableau 2 : Portrait du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 15
Tableau 3 : Portrait du comité de travail de la TLGIRT Saguenay 17
Tableau 4 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 29
Tableau 5 : Activités de transfert de connaissances au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 30
Tableau 6 : Atelier de travail du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 31
Tableau 7 : Présentation des sous-comités de travail au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 31
Tableau 8 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 31
Tableau 9 : Registre des communications au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 31
Tableau 10 : Registre des résolutions du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 32
Tableau 11 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Saguenay 39
Tableau 12 : Activités de transfert de connaissances au comité de travail de la TLGIRT Saguenay 39
Tableau 13 : Atelier de travail du comité de travail de la TLGIRT Saguenay 40
Tableau 14 : Présentation des sous-comités de travail au comité de travail de la TLGIRT Saguenay 40
Tableau 15 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Saguenay 41
Tableau 16 : Registre des communications au comité de travail de la TLGIRT Saguenay 41
Tableau 17 : Registre des résolutions du comité de travail de la TLGIRT Saguenay 42
Tableau 18 : Bilan annuel de la participation aux rencontres des comités de travail des TLGIRT 47
Tableau 19 : Taux d'occupation des sièges pour chaque groupe d'intérêt des TLGIRT 48
Tableau 20 : Formulaire de la TLGIRT Lac-Saint-Jean 53
Tableau 21 : Formulaire de la TLGIRT Saguenay 56

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Taux de participation par siège et par groupe d'intérêt à la TLGIRT Lac-Saint-Jean de la saison 2010-2011 à 2024-2025 49

Figure 2. Taux de participation par siège et par groupe d'intérêt à la TLGIRT Saguenay de la saison 2010-2011 à 2024-2025 50

Figure 3 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Lac-Saint-Jean de la saison 2024-2025 53

Figure 4 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Saguenay de la saison 2024-2025 56

PRÉAMBULE

Le présent rapport est produit afin de présenter succinctement le bilan du travail accompli cette année par les deux tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) du Saguenay– Lac-Saint-Jean. Il s'adresse au premier chef à la direction générale régionale du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) et aux partenaires des TLGIRT.

MANDAT

Lors de la sanction de la Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier (LADTF) le 1er avril 2010, la Conférence régionale des élus (CRÉ) du Saguenay–Lac-Saint-Jean s'est vu confier la mise en place et la coordination des tables locales de gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire (TLGIRT). Étant abolie au 31 mars 2015, la CRÉ a été remplacée par la Conférence régionale des Préfets (CRP), aujourd'hui nommée l'Union des Préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean (UDP02). La MRC Maria-Chapdelaine a mandaté l'UDP02 pour coordonner le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, mener les consultations publiques des PAFI et faire la reddition de comptes annuelle du PADF pour la durée de l'entente de délégation concernant la gestion du PADF jusqu'au 31 mars 2027.

En vertu de l'article 55 de la LADTF, les TLGIRT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean doivent collaborer avec la Direction générale régionale (DGR) du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) en vue de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) et opérationnel (PAFIO).

De plus, en vertu d'une approche régionale, les TLGIRT font également office de processus de participation du public dans le cadre de la norme d'aménagement forestier durable (SFI) en place sur le territoire.

FONCTIONNEMENT DES TLGIRT

Lors de la première rencontre des comités de travail des TLGIRT pour la saison 2024-2025, un calendrier annuel de rencontres a été établi en concertation avec les délégués. Ce calendrier visait à assurer une régularité dans les échanges et à favoriser une participation active tout au long de la saison.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

- Première, deuxième, quatrième et cinquième rencontre : rencontres d'une journée en présentiel.
- Troisième rencontre : rencontre d'une demi-journée en virtuel.

TLGIRT SAGUENAY

- Première, deuxième, quatrième et cinquième rencontre : rencontres d'une journée en présentiel.
- Troisième rencontre : rencontre d'une demi-journée en virtuel.

Cependant, en raison d'une directive ministérielle interdisant temporairement les déplacements du personnel du MRNF, les deux premières rencontres initialement prévues en présentiel ont dû être converties en mode virtuel. Cette situation a suscité une réaction concertée des deux TLGIRT, qui ont adopté une résolution commune demandant la levée de cette restriction. À la suite de cette démarche, les rencontres en présentiel ont pu reprendre comme prévu, permettant ainsi de restaurer un cadre d'échange plus dynamique et convivial.

La coordination des comités de travail a été assurée par l'Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean (UDP02), par l'entremise d'une coordonnatrice dédiée. L'animation des rencontres a quant à elle été prise en charge par une personne-ressource du MRNF, ce qui a permis une meilleure synergie entre les travaux des TLGIRT et les différentes équipes du ministère.

Cette collaboration étroite a également permis d'assurer un accompagnement efficace des sous-comités de travail, grâce à l'implication conjointe d'un planificateur du MRNF et de la coordonnatrice régionale des TLGIRT.

Les règles de fonctionnement encadrant les activités des TLGIRT sont disponibles en ligne :
TLGIRT Lac-Saint-Jean : Règles de fonctionnement TLGIRT LSJ
TLGIRT Saguenay : Règles de fonctionnement TLGIRT SAG

FORMATION DES DÉLÉGUÉS

En 2024-2025, une formation a été donnée à tous les délégués de la TLGIRT Saguenay et TLGIRT Lac-Saint-Jean lors de la première rencontre des comités de travail respectifs tenue en novembre. Lors de cette rencontre, les sujets suivants ont été présentés : le cadre juridique des TLGIRT, ce qu'est une table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT), la planification forestière du MRNF, la certification forestière en vigueur sur le territoire et les mécanismes de consultation et d'harmonisation des usages forestiers et les règles de fonctionnement convenues par le comité de travail des TLGIRT et entérinées par le MRNF pour gérer le fonctionnement des TLGIRT.

De plus, le comité de coordination vise à ce qu'à chaque rencontre de comité de travail, des sujets touchant les activités du MRNF et les organisations des délégués soient présentés. Au besoin, des experts sont invités pour assister le comité de travail afin d'approfondir des enjeux. Nous pouvons considérer que la formation des délégués est un processus en continu.

OBJECTIFS ANNUELS

Sans se vouloir limitatifs, ces deux objectifs annuels ont été convenus pour la saison 2024-2025 par le comité régional de coordination des TLGIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean afin de gouverner nos actions pour le déroulement efficace des travaux du comité de travail. Le tableau détaillé des objectifs annuels, ainsi que du bilan pour la saison 2024-2025, est présenté en **ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DES STRATÉGIES DES OBJECTIFS ANNUELS DES TLGIRT**.

1. **Maintenir ou améliorer la participation des délégués aux TLGIRT tout au long de la saison 2024-2025**

	Lac-Saint-Jean	Saguenay
Cible occupation siège/rencontre :	80 %	80 %
Résultats occupation siège :	72 %	76 %
Résultats occupation groupe d'intérêt :	89 %	87 %

Tableau 1 : Cibles et résultats de l'occupation des sièges/rencontre

- Mettre en place des actions afin de favoriser la participation des délégués ;
- Appliquer les règles de fonctionnement relatif à la présence des délégués et groupes d'intérêt ;
- Évaluer la satisfaction des délégués présents au comité de travail ;
- Animer les rencontres afin de maintenir des échanges respectueux ;
- Animer les rencontres afin que celles-ci soient interactives ;
- Planifier le temps nécessaire pour traiter adéquatement les enjeux, notamment le temps de débat requis pour laisser les délégués s'exprimer ;
- Vulgariser le contenu des présentations afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges ;
- Remettre une documentation adéquate afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges ;
- Respecter les règles de fonctionnement ;
- S'assurer que la rencontre a contribué au mandat de la table.

2. **Maximiser les conditions permettant à la TLGIRT d'influencer les différents exercices de planification (PAFIT et PAFIO)**

- Accompagner adéquatement les nouveaux délégués dans l'acquisition des connaissances forestières
- Faire preuve de flexibilité dans la façon de traiter les différents enjeux à la TLGIRT en fonction de l'intérêt exprimé par les délégués
- Arrimer les travaux de la TLGIRT aux intérêts et priorités des délégués
- Lors de la présentation des exercices de planification du MRNF, en amont des consultations publique et autochtone, prendre en compte les besoins exprimés des délégués afin d'adapter les méthodes de présentation ;

- Inviter les partenaires à participer aux différentes consultations publiques sur les exercices de planification du MRNF.

Constats – Objectif 1

L'objectif 1 est principalement évalué à partir du sondage de satisfaction que les délégués remplissent après chaque rencontre. Le détail des résultats et des constats est décrit à la section « **BILAN DES ÉVALUATIONS DES RENCONTRES** ».

À la lumière de ces résultats, nous constatons que les taux de participations aux rencontres des TLGIRT sont inférieurs à la cible de 80 %. Somme toute, les taux sont légèrement supérieurs à ceux de la saison passée, qui étaient de 70 % pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean et 69 % pour la TLGIRT Saguenay. Tout au long de la saison, des efforts ont été déployés afin d'encourager la participation des substituts dans le cas où un délégué ne pourrait participer à une rencontre. Une présence accrue des substituts a d'ailleurs été observée lors de cette saison, ce qui pourrait expliquer le meilleur taux de participation.

Tout au long de la saison, tous les intervenants fournissent des efforts afin d'éviter le jargon technique pour favoriser la compréhension de tous les acteurs et ne pas les décourager à participer. Dans la mesure du possible, on montre également aux délégués comment les décisions qu'ils prennent influencent vraiment la gestion du territoire. Pendant les rencontres, l'horaire prévoit suffisamment de temps pour les pauses et le dîner, ainsi que des ateliers de travail en sous-groupe afin de renforcer les liens entre les participants. L'ensemble de ces actions permettent de valoriser la participation des délégués et de renforcer leur engagement et leur sentiment d'appartenance à la TLGIRT.

Finalement, les délégués bénévoles reçoivent un dédommagement pour leur frais de déplacement afin d'encourager leur participation et de leur éviter des frais personnels.

Au final, le taux de participation des groupes d'intérêt est excellent avec près 90 % de participation. Ainsi, malgré un plus faible taux de participation, les groupes d'intérêt sont bien représentés lors des rencontres.

Constats – Objectif 2

Stratégie 1 : Accompagner adéquatement les nouveaux délégués dans l'acquisition des connaissances forestières

Une formation a été dispensée à tous les délégués lors de la première rencontre des TLGIRT. Afin d'assurer une compréhension claire des rôles de chacun et du mandat de la TLGIRT, une formation plus détaillée a également été offerte. Les nouveaux délégués intégrant le processus en cours de saison bénéficient d'une formation individuelle.

Des efforts sont faits pour limiter l'usage des acronymes lors des présentations, facilitant ainsi la compréhension. De plus, les délégués ont accès à des modules de formation développés par le BCTLGIRT. Enfin, la coordonnatrice externe reste disponible en tout temps pour répondre aux questions.

Stratégie 2 : Faire preuve de flexibilité dans la façon de traiter les différents enjeux à la TLGIRT selon l'intérêt des délégués
Plusieurs formats sont utilisés pour aborder les enjeux : les fiches enjeux solutions (FES), les présentations PowerPoint, les travaux en sous-comité technique (SCT), les ateliers de travail, les échanges et discussions et les sorties terrain.

TLGIRT Lac-Saint-Jean : Atelier de priorisation des enjeux R10-R12, deux sous-comités actifs (forêt de proximité, biomasse), adoption de deux FES socioéconomiques révisées.

TLGIRT Saguenay : Atelier de priorisation des enjeux R10-R12, un sous-comité actif (enfeuillement), un groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole, adoption de deux nouvelles FES socioéconomiques.

TLGIRT Saguenay-Lac-Saint-Jean : Visite de travaux en forêt et d'une usine de sciage.

Stratégie 3 : Arrimer les travaux de la TLGIRT aux intérêts et priorités des délégués
Le plan de travail est systématiquement discuté lors de chaque rencontre. Pour les ateliers de révision du tableau R10-R12, les délégués ont priorisé les enjeux à travailler. Et des sous-comités de travail sont formés pour travailler pour en profondeur des enjeux soulevés par les délégués. Finalement, un tableau de suivi des actions permet de capter les enjeux soulevés par les groupes d'intérêt, d'en assurer le suivi et d'y répondre.

Stratégie 4 : Adapter les présentations des exercices de planification du MRNF aux besoins exprimés par les délégués
Un formulaire d'évaluation est rempli à chaque rencontre, notamment lors de la présentation du PAFIO. Les taux de satisfaction pour cette rencontre étaient de 92 % pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean et de 82 % pour celle du Saguenay. Pour cette dernière, une baisse de satisfaction est notée en raison de la tenue de trois rencontres virtuelles consécutives et de la présentation d'un partenaire, dont certains propos ont été mal perçus.

Stratégie 5 : Inviter les partenaires aux consultations publiques sur les exercices de planification du MRNF
Tous les partenaires inscrits dans la base de données des TLGIRT (plus de 400 partenaires) ont reçu une invitation. Des publications ont également été diffusées à la radio et dans les journaux pour élargir la portée de l'invitation.

COMPOSITION DE LA TLGIRT

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

Tableau 2 : Portrait du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

SIÈGE	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
Délégués mentionnés dans l'article 55 de la LADTF	
BGA	5 (un vacant)
MRC	3
Communautés autochtones	2 (un vacant)
Regroupement de ZEC	1
SÉPAQ	1
Fédération des Pourvoiries	1
Produits forestiers non ligneux	Vacant
Trappeurs	Vacant
Conseil régional de l'environnement (CREDD)	1
Autres délégués mentionnés de la liste officielle transmise au MRNF	
Autre utilisateur faunique	1
Énergie	1
Travailleur travaux sylvicoles	1
Travailleur usine	Vacant
Travailleur opération récolte	Vacant
Entrepreneur transport, voirie et récolte	1
Entrepreneur en travaux sylvicoles	1
Coop forestière	1
Association régionale de villégiature	1
Association locale de villégiature	2
Récréotourisme — sentier de motoneige	1
Récréotourisme – sentier quad	1
Récréotourisme	1
OBV	1
Gestion intégrée des ressources	1
Nombre de sièges « délégués »	**32 sièges 26 occupées/6 vacants**
Section Personnes-ressources	
Mandataire de certification	2
Chef UG	2
Planificateur	1
Coordonnatrice régionale	1
Coordonnatrice externe	1
Communautés autochtones	2
Information, éducation, formation, sensibilisation	1
Nombre de sièges « personnes-ressources »	**10 sièges**
Section Observateurs	
MRNF – Communautés autochtones	1
Étudiants Cégep de Saint-Félicien	Variable

La TLGIRT Lac-Saint-Jean compte, au total, 32 sièges, dont 26 occupés et 6 vacants. Pour chaque siège, un délégué est élu, lors de l'Assemblée des partenaires, pour une période de 2 ans. En début de saison 2024-2025, 17 sièges étaient en élection.

Lors de la saison 2024-2025, les sièges suivants étaient vacants :

- Feuillus 2
- Trappeurs
- Pessamit
- Produits forestiers non ligneux
- Travailleurs usines
- Travailleurs opération récolte

En début de saison, le siège « Entrepreneur transport, voirie et récolte » était vacant, mais a été comblé lors de la deuxième rencontre de la TLGIRT. Tandis que le siège « Opitciwan » est devenu vacant lors de la quatrième rencontre de la TLGIRT.

Il n'y a eu aucun changement de membres en cours de saison.

À chaque début de saison, tous les partenaires de la TLGIRT sont interpellés afin de combler les sièges vacants. Afin d'augmenter les chances de succès de cette action, la liste des partenaires a été mise à jour en début de saison. Les délégués sont également encouragés à partager l'information au sein de leur réseau de contacts. Ce qui a d'ailleurs permis à recruter un délégué pour le siège « Entrepreneur transport, voirie et récolte ».

Le tableau détaillé de la composition du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean pour la saison 2024-2025 est présenté en **ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN**

TLGIRT SAGUENAY

Tableau 3 : Portrait du comité de travail de la TLGIRT Saguenay

SIÈGE	NOMBRE DE DÉLÉGUÉS
Délégués mentionnés dans l'article 55 de la LADTF	
BGA	4
MRC	3
Communautés autochtones	2 (un vacant)
Regroupement de ZEC	1
SÉPAQ	1
Fédération des Pourvoiries	1
Produits forestiers non ligneux	1
Conseil régional de l'environnement (CREDD)	1
Autres délégués mentionnés de la liste officielle transmise au MRNF	
Autre utilisateur faunique	1
Énergie	1
Travailleur travaux sylvicoles	1
Entrepreneur transport, voirie et récolte	1 (vacant)
Entrepreneur en travaux sylvicoles	1
Association régionale de villégiature	1
Association locale de villégiature	2
Récréotourisme — sentier de motoneige	1
Récréotourisme – sentier quad	1
Récréotourisme	1
OBV	1 (vacant)
Autre groupe environnemental	1
Nombre de sièges « délégués »	**27 sièges 24 occupées/3 vacants**
Section Personnes-ressources	
Mandataire de certification	1
Chef UG	1
Planificateur	1
Coordonnatrice régionale	1
Coordonnatrice externe	1
Communauté autochtone	1
Information, éducation, formation, sensibilisation	1
Nombre de sièges « personnes-ressources »	**7 sièges**
Section Observateur	
Étudiants Cégep de Chicoutimi	Variable

La TLGIRT Saguenay compte, au total, 27 sièges, dont 24 occupés et 3 vacants. Pour chaque siège, un délégué est élu, lors de l'Assemblée des partenaires, pour une période de 2 ans. En début de saison 2024-2025, 12 sièges étaient en élection.

Lors de la saison 2024-2025, les sièges suivants étaient vacants :

- Entrepreneur récolte
- OBV

- Pessamit

En début de saison, le siège « Travailleur travaux sylvicoles » était vacant, mais a été comblé lors de la deuxième rencontre de la TLGIRT. Tandis que le siège « Entrepreneur récolte » est devenu vacant dès la première rencontre de la TLGIRT.

Il n'y a eu aucun changement de membres en cours de saison.

À chaque début de saison, tous les partenaires de la TLGIRT sont interpellés afin de combler les sièges vacants. Afin d'augmenter les chances de succès de cette action, la liste des partenaires a été mise à jour en début de saison. Les délégués sont également encouragés à partager l'information au sein de leur réseau de contacts. Ce qui a d'ailleurs permis à recruter un délégué pour le siège « Travailleur travaux sylvicoles ».

Le tableau détaillé de la composition du comité de travail de la TLGIRT Saguenay pour la saison 2024-2025 est présenté en **ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY**

ENJEUX IDENTIFIÉS PAR LA TLGIRT

Les enjeux identifiés par la TLGIRT sont regroupés dans le tableau synthèse des enjeux et préoccupations (R10-R12) présenté en **ANNEXE 4 : TABLEAU R10-R12 SUR LES ENJEUX DES TLGIRT**. Le tableau est commun à la TLGIRT Lac-Saint-Jean et Saguenay. Le tableau guide la table sur les travaux qu'elle souhaite réaliser dans le cadre de son mandat. Il est dynamique et évolutif.

Le tableau est mis à jour en continu et il est bonifié par des travaux en sous-comités ou des ateliers de travail. Les enjeux à travailler sont priorisés par les délégués tout au long de la saison. Les travaux en sous-comité permettent de documenter plus en profondeur un enjeu sélectionné et ses solutions.

Au cours de la saison 2024-2025, la TLGIRT Lac-Saint-Jean a réalisé un atelier de priorisation des enjeux. Les enjeux « La participation des différents acteurs à la gestion intégrée des ressources et du territoire » et « La diversification des produits de la forêt » ont été identifiés par les délégués afin qu'ils soient mis à jour dans le tableau R10-R12. De plus, la TLGIRT Lac-Saint-Jean a deux sous-comités actifs qui travaillent sur les enjeux de la forêt de proximité ainsi que l'approvisionnement des usines consommatrices de biomasse.

La TLGIRT Saguenay a également réalisé un atelier de priorisation des enjeux. L'enjeu « L'utilisation multi-usage du territoire » a été identifié par les délégués afin qu'il soit mis à jour dans le tableau R10-R12. Cette même TLGIRT a également travaillé, via un sous-comité, l'enjeu de l'enfeuillement dans les plantations. Un groupe de réflexion est également en place à la TLGIRT Saguenay afin d'approfondir les préoccupations en lien avec l'application de la stratégie sylvicole. Finalement, la TLGIRT Saguenay a un sous-comité sur l'enjeu de l'eau. Mais puisque l'organisme de bassin versant (OBV), soit l'organisme responsable du sous-comité, vit des enjeux de ressources humaines, le groupe n'a effectué aucun travail lors de cette saison.

Exceptionnellement, aucun projet d'acquisition de connaissance n'a été financé lors de cette saison. La saison débutait avec une nouvelle entente du PADF. Or, l'entente n'a été officialisée qu'à l'hiver 2025.

OBJECTIFS LOCAUX D'AMÉNAGEMENT (OLA)

Les objectifs locaux d'aménagement sont regroupés sous forme de fiche enjeux-solutions et de mesures d'harmonisation générique et sont propres à chacune des TLGIRT.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

La présente liste regroupe les fiches enjeux-solutions socioéconomiques et les mesures d'harmonisation générique adoptées par la TLGIRT Lac-Saint-Jean et entérinées par les autorités du MRNF de la région :

- FES ENJEU 1.07A TLGIRT LSJ — Superficies exclues ou sous contraintes
- FES ENJEU 5.01A TLGIRT LSJ — Forêt de proximité
- FES ENJEU 5.01B TLGIRT LSJ — Emploi dans le domaine de la forêt
- FES ENJEU 5.01 et 5.08 TLGIRT LSJ — Destination des bois ronds et suivi des volumes
- FES ENJEU 5.06B TLGIRT LSJ — Habitat de la martre d'Amérique
- FES ENJEU 5.06C TLGIRT LSJ — Mesures d'harmonisation générique
- FES ENJEU 5.06C1 TLGIRT LSJ — MHG — Chemins petits gibiers TFS
- FES ENJEU 5.06C2 TLGIRT LSJ — MHG — Ambiance chasse à l'orignal
- FES ENJEU 5.06C4 TLGIRT LSJ — MHG — Ambiance forestière à proximité des hébergements locatifs
- FES ENJEU 5.07A TLGIRT LSJ — Optimisation matière ligneuse non utilisée par les usines consommatrices de biomasse
- FES ENJEU 5.08A TLGIRT LSJ — Travaux sylvicoles non commerciaux
- FES ENJEU 5.08B TLGIRT LSJ — Qualité des bois
- FES ENJEU 5.08D TLGIRT LSJ — Valeur des bois sur pied
- FES ENJEU 6.01A TLGIRT LSJ — Satisfaction des délégués
- FES ENJEU 6.03A TLGIRT LSJ — Droits et culture autochtone

Lors de la saison 2024-2025, aucun atelier de travail de révision des FES socioéconomiques n'a été réalisé. Somme toute, deux FES révisées en 2023-2024 ont été adoptées :

- Destination des bois ronds et suivi des volumes
- Valeur des bois sur pied

Tandis qu'une mise à jour majeure de la FES « superficies exclues ou sous contraintes » a été faite.

Lors de la dernière rencontre de la saison de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, un bilan des FES socioéconomiques est toujours présenté aux délégués.

TLGIRT Saguenay

La présente liste regroupe les fiches enjeux-solutions socioéconomiques et les mesures d'harmonisation générique adoptées par la TLGIRT Saguenay et entérinées par les autorités du MRNF de la région :

- FES ENJEU 1.07A TLGIRT 02371 — Superficies exclues ou sous contraintes
- FES ENJEU 5.01B TLGIRT 02371 — Emploi dans le domaine de la forêt
- FES ENJEU 5.06C 02371 — Mesures d'harmonisation générique
- FES ENJEU 5.06C1 02371 — MHG —Chemins petits gibiers TFS
- FES ENJEU 5.06C2 02371 — MHG — Ambiance chasse à l'orignal
- FES ENJEU 5.06C3 02371 – MHG — Paysage
- FES ENJEU 5.10ABC 02371 – Culture forestière
- FES ENJEU 6.01A 02371 — Satisfaction des délégués
- FES ENJEU 6.03A 02371 — Droits et culture autochtone

Lors de la saison 2023-2024, un atelier de travail avait été réalisé afin de valider la pertinence d'adopter des fiches enjeux-solutions socioéconomiques présentes à la TLGIRT Lac-Saint-Jean, mais pas à celle du Saguenay. Lors de cet atelier, deux fiches avaient été étudiées :

- Emplois dans le domaine de la forêt
- Superficies exclues ou sous contraintes

Les deux fiches ont été adoptées à la TLGIRT Saguenay lors de la saison 2024-2025.

Lors de la dernière rencontre de la saison de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, un bilan des FES socioéconomiques est toujours présenté aux délégués.

L'ensemble des fiches enjeux-solutions des deux TLGIRT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean sont disponibles sur le site Web des TLGIRT, tout comme les fiches portant sur les enjeux de l'aménagement écosystémique qui sont dorénavant intégrées au PAFIT 2023-2028 :

TLGIRT Lac-Saint-Jean : TLGIRT Lac-St-Jean | TLGIRT Saguenay-Lac-St-Jean (tlgirt-slsj.ca)
TLGIRT Saguenay : TLGIRT Saguenay | TLGIRT Saguenay-Lac-St-Jean (tlgirt-slsj.ca)

MESURE D'HARMONISATION

Des mesures d'harmonisation « génériques » (applicable à l'échelle de l'UA ou une portion importante de l'UA) ont été élaborées par les TLGIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean et convenues avec le MRNF. En raison de l'ampleur des territoires couverts par les deux TLGIRT, aucune mesure d'harmonisation des usages ou opérationnelle n'a été travaillée à ces deux tables.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

La présente liste regroupe les mesures d'harmonisation générique adoptées par la TLGIRT Lac-Saint-Jean :

- FES ENJEU 5.06C1 TLGIRT LSJ — MHG — Chemins petits gibiers TFS
- FES ENJEU 5.06C2 TLGIRT LSJ — MHG — Ambiance chasse à l'orignal
- FES ENJEU 5.06C4 TLGIRT LSJ — MHG — Ambiance forestière à proximité des hébergements locatifs

TLGIRT SAGUENAY

La présente liste regroupe les mesures d'harmonisation générique adoptées par la TLGIRT Saguenay :

- FES ENJEU 5.06C1 02371 — MHG — Chemins petits gibiers TFS
- FES ENJEU 5.06C2 02371 — MHG — Ambiance chasse à l'orignal
- FES ENJEU 5.06C3 02371 – MHG — Paysage

Les mesures d'harmonisation appliquées sur le territoire des FES sont présentées à chaque saison aux TLGIRT concernées lors de la présentation du bilan des FES socioéconomiques.

ASSEMBLÉES DES PARTENAIRES DES TLGIRT

L'assemblée des partenaires des TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean 2024 a été tenue, conjointement, le 26 septembre 2024 à l'Auberge des Îles à Saint-Gédéon. Nous avons transmis 380 courriels à des personnes ou organismes inscrits sur la liste des partenaires (représentants et substituts) des TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean. Afin de stimuler la participation à l'assemblée des partenaires. Mme Isabelle Kirouac du bureau de mise en marché des bois (BMMB) a été invitée à faire une présentation sur son organisme. De plus, un « cocktail dînatoire » était offert aux personnes présentes. Ainsi, 30 personnes ont participé à l'assemblée, incluant 7 personnes-ressources.

Chaque année, lors de l'assemblée des partenaires, les partenaires présents sont invités à adopter la représentativité du comité de travail (répartition des sièges et des groupes d'intérêt) pour la saison qui s'amorce. Tout partenaire présent peut proposer l'ajout ou l'abrogation d'un siège.

Ainsi, pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean, il a été convenu que la section « utilisateur » du comité de travail serait composée de 12 groupes d'intérêts et de 32 sièges (voir document à l'annexe 2). L'assemblée des partenaires de l'automne 2024 fut marquée de la mise en élection de 17 sièges du comité de travail.

En ce qui concerne la TLGIRT Saguenay, il a été convenu que la section « utilisateur » du comité de travail serait composée de 11 groupes d'intérêts et de 27 sièges (voir document à l'annexe 3). L'assemblée des partenaires de l'automne 2024 fut marquée de la mise en élection de 12 sièges du comité de travail.

Les mandats étant tous d'une durée de 2 ans, cette mécanique permet de donner l'opportunité à près de la moitié des sièges de se renouveler chaque année.

Comme chaque année, le rapport annuel de la saison précédente, ainsi que le sondage de satisfaction des délégués de cette même saison ont été présentés aux participants.

RENCONTRE RÉGIONALE

Aucune rencontre régionale n’a été tenue lors de la saison 2024-2025.

AUTRES ACTIVITÉS

Dans le cadre du Mois de l'arbre et des forêts, une activité de sensibilisation et de distribution d'arbres a été organisée le 30 mai 2025 au Parc de la Rivière-du-Moulin à Chicoutimi, en collaboration avec l'Association forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette initiative, portée par plusieurs délégués des TLGIRT, visait à promouvoir la foresterie durable et à faire connaître le rôle des TLGIRT auprès du grand public.

L'événement a permis de distribuer gratuitement des plants d'arbres indigènes, tout en offrant des informations sur les enjeux forestiers régionaux, les pratiques d'aménagement durable et les projets en cours. Des kiosques d'information, des échanges avec les citoyens et des activités éducatives ont contribué à créer un espace de dialogue entre les acteurs forestiers et la population.

Au-delà de sa portée éducative, cette activité a également renforcé la cohésion entre les délégués, consolidé leur sentiment d'appartenance aux TLGIRT et mis en valeur leur engagement bénévole. Elle s'inscrit dans une volonté continue de rapprocher les citoyens des processus de gestion intégrée des ressources naturelles, en favorisant une meilleure compréhension des enjeux forestiers locaux.

SORTIE TERRAIN

Un autre outil de concertation et d'information utilisé par les TLGIRT est la sortie terrain. Chaque année, des efforts sont faits pour organiser une sortie terrain avec les délégués et substituts intéressés. Ces sorties représentent une opportunité d'observer in situ les réalités terrain auxquelles les industriels et les aménagistes sont confrontés. Les sorties terrain sont organisées conjointement avec les deux tables.

Lors de la saison 2024-2025, une sortie terrain a été organisée sur le territoire de la TLGIRT : Lac-Saint-Jean. Cette sortie consistait en une visite de différents secteurs d'intervention situés dans l'UA 027-51. Plus précisément, les participants ont visité les travaux suivants :

- Présentation du plan de suivi et de remise en production (partie théorique)
    - Bases scientifiques
    - Aménagements passés et suivis dans les feux antérieurs (analyse)
        - Feux 2010 et moins
    - Portrait des feux 2023
    - Objectif des plans de remises en production des feux 2023
- Peuplement non récupéré qui se régénère
- Peuplement non récupéré qui ne se régénère pas
- Coupes de récupération non régénérées
- Coupes de récupération régénérées
    - Résineux (pin gris)
    - Feuillus (Peuplier, bouleau, érable rouge)
- Jeunes et vieilles plantations qui ont brûlé

De plus, en après-midi, les participants ont visité les installations de la scierie Domtar de Dolbeau-Mistassini.

Au total, c'est 24 personnes qui ont participé à cette activité et qui se sont dites très satisfaites de la journée.

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

LES COMITÉS ET SOUS-COMITÉS DE TRAVAIL ACTIFS DES TLGIRT

La saison 2024-2025 des comités de travail des TLGIRT s'est étalée du mois de septembre 2024 au mois de juin 2025. Voici un résumé des travaux de chacun des comités de travail des deux TLGIRT de la région.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

En 2024-2025, il y a eu un total de cinq rencontres du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean qui ont été tenues en présentiel et en visioconférence. Le calendrier initial des rencontres était :

- 13 novembre 2024 — Hôtel Universel, Alma
- 11 décembre 2024 — Hôtel du Jardin, Saint-Félicien
- 30 janvier 2025 — Visioconférence
- 20 mars 2025 — Hôtel Chutes-des-Pères, Dolbeau-Mistassini
- 22 mai 2025 — Hôtel Le Château, Roberval

Pour la saison 2024-2025, le comité local de coordination de la TLGIRT du Lac-Saint-Jean a proposé aux délégués d'approuver le maintien de la rotation du lieu des réunions du comité de travail en présentiel entre les trois unités de gestion couvrant le territoire de la TLGIRT : Alma, Dolbeau-Mistassini et Roberval–St-Félicien. Il a également convenu de tenir la rencontre de préconsultation PAFIO en virtuel. Or, avant la première rencontre, les employés ont reçu une consigne leur interdisant les déplacements. Les rencontres de novembre et de décembre ont donc dû être tenues en virtuel. Après la rencontre de décembre, les deux TLGIRT de la région ont adopté une résolution (ANNEXE 5 : RÉSOLUTION SUR L'AUTORISATION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE TENIR DES RENCONTRES DES TLGIRT EN PRÉSENTIEL

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 11 décembre 2024

M. Claude Bélanger,
Directeur régional des forêts
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Objet : Résolution sur l'autorisation du personnel du ministère de tenir des rencontres des TLGIRT en présentiel

ATTENDU que l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) indique, entre autres, que la TLGIRT est mise en place dans le but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées ;

ATTENDU que les rencontres en présentiel favorisent nettement les échanges, la tenue d'atelier et, par le fait même, l'avancement des travaux de la TLGIRT ;

ATTENDU que les actuelles restrictions budgétaires de la fonction publique entraînent des rencontres en visioconférence peu conviviales et peu satisfaisantes pour les délégués ;

Les délégués de la TLGIRT Saguenay et de la TLGIRT Lac-Saint-Jean demandent au MRNF de revenir à des rencontres en format hybride afin de maintenir l'intérêt et la participation des membres et assurer l'atteinte des objectifs de l'article 55 de la LADTF.

L'ensemble des participants de la TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean

ANNEXE 6 : APPUI AU MAINTIEN DES TLGIRT DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 97

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, 27 mai 2025

Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec)
G1H 6R1

Objet : Appui au maintien des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97

Madame la ministre,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre profonde préoccupation concernant la disposition du projet de loi n° 97 qui prévoit la dissolution des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

Les TLGIRT jouent un rôle fondamental dans la gouvernance territoriale et la gestion durable des ressources forestières. Elles constituent un espace de dialogue unique où se rencontrent les Premières Nations, les municipalités, les entreprises, les organismes, les groupes environnementaux, les usagers du territoire et les citoyens. Grâce à ces tables, les enjeux locaux sont discutés, les préoccupations sont entendues, et des consensus sont atteints dans un esprit de collaboration et de transparence.

Leur disparition risquerait de compromettre la légitimité sociale des décisions en matière d'aménagement forestier, de réduire la participation citoyenne et de fragiliser les mécanismes d'harmonisation des usages. Dans un contexte où le projet de loi 97 introduit un nouveau zonage forestier, la concertation devient plus que jamais essentielle.

Nous reconnaissons que le fonctionnement des TLGIRT peut être amélioré. Toutefois, leur structure actuelle offre une base solide sur laquelle il est possible de bâtir un modèle encore plus efficace, plutôt que de les abolir.

Nous vous demandons donc respectueusement de reconsidérer cette disposition du projet de loi et de maintenir les TLGIRT comme outil de concertation territoriale, conformément aux principes de gestion intégrée et durable des ressources naturelles.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle Delisle, au nom des délégués des TLGIRT du Saguenay et du Lac-Saint-Jean
Coordonnatrice des TLGIRT du Saguenay-Lac-Saint-Jean Conférence Régionale des Préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Projet de résolution – Maintien des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97

Considérant *que le projet de loi n° 97, déposé le 23 avril 2025, vise à moderniser le régime forestier du Québec et propose notamment un nouveau zonage du territoire forestier public;*

Considérant *que ce projet de loi prévoit la dissolution des TLGIRT, instances régionales de concertation qui rassemblent les acteurs du milieu autour des enjeux liés à l'aménagement forestier;*

Considérant *que le terme TLGIRT est utilisé afin de faire référence à une instance de concertation regroupant les acteurs concernés par la gestion intégrée des ressources et du territoire;*

Considérant *que la mouture de TLGIRT proposée dans la nouvelle loi devra être adaptée à la réalité régionale afin de refléter les particularités socioéconomiques, environnementales et culturelles propres à chaque territoire;*

Attendu *que les TLGIRT constituent une voie de transmission essentielle pour les échanges entourant les consultations des différents plans d'aménagement forestier, en regroupant tous les intervenants du milieu;*

Attendu *que les TLGIRT sont un outil central dans le processus d'harmonisation des usages et des intérêts sur le territoire;*

Attendu *que ces tables permettent aux intervenants de faire connaître leurs enjeux, de faire valoir leurs préoccupations et de parvenir à des consensus sur les interventions à réaliser;*

Attendu *que les TLGIRT assurent la diffusion des documents et études nécessaires à une compréhension partagée des enjeux territoriaux;*

Attendu *que le nouveau zonage proposé dans le projet de loi 97 nécessitera une concertation accrue pour prioriser les usages et l'aménagement des territoires, ce que les TLGIRT sont en mesure de faciliter;*

Attendu *que les intervenants régionaux consultés ont unanimement souligné l'importance des TLGIRT et demandé leur maintien;*

Attendu *que, bien que leur fonctionnement puisse être amélioré, les TLGIRT jouent un rôle essentiel dans la concertation territoriale et la gouvernance forestière;*

Attendu *que la norme d'aménagement forestier durable exige la présence de mécanismes de concertation, rôle que remplissent adéquatement les TLGIRT;*

Attendu *que les TLGIRT favorisent une approche de gestion intégrée et écosystémique, en tenant compte des dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales du territoire;*

Attendu *que la disparition des TLGIRT risquerait d'affaiblir la légitimité sociale des décisions prises en matière d'aménagement forestier, en réduisant la transparence et la participation citoyenne;*

Attendu *que les TLGIRT permettent de prévenir les conflits d'usage en favorisant le dialogue en amont entre les parties prenantes;*

Attendu *que les Premières Nations, les municipalités, les groupes environnementaux, les entreprises forestières, les villégiateurs, les chasseurs, pêcheurs, trappeurs et autres usagers du territoire y trouvent un espace d'expression et de collaboration;*

Attendu *que la suppression des TLGIRT pourrait entraîner une perte de mémoire collective et de savoirs locaux accumulés au fil des années;*

Il est résolu *de demander à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de maintenir l'existence des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97 portant sur la réforme du régime forestier.*

Adoptée et signée à l'unanimité par les délégués de la TLGIRT Saguenay le 15 mai 2025
Adoptée et signée à la majorité par les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean le 27 mai 2025

) demandant au ministère de permettre à ses employés de participer aux rencontres des TLGIRT en présentiel. La demande a été approuvée et le reste de la saison a pu se dérouler selon le calendrier adopté initialement.

Résumé des rencontres du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean
Rencontre 1 – 13 novembre 2024
Format : Virtuel
Faits saillants :

- Lancement de la saison avec présentation des nouveaux délégués et des sièges vacants.
- Adoption des règles de fonctionnement 2024–2025.
- Présentation du projet Hydro-Québec – poste Metapelutin et discussion sur les impacts (emplois, chemins, biomasse).
- Formation sur la certification forestière SFI et présentation des audits 2023 (Domtar et Rémabec).
- Mise à jour des fiches enjeux-solutions (FES) : adoption de la FES « Destination des bois ronds et suivi des volumes » prévue à la rencontre suivante.
- Discussion sur les attentes de la saison : adaptation aux changements climatiques, bioénergie, prévisibilité de la planification, etc.
- Proposition de relancer le sous-comité sur la matière ligneuse non utilisée (MLNU).
- Taux de satisfaction de la rencontre : 92 %

Rencontre 2 – 11 décembre 2024
Format : Virtuel
Faits saillants :

- Présentation sur les milieux humides d'intérêt (MHI) et leur désignation comme aires protégées.
- Relance officielle du sous-comité MLNU pour actualiser la FES bioénergie.
- Prolongation de la FES Forêt de proximité jusqu'au 31 mars 2026.
- Présentation de Domtar : mission, produits, installations et enjeux forestiers.
- Résolution conjointe avec la TLGIRT Saguenay demandant le retour aux rencontres en présentiel.
- Taux de satisfaction de la rencontre : 94 %.

Rencontre 3 – 30 janvier 2025
Format : Virtuel
Faits saillants :

- Suivi des sous-comités :
  - Bioénergie : enjeux administratifs, élargissement des matières admissibles, recommandations à venir.
  - Forêt de proximité : maintien temporaire des cibles, refonte de la FES prévue pour mars 2026.
- Présentation de la Fédération des pourvoiries : portrait régional, enjeux d'aménagement, besoins spécifiques.
- Préconsultation PAFIO 2025 : présentation détaillée des travaux sylvicoles et commerciaux pour les UA 024-71, 025-71 et 027-51.

- Discussion sur la remise en production post-feux 2023 : priorisation, contraintes, innovations (IA, drones, semoirs).
- Taux de satisfaction de la rencontre : 92 %.

Rencontre 4 – 20 mars 2025
Lieu : Motel Chute-des-Pères, Dolbeau-Mistassini
Faits saillants :

- Adoption de la FES « Destination des bois ronds et suivi des volumes ».
- Présentation de la FES « Valeur des bois sur pied » : envoyée pour commentaires, adoption prévue à la rencontre suivante.
- Suivi des sous-comités :
    - Forêt de proximité : mandat octroyé à DGR pour un nouveau calcul de possibilité forestière.
    - Bioénergie : enjeux d'approvisionnement, importance de la biomasse primaire, mise à jour de la FES en cours.
- Présentation du rapport de consultation publique PAFIO 2025.
- Tirage des baux de villégiature : inquiétudes exprimées sur la suspension des tirages.
- Atelier PAFIT : mise à jour des enjeux R10-R12 sur la participation des acteurs et la diversification des produits forestiers.
- Taux de satisfaction de la rencontre : 92 %

Rencontre 5 – 22 mai 2025
Lieu : Hôtel Le Château, Roberval
Faits saillants :

- Adoption de la FES « Valeur des bois sur pied ».
- Bilan annuel :
    - MRNF : suivi d'efficacité forestière, atteinte des cibles, enjeux de budget et de la régénération post-feux.
    - Association forestière du SLSJ : plus de 13 000 élèves rejoints, nombreuses activités éducatives et médiatiques.
    - Sous-comités : poursuite des travaux sur la forêt de proximité et la bioénergie.
- Hydro-Québec : mise à jour sur le poste Metapelutin et le projet éolien Chamouchouane 1, préoccupations sur bruit, sécurité, acceptabilité sociale.
- Sortie terrain : prévue le 19 juin dans l'UA 027-51 (remise en production post-feux + visite de Domtar).
- Mois de l'arbre et des forêts : activité de distribution d'arbres le 30 mai au Parc Rivière-du-Moulin.

Discussion sur le projet de loi 97 : adoption d'une résolution demandant le maintien des TLGIRT dans le nouveau régime forestier (ANNEXE 6 : APPUI AU MAINTIEN DES TLGIRT DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 97ANNEXE 5 : RÉSOLUTION SUR L'AUTORISATION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE TENIR DES RENCONTRES DES TLGIRT EN PRÉSENTIEL

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 11 décembre 2024

M. Claude Bélanger,
Directeur régional des forêts
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Objet : Résolution sur l'autorisation du personnel du ministère de tenir des rencontres des TLGIRT en présentiel

ATTENDU que l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) indique, entre autres, que la TLGIRT est mise en place dans le but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées ;

ATTENDU que les rencontres en présentiel favorisent nettement les échanges, la tenue d'atelier et, par le fait même, l'avancement des travaux de la TLGIRT ;

ATTENDU que les actuelles restrictions budgétaires de la fonction publique entraînent des rencontres en visioconférence peu conviviales et peu satisfaisantes pour les délégués ;

Les délégués de la TLGIRT Saguenay et de la TLGIRT Lac-Saint-Jean demandent au MRNF de revenir à des rencontres en format hybride afin de maintenir l'intérêt et la participation des membres et assurer l'atteinte des objectifs de l'article 55 de la LADTF.

L'ensemble des participants de la TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean

- **ANNEXE 6 : APPUI AU MAINTIEN DES TLGIRT DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 97**).
- Taux de satisfaction de la rencontre : 94 %

Tableau 4 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Sujets	Temps consacré (min)
Ordre du jour, compte rendu, autres suivis TLGIRT, prochaine rencontre, varia	70
Sondage de satisfaction	20
Suivi permanent des actions	36
Règles de fonctionnement	24
Présentation de partenaires	75
Suivi du plan de travail 2024-2025	46
R-10 (Listes des préoccupations) et R-12 (Synthèse des enjeux)	181
FES socioéconomiques	87
Certification forestière	43
Consultation publique PAFIO	126
Bilan AFD du MRNF	61
Bilan des indicateurs opérationnels BGA	1
Formation continue MRNF	35
Enjeux d'aménagement écosystémique	38
Consultation Hydro-Québec	89
Forêt de proximité	82
SCT Bioénergie	51
Bilan de l'Association forestière du SLSJ	35
Projet de loi 97	62
Total	**1162**

Tableau 5 : Activités de transfert de connaissances au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Sujet	Date	Temps consacré	Intervenant (organisation)
Règles de fonctionnement	13 novembre 2024	27	Coordonnatrice TLGIRT
Préoccupations et enjeux (R10-R12)	13 novembre 2024	5	Coordonnatrice TLGIRT
FES socioéconomiques	13 novembre 2024	17	MRNF

Sujet	Date	Temps consacré	Intervenant (organisation)
Formation certification forestière SFI	13 novembre 2024	20	Rémabec
Rapport de prise en compte des commentaires PAFIO 2024	13 novembre 2024	16	MRNF
Rapport d'audit certification	13 novembre 2024	23	Rémabec et Domtar
Enjeux d'aménagement écosystémique : Milieux humides d'intérêt	11 décembre 2024	38	MRNF
Consultation Hydro-Québec – poste Metapelutin	13 novembre 2024	43	Hydro-Québec
Consultations publiques PAFIO 2025	30 janvier 2025	93	Aménagistes des UG : 024-71, 025-71 et 027-51
Formation continue (remise en production des feux)	30 janvier 2025	35	Aménagistes des UG : 024-71, 025-71 et 027-51
Rapport des consultations PAFIO 2025	20 mars 2025	17	Coordonnatrice TLGIRT
FES socioéconomique (destination des bois ronds et suivi des volumes)	20 mars 2025	12	MRNF
FES socioéconomique (valeur de bois sur pied)	20 mars 2025	6	MRNF
Consultation Hydro-Québec – poste Metapelutin et Chamouchouane	22 mai 2025	46	Hydro-Québec
Bilan de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean (AFSL)	22 mai 2025	34	AFSL
Bilan des indicateurs opérationnels BGA	22 mai 2025	1	Rémabec et Domtar
Bilan MRNF	22 mai 2025	61	MRNF
FES socioéconomiques	22 mai 2025	52	MRNF
Projet de loi 97 (échanges)	22 mai 2025	62	Tous

Tableau 6 : Atelier de travail du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Partenaire	Date	Temps consacré
Introduction atelier PAFIT (mise à jour R10-R12)	20 mars 2025	33 min
Atelier de mise à jour du R10-R12	20 mars 2025	142 min
Retour sur l'atelier	22 mai 2025	3 min

Tableau 7 : Présentation des sous-comités de travail au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Partenaire	Date	Temps consacré
Forêt de proximité	13 novembre 2025	7 min
Bioénergie	11 décembre 2024	6 min
Forêt de proximité	11 décembre 2024	40 min
Bioénergie	30 janvier 2025	5 min

Forêt de proximité	20 mars 2025	12 min
Bioénergie	20 mars 2025	39 min
Forêt de proximité	22 mai 2025	2 min
Bioénergie	22 mai 2025	1 min

Tableau 8 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Partenaire	Date	Temps consacré
Domtar	11 décembre	37 min
Fédération des pourvoiries	30 janvier 2025	27 min
RLTP (tirage des baux de villégiatures)	20 mars 2025	17 min
Aucun	21 mars 2024	0 min
Aucun	16 mai 2024	0 min

Tableau 9 : Registre des communications au comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Sujet	Date
Fichiers de forme du décret fédéral sur le caribou	10 juillet 2024
Congrès annuel AFSL	24 septembre 2024
Invitation banquet RRGZ02 et table réseau	01 octobre 2024
Autoformation du BCTLGIRT	24 octobre 2024
Invitation assemblée régionale RLTP	22 janvier 2025
Invitation RDV des communautés forestières 2025	02 février 2025
Invitation aux portes ouvertes sur le développement du potentiel éolien de la zone Chamouchouane	10 février 2025
Consultation sur l'Avenir paysage de la MRC du Fjord-du-Saguenay	27 février 2025
Recherche de stages pour la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF)	12 mars 2025
Invitation assemblée générale RLTP	20 mars 2025
Recherche de courts stages pour la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF)	15 avril 2025
Invitation à être guide pour l'activité Viens vivre la forêt de l'Association forestière	16 mai 2025
Bilan des portes ouvertes sur le potentiel éolien de la zone Chamouchouane	11 juin 2025
Congrès annuel de l'AFSL | 30 octobre 2025	11 juin 2025

Tableau 10 : Registre des résolutions du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

No	Résolution	Date
CT2024-LSJ-45-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 13 novembre 2024	13 novembre 2025
CT2024-LSJ-45-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 16 mai 2024.	13 novembre 2025
CT2024-LSJ-45-3	Adoption des règles de fonctionnement de la TLGIRT Lac-Saint-Jean pour la saison 2024-2025.	13 novembre 2025
CT2024-LSJ-45-4	Adoption du tableau des préoccupations et enjeux R10-R12	13 novembre 2025
CT2024-LSJ-46-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 11 décembre 2024	11 décembre 2024
CT2024-LSJ-46-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 13 novembre 2024.	11 décembre 2024
CT2024-LSJ-46-3	Adoption de la proposition de redémarrer les travaux du sous-comité de travail sur la matière ligneuse non utilisée afin de mettre à jour la FES	11 décembre 2024
CT2024-LSJ-46-4	Adoption de la proposition de prolonger la FES Forêt de proximité au-delà du 31 décembre 2024 afin de permettre au sous-comité sa mise à jour.	11 décembre 2024
CT2024-LSJ-46-5	Les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean demandent au MRNF de revenir à des rencontres en format hybride afin de maintenir l'intérêt et la participation des membres et assurer l'atteinte des objectifs de l'article 55 de la LADTF.	11 décembre 2024
CT2025-LSJ-47-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 30 janvier 2025	30 janvier 2025
CT2025-LSJ-47-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 11 décembre 2024.	30 janvier 2025
CT2025-LSJ-47-3	Adoption de la proposition du sous-comité de travail Forêt de proximité de maintenir à court terme les superficies cibles de récolte (ha/an-UA) de la Fiche 5.01A — Forêt de proximité actuellement en vigueur pour l'exercice 2025-2026 ; de poursuivre les travaux du sous-comité, dont l'établissement du portrait actuel et d'une analyse, afin de proposer une fiche refondue pour le 31 mars 2026 en fonction du portrait actuelle, incluant des stratégies sylvicoles à promouvoir ; de s'assurer que le MRNF considère les objectifs	30 janvier 2025

No	Résolution	Date
	derrière les cibles dans l'élaboration de ses planifications de récolte sur le territoire concerné par la fiche ; de rendre disponibles rapidement des secteurs d'interventions à l'extérieur de la zone de forêt de proximité, ceci afin d'éviter une trop grande pression dans la partie sud des UAF concernées.	
CT2025-LSJ-48-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 20 mars 2025	20 mars 2025
CT2025-LSJ-48-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 30 janvier 2025.	20 mars 2025
CT2025-LSJ-48-3	Adoption de la FES Destination des bois rond et suivi des volumes	20 mars 2025
CT2025-LSJ-49-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 22 mai 2025	22 mai 2025
CT2025-LSJ-49-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean du 20 mars 2025.	22 mai 2025
CT2025-LSJ-49-3	Adoption de la FES Valeur des bois sur pied	22 mai 2025
CT2025-LSJ-49-4	Adoption de la résolution demandant le maintien des TLGIRT dans le projet de loi 97 modifiant le régime forestier.	27 mai 2025

TRAVAUX SUR LES ENJEUX EN SOUS-COMITÉ DE TRAVAIL À LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

À la TLGIRT Lac-Saint-Jean, lors de la saison 2024-2025, les principaux travaux ont porté sur la mise à jour du tableau des enjeux et des préoccupations R10-R12 en vue de l'élaboration du prochain PAFIT 2028-2033. Au cours de la saison, deux enjeux ont été mis à jour. Les travaux devraient se poursuivre lors de la prochaine saison.

À la TLGIRT Lac-Saint-Jean, les délégués du comité de travail ont suivi les travaux des sous-comités de travail suivants :

- Forêt de proximité
- Bioénergie

SCT Forêt de proximité

Lors de la saison 2023-2024, il avait été convenu de prolonger la FES sur la forêt de proximité jusqu'au 31 décembre 2024, puisque la MRC Maria-Chapdelaine a un projet à venir en lien avec la forêt de proximité. Somme toute, les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean ont convenu de demander un nouveau calcul de possibilité forestière pour le territoire de la forêt de proximité sur la base que les données de la FES datent de sa création, soit 2013. À cette époque, il n'y avait pas de preneur de feuillus sur le territoire de la forêt de proximité. Or, depuis, il s'en est ajouté un. Il serait donc pertinent d'établir des cibles spécifiques pour la ressource feuillue. De plus, une

épidémie de tordeuse de bourgeons d'épinette (TBE) sévit dans le secteur, ce qui a augmenté la pression de récolte dans le territoire de la forêt de proximité. Les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean ont donc statué qu'il était nécessaire d'intégrer des données à jour dans la FES afin d'effectuer un portrait réaliste du territoire. Une demande officielle a donc été transmise à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts afin d'autoriser le Forestier en chef (FEC) à refaire le calcul de possibilité forestière du territoire de la forêt de proximité. Le FEC a accepté le mandat, mais n'était en mesure d'effectuer un nouveau calcul qu'en 2027. De plus, le projet de la MRC Maria-Chapdelaine, qui a été ralenti faute de ressource disponible, est de retour à l'actualité. Les délégués ont statué sur l'importance de maintenir la FES active et de la mettre à jour. Cette dernière a donc été prolongée jusqu'au 31 mars 2026 et les travaux du sous-comité de travail se sont poursuivis.

Depuis le 1er octobre 2024, le sous-comité de travail de la Fiche 5.01A – FORÊT DE PROXIMITÉ s'est réuni à trois reprises. Ces rencontres ont permis d'échanger sur les données et informations fournies par le responsable de la FES du MRNF, ainsi que sur les analyses et discussions menées par les membres du sous-comité. Lors de ces travaux, le MRNF a présenté quatre scénarios possibles concernant les cibles de récolte de la FES. Ces scénarios indiquent des diminutions potentielles pour les UG 024-71 et 027-51. En ce qui concerne l'UG 025-71, aucune nouvelle donnée du BFEC n'était disponible, contrairement aux autres UG. Des propositions ont donc été formulées à titre préventif, en s'inspirant des diminutions observées pour les UG voisines.

Le sous-comité a également souligné que la FES, élaborée en 2013, ne reflète plus adéquatement la réalité actuelle. Plusieurs enjeux actuels, notamment liés aux changements climatiques, n'étaient pas pris en compte à l'époque. Il est donc nécessaire de revoir entièrement la FES, en y intégrant des stratégies sylvicoles intensives et des objectifs de rendement soutenu.

Le territoire de la forêt de proximité est actuellement dans la première année d'un cycle de cinq ans pour l'évaluation du respect des cibles de la FES. Des enjeux concernant la répartition spatiale et la disponibilité des secteurs d'intervention ont été soulevés, plus particulièrement dans la partie sud des unités d'aménagement, pour l'exercice 2025-2026. Dans ce contexte, le sous-comité a recommandé de maintenir à court terme les superficies cibles de récolte actuellement en vigueur pour 2025-2026, tout en poursuivant les travaux d'analyse en vue de proposer une fiche refondue d'ici le 31 mars 2026. Pour y parvenir, un mandat a été octroyé par la MRC Maria-Chapdelaine, dans le cadre de son projet de forêt habitée, en collaboration avec le sous-comité, à une firme de consultant forestier afin qu'il procède à un nouveau calcul de possibilité forestière pour le territoire de la forêt de proximité. Les résultats sont attendus pour l'automne 2025. Une fois obtenus, le sous-comité pourra poursuivre ses travaux de mise à jour de la FES.

Les organisations du sous-comité Forêt de proximité sont :

- Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)
- Union des Préfets (UDP02)
- MRC Maria-Chapdelaine
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- Produit forestier Petit-Paris

- Domtar
- Villégiateur
- West Fraser

SCT Bioénergie

Le sous-comité travaille à la mise à jour de la FES liée à la biomasse forestière non utilisée (MLNU), dans le but de soutenir le développement de la filière bioénergie. L'objectif est de dresser un état de situation, d'identifier et de décrire les enjeux, puis de proposer des solutions et recommandations. Le sous-comité s'est rencontré à quatre reprises aux cours de la saison 2024-2025.

Plusieurs enjeux ont été identifiés par le sous-comité :

- Approvisionnement incertain :
  - Difficulté à prévoir les volumes disponibles.
  - Le bois mort (M) n'est pas comptabilisé ni attribué d'office.
  - Les PRAU Biomasse sont jugées peu fonctionnelles.
- Inégalités d'accès à la fibre :
  - Les papetières bénéficient d'avantages tarifaires et d'un accès prioritaire.
  - Les producteurs de bioénergie sont souvent les derniers servis.
- Manque de données :
  - Les données sur le bois mort dans les placettes d'inventaire ne sont pas compilées, mais seraient utiles pour assurer une certaine prévisibilité d'approvisionnement du secteur de la bioénergie.
  - Les volumes de gré à gré de biomasse ne sont pas systématiquement comptabilisés, ce qui rend difficile la réalisation d'un portrait régional.
- Critique du modèle actuel :
  - Le modèle d'attribution ne tient pas compte de la décarbonation ni de l'analyse du cycle de vie.
  - Les essences non commerciales ne sont pas valorisées et ne font pas partie de la possibilité forestière (calculée par le BFEC).

- Lors de la saison 2024-2025, plusieurs sections de la FES ont été mises à jour par le sous-comité :
- Mise à jour des définitions et ajouts dans la FES (bioénergie, bioproduits, métallurgique, décarbonation).
- Présentation des droits (MRNF) et analyse des indicateurs.
- Intégration des enjeux d'approvisionnement dans la FES.

Les travaux du sous-comité se poursuivront lors de la prochaine saison.

Les membres du SCT Paysage représentent les organisations suivantes :

- Société de cogénération de Saint-Félicien
- Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR)
- Union des Préfets (UDP02)
- Domtar

- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- Gestion Trans-for
- West Fraser

TLGIRT SAGUENAY

En 2024-2025, il y a eu un total de cinq rencontres du comité de travail de la TLGIRT Saguenay qui ont été tenues en présentiel et visioconférence :

- 1 novembre 2025 Hôtel Chicoutimi, Chicoutimi
- 5 décembre 2024 Hôtel La Saguenéenne, Chicoutimi
- 6 février 2025 Visioconférence
- 27 mars 2025 Hôtel Le Delta, Jonquière
- 15 mai 2025 Auberge des Battures, La Baie

Au début de la saison 2024-2025, les employés ont reçu une consigne leur interdisant les déplacements. Les rencontres de novembre et de décembre ont donc dû être tenues en virtuel. Après la rencontre de décembre, les deux TLGIRT de la région ont adopté une résolution (ANNEXE 5 : RÉSOLUTION SUR L'AUTORISATION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE TENIR DES RENCONTRES DES TLGIRT EN PRÉSENTIEL

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 11 décembre 2024

M. Claude Bélanger,
Directeur régional des forêts
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Objet : Résolution sur l'autorisation du personnel du ministère de tenir des rencontres des TLGIRT en présentiel

ATTENDU que l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) indique, entre autres, que la TLGIRT est mise en place dans le but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées ;

ATTENDU que les rencontres en présentiel favorisent nettement les échanges, la tenue d'atelier et, par le fait même, l'avancement des travaux de la TLGIRT ;

ATTENDU que les actuelles restrictions budgétaires de la fonction publique entraînent des rencontres en visioconférence peu conviviales et peu satisfaisantes pour les délégués ;

Les délégués de la TLGIRT Saguenay et de la TLGIRT Lac-Saint-Jean demandent au MRNF de revenir à des rencontres en format hybride afin de maintenir l'intérêt et la participation des membres et assurer l'atteinte des objectifs de l'article 55 de la LADTF.

L'ensemble des participants de la TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean

ANNEXE 6 : APPUI AU MAINTIEN DES TLGIRT DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 97

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, 27 mai 2025

Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec)
G1H 6R1

Objet : Appui au maintien des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97

Madame la ministre,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre profonde préoccupation concernant la disposition du projet de loi n° 97 qui prévoit la dissolution des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

Les TLGIRT jouent un rôle fondamental dans la gouvernance territoriale et la gestion durable des ressources forestières. Elles constituent un espace de dialogue unique où se rencontrent les Premières Nations, les municipalités, les entreprises, les organismes, les groupes environnementaux, les usagers du territoire et les citoyens. Grâce à ces tables, les enjeux locaux sont discutés, les préoccupations sont entendues, et des consensus sont atteints dans un esprit de collaboration et de transparence.

Leur disparition risquerait de compromettre la légitimité sociale des décisions en matière d'aménagement forestier, de réduire la participation citoyenne et de fragiliser les mécanismes d'harmonisation des usages. Dans un contexte où le projet de loi 97 introduit un nouveau zonage forestier, la concertation devient plus que jamais essentielle.

Nous reconnaissons que le fonctionnement des TLGIRT peut être amélioré. Toutefois, leur structure actuelle offre une base solide sur laquelle il est possible de bâtir un modèle encore plus efficace, plutôt que de les abolir.

Nous vous demandons donc respectueusement de reconsidérer cette disposition du projet de loi et de maintenir les TLGIRT comme outil de concertation territoriale, conformément aux principes de gestion intégrée et durable des ressources naturelles.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle Delisle, au nom des délégués des TLGIRT du Saguenay et du Lac-Saint-Jean
Coordonnatrice des TLGIRT du Saguenay-Lac-Saint-Jean Conférence Régionale des Préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Projet de résolution – Maintien des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97

Considérant *que le projet de loi n° 97, déposé le 23 avril 2025, vise à moderniser le régime forestier du Québec et propose notamment un nouveau zonage du territoire forestier public;*

Considérant *que ce projet de loi prévoit la dissolution des TLGIRT, instances régionales de concertation qui rassemblent les acteurs du milieu autour des enjeux liés à l'aménagement forestier;*

Considérant *que le terme TLGIRT est utilisé afin de faire référence à une instance de concertation regroupant les acteurs concernés par la gestion intégrée des ressources et du territoire;*

Considérant *que la mouture de TLGIRT proposée dans la nouvelle loi devra être adaptée à la réalité régionale afin de refléter les particularités socioéconomiques, environnementales et culturelles propres à chaque territoire;*

Attendu *que les TLGIRT constituent une voie de transmission essentielle pour les échanges entourant les consultations des différents plans d'aménagement forestier, en regroupant tous les intervenants du milieu;*

Attendu *que les TLGIRT sont un outil central dans le processus d'harmonisation des usages et des intérêts sur le territoire;*

Attendu *que ces tables permettent aux intervenants de faire connaître leurs enjeux, de faire valoir leurs préoccupations et de parvenir à des consensus sur les interventions à réaliser;*

Attendu *que les TLGIRT assurent la diffusion des documents et études nécessaires à une compréhension partagée des enjeux territoriaux;*

Attendu *que le nouveau zonage proposé dans le projet de loi 97 nécessitera une concertation accrue pour prioriser les usages et l'aménagement des territoires, ce que les TLGIRT sont en mesure de faciliter;*

Attendu *que les intervenants régionaux consultés ont unanimement souligné l'importance des TLGIRT et demandé leur maintien;*

Attendu *que, bien que leur fonctionnement puisse être amélioré, les TLGIRT jouent un rôle essentiel dans la concertation territoriale et la gouvernance forestière;*

Attendu *que la norme d'aménagement forestier durable exige la présence de mécanismes de concertation, rôle que remplissent adéquatement les TLGIRT;*

Attendu *que les TLGIRT favorisent une approche de gestion intégrée et écosystémique, en tenant compte des dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales du territoire;*

Attendu *que la disparition des TLGIRT risquerait d'affaiblir la légitimité sociale des décisions prises en matière d'aménagement forestier, en réduisant la transparence et la participation citoyenne;*

Attendu *que les TLGIRT permettent de prévenir les conflits d'usage en favorisant le dialogue en amont entre les parties prenantes;*

Attendu *que les Premières Nations, les municipalités, les groupes environnementaux, les entreprises forestières, les villégiateurs, les chasseurs, pêcheurs, trappeurs et autres usagers du territoire y trouvent un espace d'expression et de collaboration;*

Attendu *que la suppression des TLGIRT pourrait entraîner une perte de mémoire collective et de savoirs locaux accumulés au fil des années;*

Il est résolu *de demander à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de maintenir l'existence des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97 portant sur la réforme du régime forestier.*

Adoptée et signée à l'unanimité par les délégués de la TLGIRT Saguenay le 15 mai 2025
Adoptée et signée à la majorité par les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean le 27 mai 2025

) demandant au ministère de permettre à ses employés de participer aux rencontres des TLGIRT en présentiel. La demande a été approuvée et le reste de la saison a pu se dérouler selon le calendrier adopté initialement.

Résumé des rencontres du comité de travail de la TLGIRT Lac-Saint-Jean
Rencontre 1 – 1er novembre 2024
Format : Virtuel
Faits saillants :

- Lancement de la saison : présentation des membres, rappel des sièges vacants.
- Adoption de deux nouvelles FES socioéconomiques :
  - Superficies exclues de l'aménagement forestier ou sous contraintes
  - Emploi dans le domaine de la forêt
- Présentation du bilan des indicateurs de performance des BGA : résultats globalement positifs, quelques écarts liés à la TBE.
- Formation sur les règles de fonctionnement et rappel du code d'éthique.
- Présentation sur la certification SFI et les droits autochtones.
- Discussion sur les attentes de la saison : plus de présentations sur les changements climatiques, meilleure vulgarisation, plus d'ateliers et de formations.
- Taux de satisfaction de la rencontre : 91 %

Rencontre 2 – 5 décembre 2024
Format : Virtuel
Faits saillants :

- Présentation de la stratégie sylvicole : lettre de recommandation du groupe de réflexion en cours d'approbation.
- Présentation de l'historique de la certification dans l'UA 023-71.
- Présentation sur les milieux humides d'intérêt (MHI) : 6 projets dans l'UA 023-71, consultation ciblée en cours.
- Suivi des sous-comités :
  - Enfeuillement : dépôt du rapport final prévu en février.
- Résolution adoptée : demande au MRNF de revenir à des rencontres en format hybride.
- Taux de satisfaction de la rencontre : 85 %

Rencontre 3 – 6 février 2025
Format : Virtuel
Faits saillants :

- Présentation du RLTP (Regroupement des locataires des terres publiques) : enjeux de villégiature, caribou, lignes directrices, baux.
- Réponse du MRNF à la lettre sur la stratégie sylvicole : prise en compte des enjeux, mais contraintes budgétaires et contexte en évolution.
- Résultats de l'audit SFI 2024 : deux demandes d'action corrective, certification maintenue.
- Préconsultation PAFIO 2025 : présentation des travaux commerciaux et non commerciaux, remise en production post-feux, innovations (IA, drones, semoirs).
- Suivi des sous-comités :
  - Eau : relance prévue avec l'OBV Saguenay.
  - Enfeuillement : rapport final reporté à mars.

- Taux de satisfaction de la rencontre : 82 %

Rencontre 4 – 27 mars 2025
Lieu : Hôtel Delta, Jonquière
Faits saillants :

- Adoption du rapport final du sous-comité sur l'enfeuillement :
  - Constat d'un enfeuillement croissant au détriment des conifères.
  - Retards dans les travaux sylvicoles (dégagements, éclaircies, reboisements).
  - Recommandations : agir plus rapidement après récolte, prioriser les sites productifs, ajuster les stratégies selon les contraintes (TBE, feux), et adresser le manque de financement.
- Présentation de l'APVA (Village Alpin) : enjeux de cohabitation, ententes d'harmonisation, tourisme durable.
- Atelier PAFIT : mise à jour de l'enjeu « Utilisation multi-usage du territoire » dans le tableau R10-R12.
- Préparation de la sortie terrain (19 juin) et de l'activité du Mois de l'arbre (30 mai).
- Discussion sur le moratoire en acériculture : question soulevée sur son impact régional, à approfondir à la prochaine rencontre.
- Taux de satisfaction de la rencontre : 97 %

Rencontre 5 – 15 mai 2025
Lieu : Auberge Les Battures, La Baie
Faits saillants :

- Bilan annuel :
  - MRNF : suivi des FES socioéconomiques, bilan des travaux sylvicoles (atteinte partielle des cibles), récolte à 92 % de la possibilité nette.
  - AFSL : promouvoir la culture forestière, plus de 10 000 élèves rejoints, nombreuses activités éducatives et médiatiques.
  - Hydro-Québec : présentation du projet éolien Nutinamu-Chauvin, enjeux de cohabitation et de participation publique.
- Suivi des sous-comités :
  - Eau : relance prévue avec l'OBV Saguenay.
  - Stratégie sylvicole : rencontre prévue avec le MRNF pour discuter des défis.
- Adoption d'une résolution demandant le maintien des TLGIRT dans le projet de loi 97 sur la réforme du régime forestier.
- Préoccupations exprimées :
  - Manque de transparence sur le projet de loi 97 (**ANNEXE 6 : APPUI AU MAINTIEN DES TLGIRT DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 97**).
  - Importance d'une présentation officielle du MRNF (rencontre spéciale conjointe à venir).
  - Risques pour les entrepreneurs forestiers si Rexforêt est aboli.
- Taux de satisfaction de la rencontre : 93 %

Tableau 11 : Répartition des sujets au comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Sujets	Temps consacré (min)
Ordre du jour, compte rendu, autres suivis TLGIRT, prochaine rencontre, varia	66
Sondage de satisfaction	19
Suivi permanent des actions	22
Règles de fonctionnement	21
Présentation de partenaires	81
Suivi du plan de travail 2022-2023	25
R-10 (Listes des préoccupations) et R-12 (Synthèse des enjeux)	166
FES socioéconomique	34
Certification forestière	82
Processus de planification et consultation du MRNF	19
Consultation publique PAFIO	88
Bilan AFD MRNF	30
Bilan des indicateurs opérationnels BGA	52
Enjeu d'aménagement écosystémique	46
SCT Enfeuillement	88
SCT Eau	6
Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole	69
Bilan de l'Association forestière du SLSJ	25
Hydro-Québec	31
Projet de loi 97	113
Total	**1083**

Tableau 12 : Activités de transfert de connaissances au comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Sujet	Date	Temps consacré	Intervenant (organisation)
Rapport de prise en compte des commentaires PAFIO	1 novembre 2025	14	MRNF
Bilan des indicateurs opérationnels BGA	1 novembre 2025	52	Forestra
Règles de fonctionnement	1 novembre 2025	21	Coordonnatrice TLGIRT
Préoccupations et enjeux (R10-R12)	1 novembre 2025	4	Coordonnatrice TLGIRT
Gestion des FES socioéconomiques	1 novembre 2025	9	Coordonnatrice TLGIRT
Formation certification forestière SFI	1 novembre 2025	43	Forestra
Formation droits et cultures autochtones	1 novembre 2025	7	Forestra
Historique de la certification dans l'UA 023-71	5 décembre 2025	19	Forestra

Sujet	Date	Temps consacré	Intervenant (organisation)
Milieux humides d'intérêt	5 décembre 2025	26	MRNF
Résultats audit 023-71	6 février 2025	13	Forestra
Formation continue (remise en production des feux)	6 février 2025	40	Aménagiste UG 024-71
Consultations publiques PAFIO	6 février 2025	45	Aménagistes UG 023-71
Suivi du rapport de la consultation PAFIO	27 mars 2025	3	Coordonnatrice TLGIRT
Bilan de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean (AFSL)	15 mai 2025	25	AFSL
Hydro-Québec – Projet de parc éolien Nutinamu-Chauvin	15 mai 2025	36	Hydro-Québec
Bilan MRNF	15 mai 2025	25	MRNF
FES socioéconomiques	15 mai 2025	25	Coordonnatrice TLGIRT
Discussions et échanges sur le projet de loi 97	15 mai 2025	107	Tous

Tableau 13 : Atelier de travail du comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Partenaire	Date	Temps consacré
Introduction atelier PAFIT (mise à jour R10-R12)	27 mars 2025	30 min
Atelier de mise à jour du R10-R12	27 mars 2025	124 min
Retour sur l'atelier	15 mai 2025	8 min

Tableau 14 : Présentation des sous-comités de travail au comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Partenaire	Date	Temps consacré
Enfeuillement	1 novembre 2024	13 min
Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole	1 novembre 2024	63 min
Enfeuillement	5 décembre 2024	2 min
Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole	5 décembre 2024	37 min
Eau	6 février 2025	1 min
Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole	6 février 2025	22 min
Enfeuillement	6 février 2025	1 min
Enfeuillement	27 mars 2025	68 min
Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole	27 mars 2025	2 min
Eau	15 mai 2025	6 min
Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole	15 mai 2025	2 min

Tableau 15 : Présentation d'un partenaire au comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Partenaire	Date	Temps consacré
Aucun	1 novembre 2024	0 min
Aucun	5 décembre 2025	0 min
Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP)	6 février 2025	37 min
Association des propriétaires du Village Alpin (APVA)	27 mars 2025	44 min
Aucun	15 mai 2025	0 min

Tableau 16 : Registre des communications au comité de travail de la TLGIRT Saguenay

Sujet	Date
Fichiers de forme du décret fédéral sur le caribou	10 juillet 2024
Congrès annuel AFSAGLAC	24 septembre 2024
Invitation banquet RRGZ02 et table réseau	01 octobre 2024
Autoformation du BCTLGIRT	24 octobre 2024
Invitation assemblée régionale RLTP	22 janvier 2025
Invitation RDV des communautés forestières 2025	02 février 2025
Consultation sur l'Avenir paysage de la MRC du Fjord-du-Saguenay	27 février 2025
Recherche de stages pour la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF)	12 mars 2025
Invitation assemblée générale RLTP	20mars 2025
Recherche de courts stages pour la maîtrise en gestion durable des écosystèmes forestiers (MGDEF)	15 avril 2025
Invitation à être guide pour l'activité Viens vivre la forêt de l'Association forestière	16 mi 2025
Congrès annuel de l'AFSL | 30 octobre 2025	11 juin 2025

Tableau 17 : Registre des résolutions du comité de travail de la TLGIRT Saguenay

No	Résolution	Date
CT2024 -SAG-74-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 1er novembre 2024	01-nov-24
CT2024 -SAG-74-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 23 mai 2024.	01-nov-24
CT2024 -SAG-74-3	Adoption des règles de fonctionnement de la TLGIRT Saguenay pour la saison 2024-2025.	01-nov-24

No	Résolution	Date
CT2024 -SAG-74-4	Adoption du tableau des préoccupations et enjeux R10-R12	01-nov-24
CT2024 -SAG-74-5	Adoption de la FES socioéconomique Superficies exclues ou sous contraintes	01-nov-24
CT2024 -SAG-74-6	Adoption de la FES socioéconomique Emploi dans le domaine de la forêt	01-nov-24
CT2024-SAG-75-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 5 décembre 2024.	05-déc-24
CT2024-SAG-75-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 1er novembre 2024.	05-déc-24
CT2024-SAG-75-3	Les délégués de la table GIRT Saguenay demandent au MRNF de revenir à des rencontres en format hybride afin de maintenir l'intérêt et la participation des membres et assurer l'atteinte des objectifs de l'article 55 de la LADTF.	05-déc-24
CT2025-SAG-76-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 6 février 2025.	06-févr-25
CT2025-SAG-76-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 5 décembre 2024.	06-févr-25
CT2025-SAG-77-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 27 mars 2025.	27-mars-25
CT2025-SAG-77-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 6 février 2025.	27-mars-25
CT2025-SAG-77-3	Adoption du rapport final du sous-comité de travail sur l'enjeu de l'enfeuillement	27-mars-25
CT2025-SAG-78-1	Adoption de l'ordre du jour de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 15 mai 2025.	15-mai-25
CT2025-SAG-78-2	Adoption du compte rendu de la rencontre du comité de travail de la TLGIRT Saguenay du 27 mars 2025.	15-mai-25
CT2025-SAG-78-3	Adoption de la résolution demandant le maintien des TLGIRT dans le projet de loi 97 modifiant le régime forestier	15-mai-25

TRAVAUX SUR LES ENJEUX EN SOUS-COMITÉ DE TRAVAIL À LA TLGIRT SAGUENAY

À la TLGIRT Saguenay, lors de la saison 2024-2025, les principaux travaux ont porté sur la mise à jour du tableau des enjeux et des préoccupations R10-R12 en vue de l'élaboration du prochain PAFIT 2028-2033. Au cours de la saison, un enjeu a été mis à jour. Les travaux devraient se poursuivre lors de la prochaine saison.

À la TLGIRT Saguenay, les délégués du comité de travail ont suivi les travaux des sous-comités de travail suivants :

- Eau
- Enfeuillement
- Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole

SCT Eau

Lors de la saison 2024-2025, l'organisme responsable du SCT Eau, soit l'OBV Saguenay, était en restructuration. Or, aucune rencontre du SCT Eau n'a été tenue au cours de la saison.

Les organisations du sous-comité sur l'eau sont :

- Union des Préfets (UDP02)
- Conseil régional de l'environnement et du développement durable (CREDD)
- Fédération des clubs de motoneige du Québec (FCMQ)
- Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ)
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- Organisme de bassin versant Saguenay (OBV Saguenay)
- Regroupement des gestionnaires de ZEC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (RRGZ-02)
- SÉPAQ

SCT Enfeuillement

Lors de la saison 2023-2024, la TLGIRT Saguenay a identifié l'enjeu de l'enfeuillement comme étant prioritaire. Un sous-comité de travail a donc été établi afin de travailler cet enjeu.

Le mandat du sous-comité de travail est :

- Présenter le portrait de l'état des plantations de l'UA 023-71, dont celles perdues au calcul de possibilité forestière (31 % de l'étude des crédits) : superficies abandonnées, superficies possibles à sauver, superficies sous-contrôles. Analyser l'impact de ces superficies perdues sur la possibilité forestière et sur la stratégie régionale de production de bois.
- Portrait la méthodologie du suivi-contrôle annuel du MRNF. État de situation actuel des investissements sylvicoles.
- Faire des recommandations sur le suivi et l'entretien des plantations.

Les organismes du sous-comité de travail sont :

- Nature Québec
- Union des Préfets (UDP02)
- R.C.T.F. inc.
- West Fraser
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)
- MRC Lac-Saint-Jean-Est
- Ville Saguenay

Lors de la saison 2024-2025, le sous-comité de travail s'est rencontré à deux reprises et a présenté son rapport final au comité de travail de la TLGIRT Saguenay.

Les principaux constats :

- Enfeuillement croissant : conversion de plus de 990 000 ha de strates résineuses en strates mixtes dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.
- Retards dans les travaux sylvicoles :
    - 14 732 ha non dégagés entre 2018 et 2024.
    - 1 547 ha non reboisés selon les cibles 2023-2024.
    - Objectifs non atteints pour les coupes partielles (2 971 ha manquants) et éclaircies commerciales (4 220 ha manquants).
- Impact écologique et économique : Perte de biodiversité, baisse de rendement forestier, et augmentation des coûts d'entretien.

Plusieurs causes identifiées :

- Délai administratif trop long (3 à 5 ans) entre la récolte et le reboisement.
- Invasion rapide par des essences feuillues non-commerciales (cerisier, érable à épis, saule).
- Manque de dégagement précoce après plantation.

Le sous-comité a émis plusieurs recommandations :

- Intervenir rapidement après récolte pour scarifier et reboiser.
- Réaliser les coupes partielles prévues pour limiter l'enfeuillement.
- Cibler les meilleurs sites (productifs et proches des accès).
- Faire un suivi public des interventions et ajuster les stratégies.
- Reboiser avec les bonnes essences aux bons endroits.
- Entretenir dans les 2 ans suivant le reboisement pour limiter la compétition.

Le rapport a été déposé à la direction régionale du MRNF ainsi qu'au Forestier en chef (**ANNEXE 7 : RAPPORT FINAL DU SOUS-COMITÉ SUR L'ENJEU DE L'ENFEUILLEMENT DANS LES PLANTATIONS DE LA TLGIRT SAGUENAY**). Le MRNF a signifié son intérêt d'intégrer certaines parties du rapport dans son PAFIT. La TLGIRT Saguenay est en attente d'un retour du MRNF.

<u>Groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole</u>

Après la présentation du bilan du MRNF à la fin de la saison 2023-2024, les délégués ont soulevé leurs inquiétudes quant à la non-atteinte des cibles de la stratégie sylvicole. Ils ont mentionné craindre que les volumes escomptés ne soient pas atteints. Ils craignent également une baisse de la possibilité forestière si les travaux ne sont pas réalisés comme prévu. Ils ont donc convenu de créer un groupe de discussion afin de documenter les préoccupations des délégués par rapport à la stratégie sylvicole.

Composition du groupe de réflexion

- Union des Préfets (UDP02)
- Scieries du Lac-Saint-Jean
- Groupe Lignarex
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) (2 représentants)
- Forestra
- Ferme Paul-Eugène Grenon
- Écoaventure Boréale
- MRC Fjord-du-Saguenay

Le groupe de réflexion s'est rencontré à 5 reprises lors de la saison 2024-2025. Plusieurs constats et enjeux ont été soulevés par le groupe de réflexion :

1. Retards et désynchronisation
   - Délais importants entre les étapes de récolte, préparation de terrain, plantation et entretien.
   - Retards dans la transmission des inventaires et prescriptions.
   - Impacts négatifs sur la certification, la qualité des plantations et la rentabilité.
2. Manque de synergie
   - Mauvaise coordination entre travaux commerciaux (récolte, chemins) et non-commerciaux (plantation, dégagement).
   - Dédoublement des déplacements de machinerie.
   - Construction inefficace de chemins (ex. : transformation de chemins d'hiver en été).
3. Problèmes budgétaires
   - Budgets non alignés avec les besoins réels.
   - Réduction des cibles plutôt que recherche de solutions.
   - Une partie du budget des travaux non-commerciaux est absorbée par les chemins forestiers.
4. Normes et stratégie peu adaptées
   1. Normes de plantation jugées trop rigides et peu réalistes.
   2. Sites intensifs souvent éloignés, coûteux à opérer.
   3. Besoin de revoir la stratégie des AIPL (aires d'intensification de production ligneuse).
5. Main-d'œuvre et prévisibilité
   - Non-respect de la stratégie nuit à la rétention de la main-d'œuvre.
   - Incertitude pour les entrepreneurs en travaux sylvicoles.

Après les constats du groupe de réflexion, la TLGIRT Saguenay a déposé une lettre de recommandation à direction régionale du MRNF (**ANNEXE 8 : LETTRE DE RECOMMANDATION SUR LA STRATÉGIE SYLVICOLE**). Les principales recommandations étaient :

- Élaborer un plan d'action réaliste pour atteindre les cibles de la stratégie sylvicole.
- Prioriser les entretiens post-plantation (ex. : dégagement) même si cela implique moins de plantations.
- Revoir la localisation des AIPL pour les rapprocher des usines et réduire les coûts.
- Utiliser les technologies de suivi (drones, imagerie satellite) pour améliorer l'efficacité.
- Renforcer la coordination entre les travaux commerciaux et non-commerciaux.
- Adapter les normes aux réalités régionales et aux capacités opérationnelles.

- Stabiliser les budgets et éviter les pertes liées aux retards.

La réponse de la direction régionale du MRNF a été jugée insatisfaisante par la TLGIRT Saguenay (**ANNEXE 9 : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MRNF DE LA LETTRE DE RECOMMANDATION SUR LA STRATÉGIE SYLVICOLE**). Le groupe de réflexion désire pousser plus loin leur recommandation et a demandé une rencontre avec un aménagiste de l'UG 023-71 afin de discuter avec lui de différentes possibilités pour améliorer la situation. La rencontre devrait avoir lieu au courant de l'été 2025.

PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Les présences aux rencontres ont été comptabilisées tout au long de l'année pour l'ensemble des TLGIRT. Le tableau 18 présente le taux de participations sans égard à la présence du délégué ou de son substitut.

Tableau 18 : Bilan annuel de la participation aux rencontres des comités de travail des TLGIRT

TLGIRT	Rencontre de la saison 2024-2025					Total
Saguenay	**1 nov. 24**	**5 déc. 24**	**6 fév. 25**	**27 mars 25**	**15 mai 25**	
Participation	19/24	16/24	20/24	18/24	18/24	**76 %**
Taux (%)	79 %	67 %	83 %	75 %	75 %	
Lac-Saint-Jean	**13 nov. 24**	**11 déc. 24**	**30 janv. 25**	**20 mars 25**	**22 mai 25**	
Participation	17/25	18/26	22/25	18/25	16/25	**72 %**
Taux (%)	68 %	69 %	88 %	72 %	64 %	

Les résultats démontrent qu'une seule rencontre de la saison par TLGIRT atteint l'objectif ministériel de 80 % de taux de participation. Cette non-atteinte de la cible est récurrente d'une saison à l'autre. La principale raison a déjà été identifiée comme étant un conflit d'horaire professionnel. Somme toute, au fil des ans, plusieurs mesures ont été mises en place afin d'améliorer le taux de participation :

- Rappels quelques jours avant la rencontre.
- Calendrier partagé avec les dates des rencontres à l'avance.
- Ordre du jour clair et concis, envoyé à l'avance.
- Mise en valeur des résultats concrets des rencontres précédentes (suivi des actions, présentation du sondage de satisfaction).
- Rencontres interactives.
- Temps de réseautage.
- Sondage pour comprendre les motifs d'absence.
- Respect du code d'éthique.
- Éviter les termes techniques et les acronymes.
- Prévoir des rencontres individuelles pour aider dans la compréhension de certains participants.
- Rappeler l'importance de participer aux rencontres.
- Suivre les taux de participation.
- Identifier les tendances (ex. : baisse à certaines périodes).
- Ajuster les stratégies en fonction des retours.

Pour cette saison, beaucoup d'emphase a été mise sur les substituts pour remplacer les délégués absents. Cette stratégie a porté ses fruits puisqu'une présence accrue des substituts a été observée cette saison.

Dans le but de raffiner la statistique de participation, le taux de participation a été ventilé par groupe d'intérêt dans le tableau 19.

À noter que ces statistiques excluent les sièges de personnes-ressources, notamment les représentants de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, de l'Association forestière du Saguenay–Lac-Saint-Jean et du Cégep de Saint-Félicien.

Tableau 19 : Taux d'occupation des sièges pour chaque groupe d'intérêt des TLGIRT

Groupe d'intérêt	Taux/groupe	
	Saguenay	Lac-Saint-Jean
Industrie forestière	80 %	70 %
MRC	87 %	87 %
Faune	73 %	80 %
PFNL	20 %	VACANT
Énergie	60 %	100 %
Travailleurs	100 %	20 %
Entrepreneur en aménagement forestier	100 %	80 %
Villégiature	80 %	87 %
Récréotourisme	80 %	45 %
Environnement et eau	50 %	100 %
Autochtones	100 %	50 %
Gestion intégrée des ressources	NA	100 %

Le taux de participation par groupe d'intérêt permet d'analyser quel groupe d'intérêt est bien représenté au TLGIRT. Globalement, la plupart des groupes d'intérêt sont bien représentés tout au long de la saison, soit avec un taux de participation supérieur à 50 % des rencontres. Somme toute, certains groupes présentent de moins bons résultats. C'est notamment le cas, à la TLGIRT Saguenay, du groupe d'intérêt « PNFL » et « Environnement et eau » et celui « Travailleurs », « Récréotourisme » et « Autochtones » à la TGLIRT Lac-Saint-Jean. Dans un souci de représentativité des intervenants ayant un intérêt envers la gestion intégrée des ressources et du territoire, il est important que chaque groupe d'intérêt soit bien représenté tout au long de la saison. L'engagement des délégués et son importance envers son groupe d'intérêt sont rappelés à tout un chacun à chaque début de saison.

ÉVOLUTION DU TAUX DE PARTICIPATION AUX RENCONTRES

Les présences aux rencontres ont été comptabilisées depuis le début des TLGIRT afin d'évaluer l'évolution du taux de participation aux rencontres.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

La figure 1 ci-dessous permet de visualiser les taux de participation par siège et par groupe d'intérêt depuis la première saison des TLGIRT, soit 2010-2011. Il faut cependant noter qu'initialement, il y avait trois TLGIRT dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Soit la TLGIRT Saguenay, la TLGIRT Lac-Saint-Jean-Ouest et la TLGIRT Saguenay-Lac-Saint-Jean-Nord. Lors de la saison 2015-2016, les TLGIRT Lac-Saint-Jean-Ouest et Saguenay-Lac-Saint-Jean-Nord ont été fusionnées afin de créer la TLGIRT Lac-Saint-Jean que nous connaissons aujourd'hui. Les cinq premières saisons des graphiques présentés à la figure 1 sont donc une moyenne du taux de participation des deux tables avant leur fusion.

Le graphique représentant le taux d'occupation par siège, démontre, à l'exception de la première saison, que la cible de 80 % de participation n'a jamais été atteinte. Le graphique montre également que, depuis la fusion des tables, soit en 2015-2016, le taux de participation varie entre 70 % et 80 %.

Pour ce qui est du taux de participation par groupe d'intérêt, le graphique montre, à l'exception de la saison 2014-2015, qu'il est relativement stable au cours des saisons et excellent, avec une moyenne autour de 85 % depuis la création des TLGIRT. Bien que les cibles de participation par siège ne soient pas atteintes, les différents groupes d'intérêt sont tout de même bien représentés chaque saison des TLGIRT.

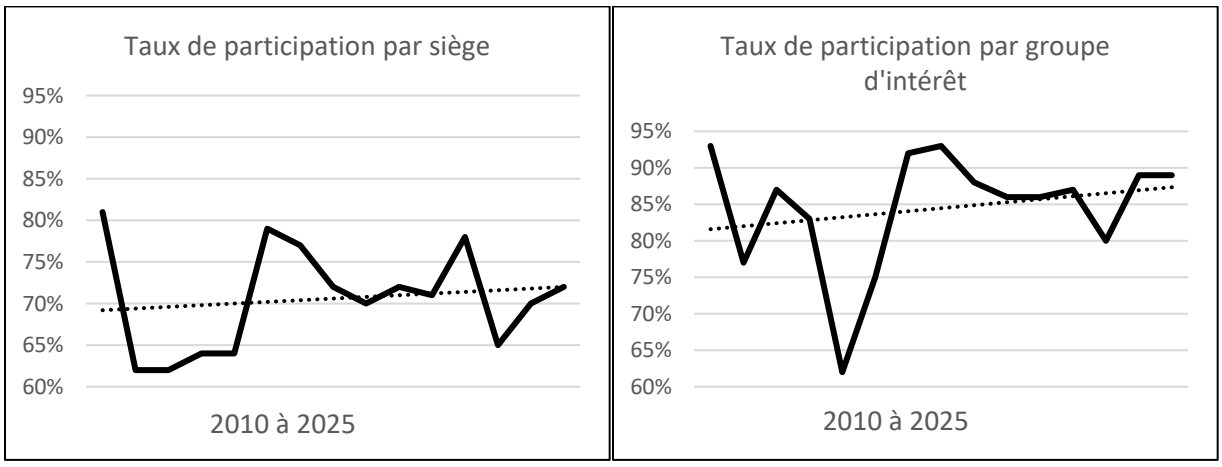

Figure 1. Taux de participation par siège et par groupe d'intérêt à la TLGIRT Lac-Saint-Jean de la saison 2010-2011 à 2024-2025

TLGIRT SAGUENAY

Pour la TLGIRT Saguenay, aucune fusion n'a eu lieu depuis la création des tables. Somme toute, le graphique représentant le taux d'occupation par siège montre les mêmes tendances que celui de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, soit que la cible de 80 % n'a jamais été atteinte. Le taux de participation varie, quant à lui, plutôt entre 70 % et 75 %.

Pour ce qui est du taux de participation par groupe d'intérêt, le graphique montre également les mêmes tendances qu'à la TLGIRT Lac-Saint-Jean, soit, à l'exception des saisons 2014-2015 et 2015-2016, qu'il est relativement stable au cours des saisons et excellent, avec une moyenne autour de 85 %. Comme pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean, malgré la non-atteinte des cibles de participation par siège, les différents groupes d'intérêt sont tout de même bien représentés chaque saison des TLGIRT.

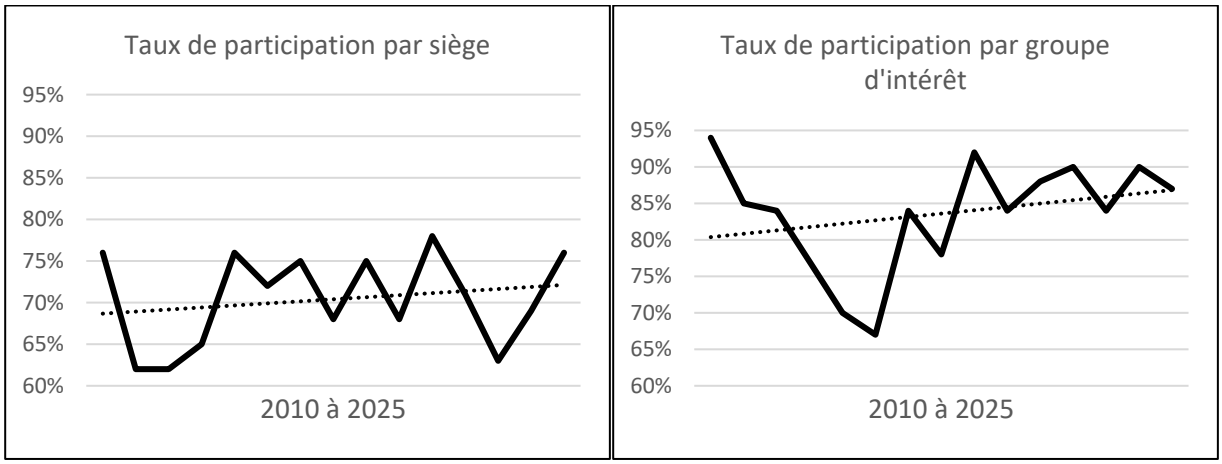

Figure 2. Taux de participation par siège et par groupe d'intérêt à la TLGIRT Saguenay de la saison 2010-2011 à 2024-2025

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS DE LA TLGIRT

Lors de la saison 2024-2025, il n'y a eu aucun règlement des différends, ni à la TLGIRT Saguenay ni à celle du Lac-Saint-Jean. Somme toute, les règles de fonctionnement des TLGIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean encadrent la procédure le cas échéant.

BILAN DES ÉVALUATIONS DES RENCONTRES

Conformément aux règles de fonctionnement de la TLGIRT, à chaque rencontre du comité de travail tenue virtuellement ou en présentiel, un sondage électronique d'évaluation des rencontres est transmis par le coordonnateur de la TLGIRT à chacun des délégués présents (**ANNEXE 10 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN ET DE LA TLGIRT SAGUENAY**). Le sondage utilisé par la TLGIRT Lac-Saint-Jean et celui de la TLGIRT Saguenay comprend huit questions, divisé en quatre blocs, afin de quantifier et qualifier la satisfaction des délégués en fonction de :

- Bloc A : L'ambiance (2 questions)
- Bloc B : Le contenu (3 questions)
- Bloc C : Le fonctionnement (2 questions)
- Bloc D : La satisfaction globale (1 question)

Les réponses et commentaires reçus pour les sept premières questions permettent au comité local de coordination de confirmer et d'ajuster le déroulement (ambiance, contenu et fonctionnement) des rencontres suivantes du comité de travail.

La question du bloc D permet de mesurer l'indicateur retenu pour la FES soit le « taux de satisfaction annuel des délégués lors des rencontres de comités de travail des TLGIRT ». Les délégués évaluent leur satisfaction selon une échelle de 1 à 10, 1 étant pas satisfait et 10 très satisfait.

Taux de satisfaction (%) = $\left(\frac{Sommes\ des\ cotes\ de\ satisfaction}{Nombre\ total\ de\ sondages\ teçus}\right)$ %

L'indicateur retenu, soit le taux de satisfaction annuel, est calculé par la moyenne des évaluations des rencontres régulières du comité de travail.

La fiche enjeu-solution 6,01A « *Taux de satisfaction annuel des participants dans chaque processus de participation du public* » balise la mesure de cet élément qui a été créé en 2012-2013 et modifiée en 2019-2020.

TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

Le questionnaire utilisé pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean comprend 8 questions.

Tableau 20 : Formulaire de la TLGIRT Lac-Saint-Jean

Questions	
# 1	**Les échanges sont respectueux**
# 2	**La rencontre est interactive**
# 3	**Le temps consacré au sujet est approprié**
# 4	**L'information est vulgarisée**
# 5	**La documentation remise est adéquate**
# 6	**Les règles de fonctionnement sont respectées**
# 7	**La rencontre a contribué au mandat de la table**
# 8	**La rencontre a été satisfaisante**

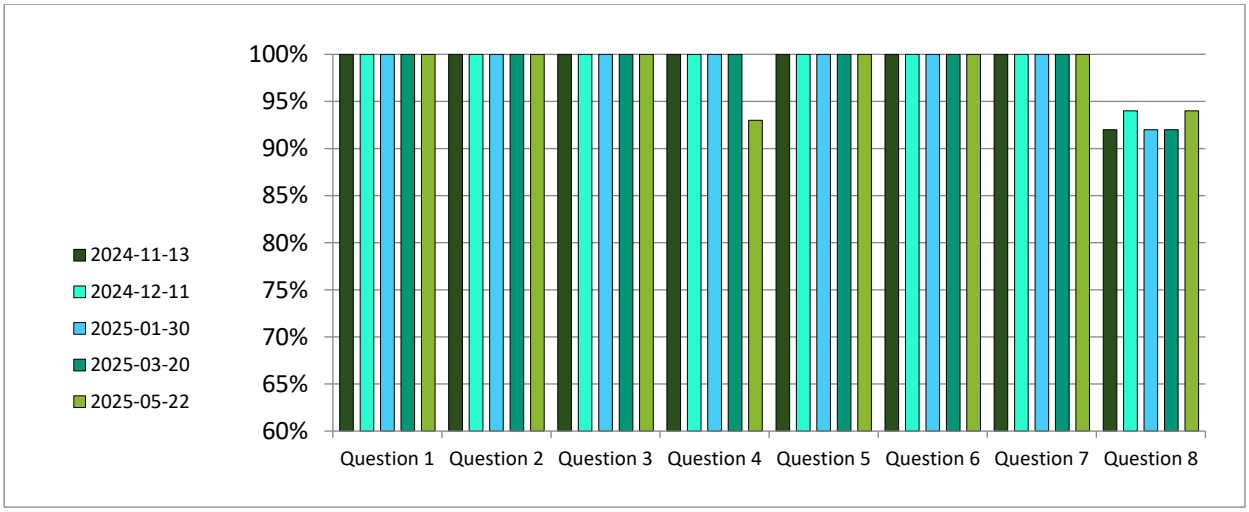

Figure 3 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Lac-Saint-Jean de la saison 2024-2025

Constats

Analyse du taux de satisfaction de la question #1

La question #1 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les échanges ont été respectueux tout au long des rencontres. Ainsi, les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean considèrent que les échanges ont été à 100 % respectueux à chaque rencontre de la saison 2024-2025.

Analyse du taux de satisfaction de la question #2
La question #2 permet d'évaluer si les rencontres ont été interactives. Les délégués considèrent, dans une proportion de 100 %, que l'ensemble des rencontres de la saison 2024-2025 ont été interactives, bien qu'ils aient mentionné moins apprécier l'interactivité dans les rencontres en virtuel.

Analyse du taux de satisfaction de la question #3
La question #3 permet d'évaluer si le temps consacré aux sujets est approprié. Les délégués sont satisfaits du temps consacré aux sujets dans une proportion de 100 % pour la saison 2024-2025. Beaucoup de temps est laissé dans l'ordre du jour pour laisser de la place aux échanges. L'ordre du jour est également modelable afin de pouvoir l'ajuster en fonction des discussions.

Analyse du taux de satisfaction de la question #4
La question #4 permet d'évaluer si les délégués considèrent que l'information présentée a été vulgarisée. Les délégués considèrent, dans une proportion de 99 %, que l'information a été vulgarisée. Plusieurs ont également félicité l'organisation pour leur effort de vulgarisation et l'absence d'acronyme. D'ailleurs, avant chaque rencontre, un courriel avec les acronymes risquant de se retrouver dans les présentations est envoyé aux délégués. De plus, à chaque rencontre, ils sont encouragés à demander des compléments d'information et à poser des questions lors des présentations.

Analyse du taux de satisfaction de la question #5
La question #5 permet d'évaluer si les délégués considèrent que la documentation remise était adéquate. Pour la saison 2024-2025, la documentation était transmise par voie électronique seulement. Et tous les documents sont accessibles sur le portail Épinet. Dans le passé, certains délégués ont mentionné la difficulté d'accès du portail Épinet. Afin d'y remédier, en plus du portail, les documents sont également accessibles dans un dossier partagé One Drive à accès contrôlé. Des impressions étaient réalisées sur demande exclusivement. Ainsi, les délégués considèrent la documentation adéquate dans une proportion de 100 % pour la saison 2024-2025.

Analyse du taux de satisfaction de la question #6
La question #6 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les règles de fonctionnement ont été respectées. Ainsi, les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean considèrent dans une proportion de 100 % que les règles de fonctionnement ont été respectées à chaque rencontre de la saison 2024-2025.

Analyse du taux de satisfaction de la question #7
La question #7 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les rencontres ont contribué au mandat de la table. Les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean considèrent, dans une proportion de 100 %, que les rencontres de la saison 2024-2025 ont permis de contribuer au mandat de la table.

Analyse globale du taux de satisfaction à la question #8
Quand on analyse globalement le taux de satisfaction des délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean, on constate que la saison 2024-2025 fut très appréciée par les délégués dans une proportion de 93 %.

Pistes d'amélioration

Afin de maintenir le bon taux de satisfaction des délégués, quelques pistes d'amélioration doivent être maintenues ou envisagées :

- Privilégier les rencontres en présentiel
- Valoriser les travaux des sous-comités
- Continuer le travail en atelier
- Présenter les membres de la TLGIRT par un tour de table lorsqu'il y a des invités
- Continuer de prévoir plus de temps pour les échanges
- Continuer à ajuster l'ordre du jour en temps réel.
- Poursuivre la présentation des partenaires
- Encourager les mandataires de certification à apporter du contenu aux rencontres, et ainsi répondre au 2e mandat des TLGIRT
- Poursuivre les efforts de vulgarisation en envoyant les acronymes ainsi qu'un glossaire.
- Encourager les délégués, particulièrement les nouveaux, à suivre les modules 1 et 2 élaborés par le BCTLGIRT.
- Former les nouveaux délégués sur le code d'éthique et en faire un rappel aux délégués déjà présents.
- Encourager les tours de parole pour éviter les interruptions.
- Afficher un rappel visuel des règles en début de rencontre (le code d'éthique est inscrit derrière le carton de présentation de chaque participant).
- Maintenir le suivi des actions
- Continuer à présenter les résultats du sondage de satisfaction de la rencontre précédente.
- Continuer d'organiser un moment de réseautage ou une activité conviviale annuelle pour créer des liens entre les participants (pause et heure du dîner prolongées lors des rencontres, assemblée des partenaires, activité de distribution d'arbre lors du Mois de l'arbre et des Forêts, sortie terrain).

TLGIRT SAGUENAY

Le questionnaire utilisé pour la TLGIRT Saguenay comprend 8 questions.

Tableau 21 : Formulaire de la TLGIRT Saguenay

Questions	
# 1	**Les échanges sont respectueux**
# 2	**La rencontre est interactive**
# 3	**Le temps consacré au sujet est approprié**
# 4	**L'information est vulgarisée**
# 5	**La documentation remise est adéquate**
# 6	**Les règles de fonctionnement sont respectées**
# 7	**La rencontre a contribué au mandat de la table**
# 8	**La rencontre a été satisfaisante**

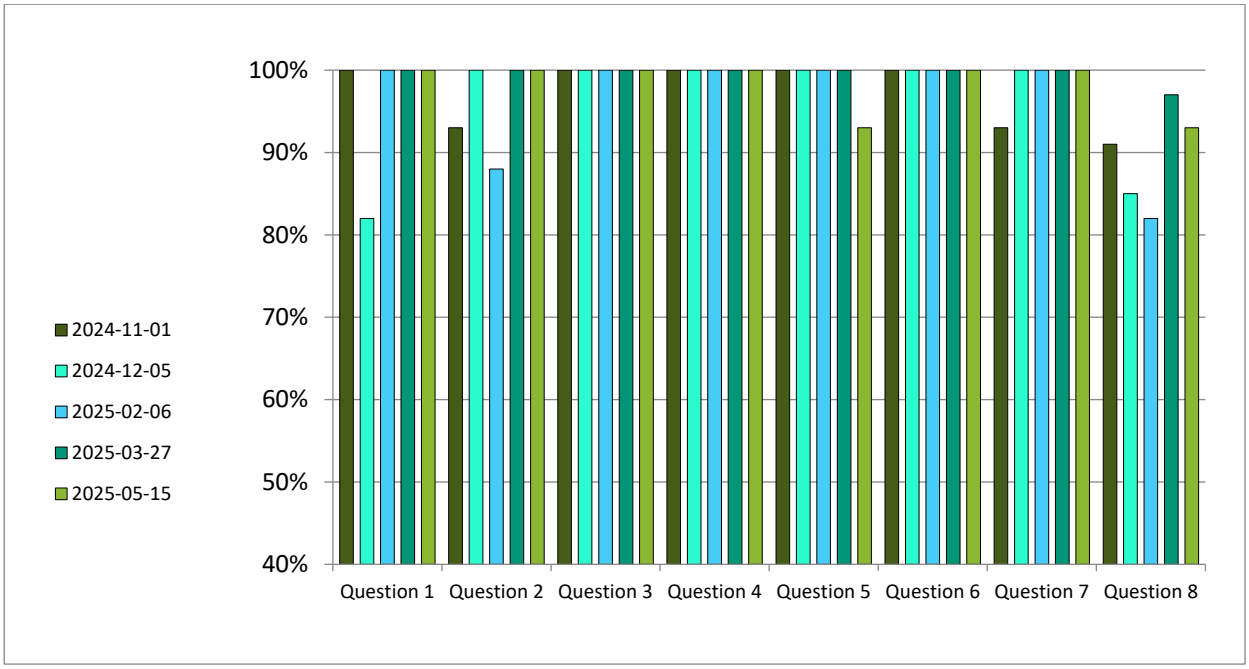

Figure 4 : Taux de satisfaction des rencontres de la TLGIRT Saguenay de la saison 2024-2025

Constats

Analyse du taux de satisfaction de la question #1

La question #1 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les échanges ont été respectueux tout au long des rencontres. Ainsi, les délégués de la TLGIRT Saguenay considèrent que les échanges ont été à 96 % respectueux à chaque rencontre de la saison 2024-2025. En début de saison, quelques échanges ont été plus émotifs et certains délégués n'ont

pas apprécié ce comportement qui avait tendance à se répéter. Le code d'éthique a été rappelé et les individus plus passionnés ont été rencontrés individuellement afin de les encourager à adopter une attitude plus constructive et respectueuse. Par la suite, la situation est rentrée dans l'ordre. La présentation des sondages de satisfaction en début de rencontre a également permis de mettre l'emphase sur le code d'éthique et de sensibiliser les délégués au ton utilisé lors d'échanges plus émotifs.

Analyse du taux de satisfaction de la question #2
La question #2 permet d'évaluer si les rencontres ont été interactives. Les délégués considèrent, dans une proportion de 96 %, que l'ensemble des rencontres de la saison 2024-2025 ont été interactives. Les rencontres virtuelles imposées en début de saison ont nui à cet indicateur.

Analyse du taux de satisfaction de la question #3
La question #3 permet d'évaluer si le temps consacré aux sujets est approprié. Les délégués sont satisfaits du temps consacré aux sujets dans une proportion de 100 % pour la saison 2024-2025. Beaucoup de temps est laissé dans l'ordre du jour pour laisser de la place aux échanges. L'ordre du jour est également modelable afin de pouvoir l'ajuster en fonction des discussions.

Analyse du taux de satisfaction de la question #4
La question #4 permet d'évaluer si les délégués considèrent que l'information présentée a été vulgarisée. Les délégués considèrent, dans une proportion de 100 %, que l'information a été vulgarisée. D'importants efforts sont appliqués afin de vulgariser l'information transmise et d'éviter l'utilisation d'acronyme. D'ailleurs, avant chaque rencontre, un courriel avec les acronymes risquant de se retrouver dans les présentations est envoyé aux délégués. De plus, à chaque rencontre, ils sont encouragés à demander des compléments d'information et à poser des questions lors des présentations et les présentateurs sont fortement encouragés à vulgariser l'information livrée. Plusieurs ont également félicité l'organisation pour leur effort de vulgarisation et l'absence d'acronyme. Ces efforts doivent être maintenus en tout temps.

Analyse du taux de satisfaction de la question #5
La question #5 permet d'évaluer si les délégués considèrent que la documentation remise était adéquate. Pour la saison 2024-2025, la documentation était transmise par voie électronique seulement. Et tous les documents sont accessibles sur le portail Épinet. Dans le passé, certains délégués ont mentionné la difficulté d'accès du portail Épinet. Afin d'y remédier, en plus du portail, les documents sont également accessibles dans un dossier partagé One Drive à accès contrôlé. Des impressions étaient réalisées sur demande exclusivement. Ainsi, les délégués considèrent la documentation adéquate dans une proportion de 100 % pour la saison 2024-2025.

Analyse du taux de satisfaction de la question #6
La question #6 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les règles de fonctionnement ont été respectées. Ainsi, les délégués de la TLGIRT Saguenay considèrent dans une proportion de 100 % que les règles de fonctionnement ont été respectées à chaque rencontre de la saison 2024-2025.

Analyse du taux de satisfaction de la question #7
La question #7 permet d'évaluer si les délégués considèrent que les rencontres ont contribué au mandat de la table. Les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean considèrent, dans une proportion de 99 %, que les rencontres de la saison 2024-2025 ont permis de contribuer au mandat de la table. Les rencontres en virtuel ont tendance à être plus informatives. Heureusement, le retour en présentiel a permis de reprendre le travail participatif.

Analyse globale du taux de satisfaction à la question #8
Quand on analyse globalement le taux de satisfaction des délégués de la TLGIRT Saguenay, on constate que la saison 2024-2025 fut très appréciée par les délégués (90 %).

Pistes d'amélioration
Voici des pistes d'amélioration ciblées pour la TLGIRT Saguenay, basées sur l'analyse des résultats du sondage de satisfaction 2024-2025. Chaque suggestion vise à renforcer les acquis et à améliorer les points légèrement plus faibles :

- Privilégier les rencontres en présentiel
- Valoriser les travaux des sous-comités
- Continuer le travail en atelier
- Présenter les membres de la TLGIRT par un tour de table lorsque nous recevons des invités
- Former les nouveaux délégués sur le code d'éthique et en faire un rappel aux délégués déjà présents.
- Encourager les tours de parole pour éviter les interruptions.
- Afficher un rappel visuel des règles en début de rencontre (le code d'éthique est inscrit derrière le carton de présentation de chaque participant).
- Mettre en place un signal discret (ex. : mot-clé ou geste) pour recentrer les échanges en cas de débordement.
- Maintenir l'ordre du jour flexible.
- Conserver du temps suffisant pour les échanges.
- Encourager les mandataires de certification à apporter du contenu aux rencontres, et ainsi répondre au 2e mandat des TLGIRT
- Poursuivre la présentation des partenaires
- Poursuivre les efforts de vulgarisation : courriels d'acronymes, encouragement à poser des questions, efforts de clarté.
- Encourager les présentateurs à utiliser des visuels.
- Encourager les délégués, particulièrement les nouveaux, à suivre les modules 1 et 2 élaborés par le BCTLGIRT.
- Maintenir le suivi des actions
- Continuer à présenter les résultats du sondage de satisfaction de la rencontre précédente.
- Continuer d'organiser un moment de réseautage ou une activité conviviale annuelle pour créer des liens entre les participants (pause et heure du dîner prolongées lors des rencontres, assemblée des partenaires, activité de distribution d'arbre lors du Mois de l'arbre et des Forêts, sortie terrain).

PROJET ACQUISITION DE CONNAISSANCES

Exceptionnellement, lors de la saison 2024-2025, aucun projet d'acquisition de connaissances n'a été financé. Le PADF, qui finance les travaux des TLGIRT, a été renouvelé pour une période de 3 ans le 1er avril 2024. Or, le dépôt officiel de la nouvelle entente et, par le fait même, sa signature a grandement tardé. Conséquemment, les sommes pour la première année de l'entente n'ont été disponibles qu'à partir du mois de mars 2025, soit presque à la fin de la saison des TLGIRT.

SITE WEB ET PORTAIL EPINET

L'Union des Préfets a administré le site Web dédié aux TLGIRT ainsi que le portail d'informations EpiNET. L'adresse internet du site Web est www.tlgirt-slsj.ca. Tous les nouveaux délégués ont reçu, en début de saison, les informations pertinentes d'accès pour naviguer sur le site internet et le portail.

Les fiches enjeux-solutions (FES) sur les enjeux socioéconomiques sont maintenant hébergées sur le site Web dédié aux TLGIRT.

FAITS MARQUANTS DE LA SAISON 2024-2025

Gouvernance et participation
Participation en hausse : Bien que les taux de participation n'aient pas atteint la cible de 80 %, ils ont progressé par rapport à la saison précédente (Lac-Saint-Jean : 72 %, Saguenay : 76 %), avec une forte représentation des groupes d'intérêt (près de 90 %).

Satisfaction élevée : Les délégués ont exprimé un haut niveau de satisfaction (93 % à Lac-Saint-Jean, 90 % à Saguenay), saluant la qualité des échanges, la clarté des présentations et l'ambiance des rencontres.

Retour au présentiel : Après des débuts en virtuel imposés, les rencontres ont pu reprendre en présentiel grâce à une résolution conjointe des deux TLGIRT, favorisant des échanges plus dynamiques.

Avancées stratégiques
Mise à jour des enjeux prioritaires :
- Lac-Saint-Jean : Participation des acteurs, diversification des produits forestiers.
- Saguenay : Utilisation multi-usage du territoire.

Travaux préparatoires au PAFIT 2028–2033 : Révision du tableau des enjeux R10-R12 dans les deux TLGIRT, avec ateliers de priorisation et mobilisation des sous-comités.

Adoption ou mise à jour de plusieurs fiches enjeux-solutions (FES), notamment sur :
- Superficies exclues ou sous contraintes
- Emploi forestier
- Forêt de proximité
- Bioénergie
- Valeur des bois sur pied
- Destination des bois et volume

Sous-comités actifs
TLGIRT Lac-Saint-Jean :
- Forêt de proximité : Prolongation de la FES, demande de nouveau calcul de possibilité forestière, collaboration avec la MRC Maria-Chapdelaine.
- Bioénergie : Diagnostic des enjeux d'approvisionnement, inégalités d'accès à la fibre, mise à jour de la FES.

TLGIRT Saguenay :
- Enfeuillement : Rapport final déposé, recommandations pour contrer la perte de plantations résineuses.
- Stratégie sylvicole : Groupe de réflexion actif, constats sur les retards, désynchronisation des travaux et recommandations adressées au MRNF.

Activités de terrain et de sensibilisation
Sortie terrain au Lac-Saint-Jean : Visite de secteurs touchés par les feux de forêt et de la scierie Domtar, avec 24 participants.

Consultation publique PAFIO : 27 participants ont soumis 84 préoccupations, démontrant un intérêt soutenu pour la planification forestière.

Engagement et amélioration continue
Formation continue des délégués : Modules, présentations vulgarisées, soutien individuel aux nouveaux membres.

Efforts de communication : Accès facilité aux documents via OneDrive et portail Épinet, envoi d'acronymes avant chaque rencontre.

Valorisation des partenaires : Présentations d'organismes externes, moments de réseautage, ambiance conviviale.

Réforme du régime forestier (projet de loi 97)

- Préoccupation majeure dans les deux TLGIRT.
- Résolutions adoptées pour demander le maintien des TLGIRT.
- Inquiétudes exprimées :
    - Perte de transparence et de concertation.
    - Risques pour les entrepreneurs forestiers en travaux sylvicole si Rexforêt est aboli.
- Demande d'une présentation officielle du MRNF : une rencontre spéciale conjointe est en préparation.

CONSULTATIONS PUBLIQUES

Lors de la saison 2024-2025, l'Union des Préfets du Saguenay–Lac-Saint-Jean (UDP02) a tenu, en collaboration du MRNF, un exercice de consultation publique.

PAFIO

La consultation publique PAFIO s'est déroulée du 10 février au 6 mars 2025. À cet effet, le PAFIO de l'unité d'aménagement 023-71 a été présenté aux délégués de la TLGIRT Saguenay lors de la rencontre du 6 février 2025. Les PAFIO des unités d'aménagement, 024-71, 025-71 et 027-51 ont été présentés, quant à eux, aux délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean lors de la rencontre du 30 janvier 2025.

Dès le 5 février 2025, la direction générale régionale du MRNF a fait paraître des avis publics dans les journaux régionaux et locaux pour inviter la population à participer à la consultation publique. En plus de ces publications, l'Union des Préfets a diffusé un message publicitaire sur les ondes radiophoniques régionales et a fait un placement publicitaire sur le site internet des radios participantes.

Chaque unité de gestion du MRNF a tenu, virtuellement, une soirée d'information sur le PAFIO de son unité d'aménagement. Durant la consultation, la population était invitée à rencontrer sur rendez-vous le personnel des unités de gestion du MRNF.

Soirées d'informations virtuelles

Unité de gestion	UA	Date	Participants
Saguenay	023-71	17 fév. 25	7
Alma	024-71	18 fév. 25	3
Roberval-St-Félicien	025-71	19 fév. 25	8
Dolbeau-Mistassini	027-51	20 fév. 25	9

Les PAFIO étaient disponibles en tout temps, pendant toute la durée de la consultation publique, sur le site Web du MRNF Consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean | Gouvernement du Québec (quebec.ca).

27 organismes ou individus ont émis des commentaires soulevant 84 préoccupations.

CONCLUSION

La saison 2024-2025 a été marquée par une mobilisation soutenue des partenaires des TLGIRT du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, malgré des défis persistants liés à la participation et aux contraintes logistiques. Les efforts déployés pour maintenir l'engagement des délégués, notamment par la formation continue, la valorisation des sous-comités et l'amélioration des outils de communication, ont permis d'assurer une représentativité adéquate des groupes d'intérêt.

Les travaux réalisés ont permis de faire progresser plusieurs enjeux prioritaires, tels que la forêt de proximité, la bioénergie, l'enfeuillement des plantations et la stratégie sylvicole. Ces démarches ont renforcé la capacité des TLGIRT à influencer les processus de planification forestière (PAFIT et PAFIO) et à répondre aux préoccupations locales.

La qualité des échanges, la pertinence des contenus présentés et la satisfaction générale des participants témoignent de la maturité et de la pertinence du modèle TLGIRT. Toutefois, des efforts devront se poursuivre pour améliorer la participation, combler les sièges vacants et assurer un meilleur arrimage entre les objectifs stratégiques et les moyens opérationnels.

Les réalités forestières (épidémie, feu, espèces d'intérêt, usages, etc.), les obligations légales (stratégies gouvernementales, PAFIO, PAFIT, etc.) ou les obligations de la certification forestière demeureront en constante évolution et les intervenants du milieu auront toujours besoin d'une tribune pour exprimer leurs besoins et attentes.

Les TLGIRT de la région ont mis en évidence la nécessité d'avoir, dans une région forestière telle que la nôtre, une structure participative de concertation sur les enjeux liés à la gestion intégrée des forêts des terres publiques.

En somme, cette saison a consolidé les bases d'une gouvernance forestière participative, ancrée dans les réalités régionales, et a préparé le terrain pour les travaux à venir, notamment en vue du prochain cycle de planification 2028–2033.

PERSPECTIVES 2025-2026

La saison 2025-2026 s'annonce comme une période charnière pour les TLGIRT du Saguenay–Lac-Saint-Jean, dans un contexte de réforme du régime forestier et de renouvellement des outils de planification stratégique.

Les travaux porteront notamment sur le suivi des recommandations formulées en 2024–2025, en particulier celles liées à l'enfeuillement, à la stratégie sylvicole, à la forêt de proximité, à la bioénergie et à l'eau. Les sous-comités actifs poursuivront leurs mandats, avec un accompagnement renforcé pour assurer la mise en œuvre des fiches enjeux-solutions (FES) mises à jour.

Une attention particulière sera portée à la révision des FES existantes, en vue de leur arrimage avec les orientations du prochain PAFIT 2028–2033. Des ateliers de priorisation seront organisés dès l'automne 2025 pour actualiser les enjeux R10-R12. Le sujet des changements climatiques sera également mis de l'avant.

La mobilisation des partenaires demeurera une priorité, avec des efforts accrus pour combler les sièges vacants, renforcer la participation des groupes d'intérêt et valoriser l'expertise locale. Des activités de formation, de réseautage et de sensibilisation seront proposées pour soutenir cet engagement.

Enfin, les TLGIRT suivront de près l'évolution du projet de loi 97 et ses impacts potentiels sur la gouvernance forestière régionale. Une veille stratégique sera assurée, et des représentations seront faites auprès du MRNF pour préserver les acquis en matière de concertation territoriale.
Ces perspectives s'inscrivent dans une volonté commune de consolider le rôle des TLGIRT comme instances de dialogue, d'innovation et de développement durable au service des communautés régionales.

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DES STRATÉGIES DES OBJECTIFS ANNUELS DES TLGIRT

OBJECTIFS ANNUELS DES TLGIRT DE LA RÉGION DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
Saison 2024-2025

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles[1]	Données de référence	Résultat	Commentaires
Objectif 1	Maintenir ou améliorer la participation des délégués aux TLGIRT tout au long de la saison 2024-2025	Mettre en place des actions afin de favoriser la participation des délégués	Taux d'occupation des sièges/rencontre	80 %		Saguenay : 76 % Lac-Saint-Jean : 72 %	Le taux de participation est légèrement supérieur à celui de l'an passé (69 % pour la TLGIRT Saguenay et 70 % pour la TLGIRT Lac-Saint-Jean) Exceptionnellement, plusieurs rencontres en virtuel, ce qui ne favorise pas le taux de participation. Beaucoup d'emphase a été mise afin que les délégués absents soient remplacés par un substitut. Une présence accrue de ces derniers a été observée, ce qui explique probablement le meilleur taux de participation. Mise à jour de la liste des partenaires. Éviter les termes techniques qui pourraient décourager certains participants. Laisser du temps de réseautage afin de renforcer les liens entre les participants et leur sentiment d'appartenance à la TLGIRT. Les délégués reçoivent des courriels personnalisés lors d'absences répétées
		Appliquer les règles de fonctionnement relatif à la présence des délégués et groupes d'intérêt	Taux d'occupation de chaque groupe d'intérêt			Saguenay : 87 % Lac-Saint-Jean : 89 %	Excellente représentativité des groupes d'intérêt

[1] Le comité de coordination a convenu que les cibles seront fixées après la première année de suivi des objectifs, soit au début de la saison 2017-2018.

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles[1]	Données de référence	Résultat	Commentaires
		Bloc D : Satisfaction : Évaluer la satisfaction des délégués présents au comité de travail	Taux de satisfaction des délégués Compilation des résultats Bloc D-Q8 de la fiche d'évaluation	Sag : 90 % LSJ : 90 %	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q8 : 90 % Lac-Saint-Jean Q8 : 94 %	Changement dans le calcul du taux de satisfaction. Graduation de 1 à 10 plutôt que Très satisfait, satisfait, etc. Le calcul a été modifié afin de rencontre les exigences provinciales. Présentation du sondage de satisfaction à chaque début de rencontre. Permets de faire un suivi aux commentaires qui y sont exprimés et de montrer aux délégués comment nous tenons compte des résultats. Cible atteinte.
		Bloc A : Ambiance : Animer les rencontres afin de maintenir des échanges respectueux	Compilation des résultats Bloc A-Q1 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q1 : 96 % Lac-Saint-Jean Q1 : 100 %	Quelques discussions plus difficiles en début de saison. Mais le rappel du code d'éthique et la présentation des résultats des sondages de satisfaction ont beaucoup aidé à redresser la situation. Au besoin, rencontres préparatoires entre certains intervenants plus passionnés et les coordonnatrices afin d'éviter les débordements lors des rencontres des TLGIRT. Présentation des sondages : bon coup de la saison.
		Bloc A : Ambiance : Animer les rencontres afin que celles-ci soient interactives	Compilation des résultats Bloc A-Q2 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q2 : 96 % Lac-Saint-Jean Q2 : 100 %	Plusieurs rencontres en virtuel sous consigne du ministère, ce qui a nui à l'interaction dans les rencontres. Les délégués ont adopté une résolution demandant le retour en présentiel et d'autoriser les sorties de ses

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles[1]	Données de référence	Résultat	Commentaires
							employés. Après le dépôt, les rencontres en présentiel ont pu reprendre. (3 en virtuel et 2 en présentiel)
		Bloc B : Contenu : Planifier le temps nécessaire pour traiter adéquatement les enjeux, notamment le temps de débat requis pour laisser les délégués s'exprimer	Compilation des résultats Bloc B-Q3 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q3 : 100 % Lac-Saint-Jean Q3 : 100 %	Beaucoup de temps est prévu dans l'ordre du jour pour favoriser les discussions et les interactions. Et l'ordre du jour est malléable pour pouvoir l'ajuster en fonction du temps pris pour les discussions.
		Bloc B : Contenu : Vulgariser le contenu des présentations afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges	Compilation des résultats Bloc B-Q4 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q4 : 100 % Lac-Saint-Jean Q4 : 99 %	Envoie d'une liste d'acronyme avant chaque rencontre. Effort soutenu pour éviter les acronymes lors des présentations, même lors de celles d'invités experts. Encourager les délégués à poser des questions lors d'incompréhension. Les efforts doivent être maintenus en tout temps.
		Bloc B : Contenu : Remettre une documentation adéquate afin de permettre à l'ensemble des délégués de comprendre et participer activement aux échanges	Compilation des résultats Bloc B-Q5 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q5 : 99 % Lac-Saint-Jean Q5 : 100 %	En plus du portail Épinet, les documents sont accessibles via un dossier partagé. Les délégués n'ont pas semblé avoir de problème d'accessibilité à la documentation.

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles[1]	Données de référence	Résultat	Commentaires
		Bloc C : Fonctionnement : Respecter les règles de fonctionnement	Compilation des résultats Bloc C-Q6 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q6 : 100 % Lac-Saint-Jean Q6 : 100 %	Les règles de fonctionnement sont présentées à chaque début de saison à tous les délégués. Les nouveaux délégués qui arrivent en cours de saison ont également une formation individuelle. Pour la prochaine saison, encore plus d'emphase sera mise sur les règles de fonctionnement (ex. : rôle des observateurs)
		Bloc C : Fonctionnement : Assurer que la rencontre a contribué au mandat de la table	Compilation des résultats Bloc C-Q7 de la fiche d'évaluation	Viser une progression ou un maintien	Formulaire d'évaluation des rencontres du comité de travail	Saguenay Q7 : 99 % Lac-Saint-Jean Q7 : 100 %	Points de suivi sur les actions précédentes pour assurer la continuité. Favorise des méthodes participatives (ateliers) Suivi des décisions prises en rencontre. Production de comptes rendus clairs et accessibles. Présentation d'expert pour enrichir les discussions. Les délégués sont consultés afin qu'ils puissent prioriser les enjeux.

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles	Données de référence	Résultat	Commentaires
Objectif 2	Maximiser les conditions permettant à la TLGIRT d'influencer les différents	Accompagner adéquatement les nouveaux délégués dans l'acquisition des connaissances forestières	Formation offerte aux délégués	1		Une formation a été donnée à tous les délégués lors de la 1ère rencontre des TLGIRT	Une formation un peu plus détaillée a été donnée aux délégués afin de s'assurer d'une bonne compréhension des rôles de tous ainsi que du mandat de la TLGIRT.

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles	Données de référence	Résultat	Commentaires
	exercices de planification (PAFIT et PAFIO)						Les nouveaux délégués qui arrivent en cours de saison ont également une formation individuelle. Un effort est appliqué afin d'éviter les acronymes lors des présentations. Les délégués ont accès à des modules de formation créée par le BCTLGIRT. La coordonnatrice externe est disponible en tout temps pour les questionnements.
			Nombre d'activités et d'outils de vulgarisation	≥ 2	Rapport d'activités	Présentations, rapports d'activités.	Minimum 2 activités et outils de vulgarisation
		Faire preuve de flexibilité dans la façon de traiter les différents enjeux à la TLGIRT en fonction de l'intérêt exprimé par les délégués	Nombre de formes possibles pour le traitement des enjeux	≥ 2		Fiche enjeu/solution, présentation PowerPoint, travaux en SCT, sortie terrain	LSJ : atelier de priorisation des enjeux du R10-R12. 2 SCT actifs, soit sur la forêt de proximité et sur la biomasse. Adoption de 2 FES socioéconomique révisées (destination et volume des bois, valeurs des bois sur pieds) SAG : atelier de priorisation des enjeux du R10-R12. 1 SCT actif sur l'enfeuillement et un groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole. Adoption de 2 nouvelles FES socioéconomiques (emplois

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles	Données de référence	Résultat	Commentaires
							dans le domaine de la forêt et superficies exclues) SLSJ : visite de travaux en forêt
		Arrimer les travaux de la TLGIRT aux intérêts et priorités des délégués	Plan de travail produit, en début d'année, avec les délégués	1 plan de travail présenté et discuté à chaque rencontre		Le plan de travail est discuté à toutes les rencontres des TLGIRT	LSJ : atelier de priorisation des enjeux du R10-R12. 2 SCT actifs, soit sur la forêt de proximité et sur la biomasse. Adoption de 2 FES socioéconomique révisées (destination et volume des bois, valeurs des bois sur pieds) SAG : atelier de priorisation des enjeux du R10-R12. 1 SCT actif sur l'enfeuillement et un groupe de réflexion sur la stratégie sylvicole. Adoption de 2 nouvelles FES socioéconomiques (emplois dans le domaine de la forêt et superficies exclues) Tableau du suivi des actions. Permets de capter des enjeux soulevés par des groupes d'intérêt ciblés, d'en faire un suivi et d'y répondre.
		Lors de la présentation des exercices de planification du MRNF, en amont des consultations publique et autochtone, prendre en	Niveau de satisfaction des participants sur les méthodes préconisées de la présentation des	Formulaire d'évaluation		Un formulaire d'évaluation de la satisfaction est complété à chaque rencontre, dont	LSJ : 92 % satisfait SAG : 82 % satisfait Raison : 3 rencontres en virtuel de suite, insatisfaction des délégués. Présentation

Suivi des extrants	Extrants	Stratégies	Indicateurs	Cibles	Données de référence	Résultat	Commentaires
		compte les besoins exprimés des délégués afin d'adapter les méthodes de présentation	exercices de planification.			celle où le PAFIO est présenté	d'un partenaire (certains propos ont mal été perçus)
		Inviter les partenaires à participer aux différentes consultations publiques sur les exercices de planification du MRNF	Nombre d'invitations transmises	100 % des partenaires inscrits à la base de données	Base de données	Tous les partenaires des TLGIRT inscrits dans la base de données ont reçu l'invitation. Publication radio et journaux	

ANNEXE 2 : COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN

COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN 2024-2025

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
Industrie forestière	Résineux 1	D. François Levesque (PFR) S. Jonathan Perron (PFR)	2026
	Résineux 2	D. Vincent Chabot (Rémabec) S. Jean-Philippe Larouche (Remabec)	2025
	Résineux 3	D. Alexis Gagnon (PFPP) S. Dominic Bouchard (PFPP)	2026
	Feuillus 1	D. Guillaume Rosa (Westfraser) S. Guillaume Paré (Westfraser)	2026
	Feuillus 2	**VACANT**	2025
MRC	MRC Maria-Chapdelaine	D. Stéphan Gauthier (MRC Maria-Chapdelaine)	2025
	MRC Domaine-du-Roy	D. Danny Bouchard (MRC Domaine-du-Roy) S. Carl Tremblay (MRC Domaine-du-Roy)	2026
	MRC Fjord-du-Saguenay	D. Marc Tremblay (MRC du Fjord-du Saguenay) S. Steeve Lemire (MRC du Fjord-du Saguenay)	2025
Faune	ZEC	D. Alexandre Mathieu (RRGZ-02) S. Stéphane Turcot (ZEC la Lièvre et Rivière-aux-Rats)	2025
	Réserve faunique	D. Patrick Gendreau (SÉPAQ) S. Sonny Connolly (SÉPAQ)	2025
	Autre utilisateur faunique	D. Annick Bouchard (Club chasse et pêche)	2025
	Trappeurs	**VACANT**	2026
Autochtones	Opitciwan	D. Yvon Racine (Opitciwan) S. Louis-Michel Dubé (Opitciwan)	n/a
	Pessamit	**VACANT**	n/a
Produits forestiers non ligneux	**VACANT**		2026

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
Énergie	D. Pascal Turcotte (Société de cogénération de Saint-Félicien) S. Alexandre Paradis (Société de cogénération de Saint-Félicien)		2026
Travailleurs	Tr. travaux sylvicoles	D. Vital Boivin (UNIFOR)	2026
	Tr. usine	**VACANT**	2025
	Tr. Opération récolte	**VACANT**	2026
Entrepreneurs en aménagement forestier	Entrepreneur (transport, voirie et récolte)	D. Éric Fortin (Gestion Transfor)	2026
	Entrepreneur en travaux sylvicoles	D. Marie-Lou Actil (Coop Girardville) S. Francis Lalancette (Coop Girardville)	2026
	Coop forestière	D. Martin Larouche (CSFRS)	2025
Villégiature	Association régionale de villégiature	D. Daniel Potvin (RLTP)	2026
	Association locale de villégiature 1	D. Marcel Gauthier (Lac Noir)	2025
	Association locale de villégiature 2	D. Arthur Fortin (Club Dansereau)	2025
Récréotourisme	Pourvoirie	D. Myriam Poirier (Ass. Pourvoirie du SLSJ) S. Jonathan Leblond (Ass. Pourvoirie du SLSJ)	2026
	Sentier Motoneige	D. Andrée Grenon (FCMQ)	2026
	Sentier Quad	D. Dany Gaudreault (F.Q.C.Q.)	2025
	Récréotourisme	D. Gilles Simard (Écoaventure boréale)	2026
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement	D. Alexandra Dupéré (CREDD) S. Tommy Tremblay (CREDD)	2026
	OBV Lac-Saint-Jean	D. Mathieu Laroche (OBV Lac-Saint-Jean S. Anne Malamoud (OBV Lac-Saint-Jean)	2025
GIR		D. Michel Bouchard (AGIR) S. Cindy Fortin (AGIR)	2026
Total section « utilisateurs »	32 sièges (26 occupés/6 vacants)		Renouvellement du mandat : • 13 en 2025 • 17 en 2026 • 2 ne s'applique pas

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « Personnes-ressources »			
Mandataire de certification	Représentant du mandataire de certification	Jean-Philippe Larouche (Rémabec)	n/a
		Brigitte Gagné (PFR)	n/a
MRNF	Chef UG (en alternance)	Caroline Couture	n/a
		Dario Marceau	n/a
	Planificateur	Sylvain Chouinard	n/a
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	D. Gabriel Duchesne-Kurtness		n/a
Wemotaci	D. Marie-Laure Lusignan		n/a
Information, éducation, formation, sensibilisation	D. Fannie Bard (Cégep de St-Félicien) S. Ludovic Béland (Cégep de St-Félicien)		2025
Coordonnatrice	Isabelle Delisle		n/a
Animatrice	Danielle Bourbonnais		n/a
Total Section « personnes-ressources »	10 sièges (10 occupés/0 vacant)	Renouvellement du mandat • 1 en 2025 • 0 en 2026 • 10 ne s'applique pas	
GRAND TOTAL		**43 SIÈGES**	

ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY

COMPOSITION DU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT SAGUENAY 2024-2025

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
Industrie forestière	Industrie 1	D. Éric Bouchard (Groupe Lignarex)	2026
	Industrie 2	D. Caroline Lavoie (Scieries du Lac-St-Jean)	2025
	Industrie 3	D. Sophie Desbiens (Boisaco) S. André Gilbert (Boisaco)	2025
	Industrie 4	D. Guillaume Rosa (Westfraser) S. Guillaume Paré (Westfraser)	2026
MRC	MRC 1	D. François Villeneuve (MRC Lac-St-Jean-Est) S. Nathalie Audet (MRC Lac-St-Jean-Est)	2026
	MRC 2	D. Nicolas Tremblay (Ville Saguenay)	2025
	MRC 3	D. Marc Tremblay (MRC du Fjord-du Saguenay) S. Steeve Lemire (MRC du Fjord-du Saguenay)	2026
Faune	Zec	D. Alexandre Mathieu (RRGZ-02) S. Shona-Gabrielle Bélanger (RRGZ-02)	2025
	Réserve faunique	D. Patrick Gendreau (SEPAQ) S. Sonny Connolly (SEPAQ)	2026
	Autre utilisateur faunique	D. Daniel Tremblay (Chasseur - ZEC)	2025
Produits forestiers non ligneux	D. Paul-Eugène Grenon (Ferme Paul-Eugène Grenon)		2026
Énergie	D. Xavier Dubois (Groupe Forestra)		2026
Travailleurs	Travailleur travaux sylvicoles	D. Jérôme Lévesque (Mactech) S. Marc-André Caron (Mactech)	2026
Entrepreneurs en aménagement forestier	Entrepreneur récolte	D. Sylvain Boulianne (Scierie Girard) S. Denis Simard (Groupe Forestra)	2026
	Entrepreneur sylviculture	D. Richard Carbonneau (R.C.T.F. inc.)	2025

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « utilisateur »			
		S. Jean-Richard Carbonneau (R.C.T.F. inc.)	
Villégiature	Association régionale de villégiature	D. Pierre Morin (RLTP) S. Jean Bhérer (RLTP)	2026
	Association locale de villégiature 1	D. Éric Tremblay (APVA)	2025
	Association locale de villégiature 2	D. Yvon Bouchard (Asso. Lac Lamothe Est)	2025
Récréotourisme	Pourvoirie	D. Myriam Poirier (Ass. Pourvoirie du SLSJ) S. Jonathan Leblond (Ass. Pourvoirie du SLSJ)	2026
	Sentiers récréatifs 1	D. Andrée Grenon (FCMQ)	2025
	Sentiers récréatifs 2	D. Dany Gaudreault (F.Q.C.Q.)	2025
	Récréotourisme	D. Gilles Simard (Écoaventure Boréale)	2025
Environnement et eau	Conseil régional de l'environnement	D. Alexandra Dupéré (CREDD) S. Tommy Tremblay (CREDD)	2026
	Autre groupe environnemental	D. Louis Bélanger (Nature Québec)	2025
	OBV	**VACANT**	2026
Autochtone	Essipit	D. Sylvain Gagnon (PN d'Essipit) S. Julia Leguerrier (PN d'Essipit)	n/a
	Pessamit	**VACANT**	n/a
Total section « utilisateurs »	27 sièges (25 occupés/2 vacants)	Renouvellement du mandat : • 12 en 2025 • 13 en 2026 • 2 ne s'applique pas	

GROUPE D'INTÉRÊT	SIÈGE	DÉLÉGUÉS	FIN DU MANDAT
Section « Personnes-ressources »			
Mandataire de certification	Représentant du mandataire de certification	Julie Deschesnes	n/a
MRNF	Chef UG	Dominique Déry	n/a
	Planificateur	Éric Fleury	n/a
	Représentant DGR 03	**VACANT**	n/a
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	D. Gabriel Duchesne-Kurtness		n/a
Information, éducation, formation, sensibilisation	D. Stéphanie Pelchat (AFSL) S. Chantale Hudon (Cégep de Chicoutimi)		2026
Coordonnatrice	Isabelle Delisle		n/a
Animatrice	Danielle Bourbonnais		n/a
Total Section « Personnes-ressources »	8 sièges (7 occupés/1 vacants)	Renouvellement du mandat • 1 en 2025 • 0 en 2026 • 7 ne s'applique pas	
GRAND TOTAL		**35 SIÈGES**	

ANNEXE 4 : TABLEAU R10-R12 SUR LES ENJEUX DES TLGIRT

TABLEAU SYNTHÈSE DES ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS (R10-R12)
TLGIRT SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN
Saison 2024-2025

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
1. Conservation de la diversité biologique	1.01	La diversité des écosystèmes à l'échelle du paysage	La variété des communautés forestières et des écosystèmes, ainsi que la proportion et la répartition des types de couvert dans le paysage. Il s'agit d'un filtre brut pour assurer la conservation de la diversité biologique.	• L'envahissement par les feuillus intolérants dans la sapinière à bouleau blanc ; • Régression des forêts fermées d'épinettes noires au profit des milieux ouverts ; • Répartition des types forestiers selon la forêt naturelle (forêt future). La qualité de la donnée Retour sur les investissements sylvicoles réalisés	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Composition végétale • PAFIT- Tableau 1 : Tableau-synthèse des objectifs d'aménagement par enjeu • Suivi forestier (composition, stocking, croissance…) • PAFIT-Document : Le territoire et ses occupants – Profils des ressources ligneuses • Acquisition de connaissances sur l'évolution des forêts dans un contexte de changements climatiques • Réviser les cibles de forêt référence • Adapter les scénarios et stratégies sylvicoles • Augmenter le budget annuel pour les travaux sylvicoles • Augmenter le budget annuel pour les suivis forestiers • Suivis forestiers plus rapides et complets. • Réaliser les travaux sylvicoles au bon moment dans la saison (date) et au bon stade de croissance (âge) afin d'assurer le plein potentiel du traitement
				• Perte de la densité et de la composition en essence recherchée de la régénération après récolte	• Suivi forestier (composition, stocking, croissance…) • S'assurer de reboiser les essences recherchées et appropriées au site. • S'assurer d'appliquer les bons traitements d'éducation.

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Conversion des sapinières et peuplements mélangés en plantations d'épinettes noires et blanches ; • Raréfaction des attributs de composition de la sapinière à bouleau jaune (SAG) ; • Perte de forêts mélangées pour l'habitat de l'orignal (SEPAQ). • Le maintien de la diversité biologique dans les sites après traitement sylvicole • Le maintien de forêt naturelle (non aménagée) pour les habitats fauniques	• PAFIT-Document : Le territoire et ses occupants – Profils des ressources ligneuses • FES_Enjeu_506C2_ TLGIRT_XXX_MHG_amb_cha_ori
				• Les impacts des changements climatiques sur la densité et la composition de la régénération	• Suivi forestier (composition, stocking, croissance…) • Adapter les essences à reboiser aux changements climatiques. • Avoir une stratégie sylvicole adaptée aux changements climatiques.

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	1.02	Les stades de développement des peuplements à l'échelle du paysage	La répartition et les proportions des stades de développement à l'échelle du paysage.	• La répartition et les proportions des différents stades de développement (régénération, jeune, mature, vieux) des peuplements, notamment des vieilles forêts en s'inspirant de la forêt naturelle ; • Raréfaction des vieilles forêts et surabondance des peuplements en régénération.	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Les structures d'âge des forêts • PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Structure interne des peuplements • PAFIT- Tableau 1 : Tableau-synthèse des objectifs d'aménagement par enjeu • PAFIT : Tableau 2 : Regroupement des enjeux qui commandent des solutions similaires • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) et niveaux d'aménagement (R16)
	1.03	La structure des peuplements (horizontale et verticale)	La structure interne des peuplements ainsi que la répartition et la proportion de structures résiduelles à l'échelle du peuplement.	• Raréfaction des structures résiduelles en quantité et en répartition suffisante pour qu'elles puissent remplir leurs fonctions écologiques ; • Raréfaction du bois mort dans les forêts aménagées consécutive au bris de la continuité forestière.	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux écologiques • PAFIT- Tableau 1 : Tableau-synthèse des objectifs d'aménagement par enjeu • PAFIT : Tableau 2 : Regroupement des enjeux qui commandent des solutions similaires • FES_Enjeu_506B_TLGIRT_LSJ_Martre
				• Homogénéité des structures de secondes venues : effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune.	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Structure interne des peuplements • FES_Enjeu_506C1_ TLGIRT_XXX_MHG_ pet_gib_tfse

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	1.04	La diversité des espèces	La diversité des espèces fauniques et floristiques. S'insère dans la notion de filtre fin pour assurer la conservation de la diversité biologique en adressant les besoins d'habitat pour les espèces fauniques, notamment celles menacées et vulnérables, ainsi que les problématiques de raréfaction d'espèces floristiques en particulier.	• La qualité de l'habitat de la petite faune ; • Les effets de l'éclaircie précommerciale sur la qualité de l'habitat de la petite faune.	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Structure interne des peuplements • FES_Enjeu_506C1_ TLGIRT_XXX_MHG_ pet_gib_tfse
				• La protection des habitats des EMVS lors des activités d'aménagement forestier.	• PAFIT-Document : Le territoire et ses occupants – EMVS Tableau 14 • PAFIT-Document : Le territoire et ses occupants – Caribous forestiers et montagnards de la Gaspésie • Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Mesures intérimaires de protection de l'habitat) • Mettre en place un suivi d'espèces sensibles à l'aménagement forestier
				• Exigences particulières de certaines espèces face à l'aménagement forestier. • Qualité des habitats fauniques des espèces vedettes du milieu forestier ; • Qualité de l'habitat de la martre (LSJ seulement), très sensible à l'aménagement forestier ; • L'impact de l'aménagement forestier sur la qualité de l'habitat de l'orignal à long terme.	• FES_Enjeu_506C1_ TLGIRT_XXX_MHG_ pet_gib_tfse • FES_Enjeu_506C2_ TLGIRT_XXX_MHG_amb_cha_ori • FES_Enjeu_506B_TLGIRT_LSJ_Martre • Travaux de SCT-Traverses de cours d'eau • Directive et modalités des ravages d'orignaux • Directive et modalités pour les habitats des oiseaux de proie sans statut légal (projet) • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux écologiques • PAFIT- Tableau 1 : Tableau-synthèse des objectifs d'aménagement par enjeu • PAFIT : Tableau 2 : Regroupement des enjeux qui commandent des solutions similaires

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Diversité des essences lors des reboisements (pin blanc) ; • Espèces floristiques et fauniques à statut précaire (pin blanc, BOJ).	• Consigne de réintroduction du PIB
	1.05	La connectivité entre les habitats des espèces fauniques et floristiques	La capacité des espèces fauniques à parcourir leur domaine vital afin de rejoindre facilement tous les habitats essentiels afin de compléter leur cycle vital, il adresse aussi la capacité des espèces floristiques à se disperser entre différents habitats favorables.	• Répartition des activités de récolte dans la pessière et la sapinière ; • Superficie des coupes • Rétention de forêts matures à des fins de préservation d'habitat faunique	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux écologiques – Organisation spatiale • RADF • PAFIT - Annexe A : Dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe totale autre que la coupe en mosaïque • FES_Enjeu_506B_TLGIRT_LSJ_Martre • FES_Enjeu_506C2_ TLGIRT_XXX_MHG_amb_cha_ori
				• Gestion du réseau routier et ses impacts écologiques ; • Fragmentation des habitats fauniques par les activités sylvicoles et la construction d'infrastructure.	• PAFIT-Document : Le territoire et ses occupants – EMVS • RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux régionaux et locaux – Espèces sensibles à l'aménagement • Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Modalités d'aménagement adaptés en développement)
	1.06	La diversité génétique indigène du territoire	Le besoin de maintenir la diversité des patrimoines génétiques au sein des populations d'espèces fauniques et floristiques.	• Diversités génétiques indigènes de la régénération • Régénération du bouleau jaune et de l'érable ;	• PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) et niveaux d'aménagement (R16) • RADF • Contrôle des provenances lors du reboisement • Bilan du reboisement des essences exotiques et hybrides (Sag)
				• Régénération du pin blanc ;	• Consigne de réintroduction du PIB

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	1.07	Les nouvelles aires protégées	L'implantation de nouvelles aires protégées sur le territoire ou la protection de l'intégrité de celles déjà existantes.	• Implantation, la reconnaissance légale et la gestion des aires protégées • Collaboration au développement du réseau québécois des aires protégées en milieu forestier ; • Répartition équitable des aires de protection ; • Réseau d'AP fonctionnel, représentatif de la biodiversité régionale et tenant compte des particularités du territoire.	• Participation active du MRNF aux travaux provinciaux et région 02 du comité technique sur les aires protégées • Travaux auprès du MELCCFP pour la reconnaissance des refuges biologiques et des MHI comme aires protégées • FES_Enjeu_107A_TLGIRT_LSJ_Superficies_exclues_ou_sous_contraintes • RADF • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions
				• Respect des aires protégées identifiées par les processus gouvernementaux.	• RADF • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions
	1.08	Les sites d'intérêts fauniques, floristiques, géologiques et	La protection des sites à signification biologique et culturelle spéciale, mais qui ne font pas partie de la liste officielle des aires protégées du	• Identification et protection des sites de signification culturelle spéciale des Pekuakamiulnuatsh. (Mashteuiatsh).	• Consultation autochtone • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions • SGE : Fiche de signalement

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
		culturels convenus	MELCCFP. De tels sites peuvent nécessiter des mesures de protection ou de gestion active qui permettra de perpétuer les conditions qui les rendent significatifs, sans pour autant y appliquer une conservation intégrale avec absence d'opérations forestières.	• Protection du saumon atlantique et de la ouananiche.	• RADF • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions • SGE : Transmission de la localisation des frayères via la fiche de signalement • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux régionaux et locaux – Espèces sensibles à l'aménagement • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux écologiques • Consultation publique PAFI • Harmonisation opérationnelle BGA • Travaux du SCT – Eau
				• Protection de la martre d'Amérique	• RADF • Affectation du territoire (UFZ) • Protection légale et administrative sur le territoire • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux écologiques • FES_Enjeu_506B_TLGIRT_LSJ_Martre • FES_Enjeu_506C_TLGIRT_XXX_Mesure_Harmonisation_Generique • PAFIT - Annexe A : Dérogation à la coupe en mosaïque et à la coupe totale autre que la coupe en mosaïque • Consultation publique PAFI • Consultation autochtone
2. Maintien et amélioration des conditions et de la productivité des	2.01	La résilience et productivité des écosystèmes forestiers	La capacité d'un écosystème à se remettre d'une perturbation (naturelle/anthropique) de manière à ce que les caractéristiques antérieures à celle-ci soient rétablies au sein	• Pertes de superficie forestière productive • Superficies affectées par les perturbations naturelles	• RADF • PAFIT : Stratégie de production de bois • Suivi forestier (composition, stocking, croissance…) • PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Composition végétale • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –niveaux d'aménagement (R16)

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
			de l'écosystème (résilience).	• Régénération naturelle et qualité des sols	• RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA • PAFIT : section 1.2 Suivi • Suivi forestier (composition, stocking, croissance,…) • PAFIT : Stratégie de production de bois
				• Fertilité des sols vs l'aménagement forestier	• PAFIT- Stratégie d'aménagement forestier intégrée - Gradient d'intensité de sylviculture • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –Scénarios sylvicoles (R15) • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • Guide sylvicoles
				• Captation de carbone	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Composition végétale • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –niveaux d'aménagement (R16) • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • Suivi forestier (composition, stocking, croissance…)
				• L'impact des changements climatiques sur la résilience et la productivité des écosystèmes	• Analyse de vulnérabilité des essences • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois
				• Utilisation optimale des forêts perturbées	• Plan de récupération • FES_Enjeu_507A_TLGIRT_LSJ_Opt_mat_lig_non_util_biomasse
				• Perte de matières ligneuses associée aux perturbations (TBE, feu, etc.)	

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Maintien des fonctions écologiques • Maintien des habitats • Maintien de peuplements mélangés pour considérer certains éléments fauniques	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques- Composition végétale • PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques-Structure interne des peuplements • Guides sylvicoles
				• Raréfaction de certaines essences (EPB, PIB, EPN, BOJ)	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques- Composition végétale • Consigne de réintroduction du PIB
			Adresse également la productivité des écosystèmes forestiers, mesurée sous forme de production primaire nette ou en matière ligneuse.	• Maintien ou augmentation du rendement forestier moyen	• PAFIT- Stratégie d'aménagement forestier intégrée - Gradient d'intensité de sylviculture • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) et niveaux d'aménagement (R16) • Suivi forestier (composition, stocking, croissance…)
			Le maintien ou l'amélioration de la productivité des sols, ainsi que les problématiques reliées à la perturbation des sols.	• Perturbations et érosion des sols (orniérage) • Orniérage des sols et du paysage en topographie montagneuse	• RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA
3. Conservation des sols et de	3.01	La qualité des sols	Le maintien ou l'amélioration de la productivité des sols, ainsi que les	• L'étendue du réseau routier • Perturbations du sol aux abords des chemins	• RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
			problématiques reliées à la perturbation des sols. La préservation des milieux humides, riverains et aquatiques, ainsi que leurs fonctions écologiques.	• Fertilité des sols vs l'aménagement forestier	• Prescriptions sylvicoles • PAFIT- Stratégie d'aménagement forestier intégrée - Gradient d'intensité de sylviculture • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois
				• Impact potentiel des ponts et des ponceaux sur l'habitat du poisson et les frayères • Impact de l'aménagement forestier et du développement du réseau routier sur la qualité de l'eau et les habitats aquatiques à long terme • Protection du saumon atlantique et de la ouananiche	• RADF • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions • SGE : Transmission de la localisation des frayères via la fiche de signalement • PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux régionaux et locaux – Espèces sensibles à l'aménagement • PCR RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA • Travaux du SCT – eau
	3.02	L'intégrité des milieux riverains, humides et aquatiques	La préservation des milieux humides, riverains et aquatiques, ainsi que leurs fonctions écologiques. La préservation de la qualité et de la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine.	• Bassin versant vs l'aménagement forestier • Chemins et traverses de cours d'eau abandonnés	• Travaux du SCT – eau
				• Frayères non cartographiées sur les sites de construction de chemins, d'opérations forestières ou autres travaux.	• SGE : Transmission de la localisation des frayères via la fiche de signalement

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Protection des frayères lors de constructions de chemins et d'opérations forestières ou autres travaux ; • Protection des cours d'eau, y compris les cours d'eau intermittents.	• RADF • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions
				• Détérioration des milieux aquatiques, riverains et humides lors d'interventions forestières et d'aménagement du réseau routier.	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux régionaux et locaux – Espèces sensibles à l'aménagement • PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques • PCR RADF
	3.03	La qualité et la quantité de l'eau	La préservation de la qualité et de la quantité de l'eau de surface et de l'eau souterraine. Les pertes de superficies forestières productives liées aux activités anthropiques ou naturelles.	• Sédimentation en provenance du réseau routier ; • Compactage et l'orniérage.	• RADF • Plan de contrôle régional : PCR - RADF
				• Impact des camps forestiers sur la qualité de l'eau	• RADF
				• Déversements accidentels d'hydrocarbures (contamination de l'eau souterraine, etc.).	• Exigences contractuelles liées aux ententes de récolte et aux contrats • Certifications (BGA et entrepreneurs), • Directive d'arrêt des travaux • Instruction de travail : transport de MDR • ISO 14001 du MFFP – fiche de signalement • Plan de mesure d'urgence incluant les déversements • La loi et le règlement sur la qualité de l'environnement

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Perturbation des bassins hydrographiques (versants) ; • Débits de pointe des cours d'eau suite aux opérations forestières (voirie, traitement et récolte) ; • Protection du saumon atlantique et de la ouananiche.	• Travaux du SCT – eau • RADF • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions • SGE : Transmission de la localisation des frayères via la Fiche de signalement • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux régionaux et locaux – Espèces sensibles à l'aménagement • PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques • PCR RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA
				• Productivité des écosystèmes après récolte	• RADF • Plan de contrôle régional : PCR - RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA
4. Maintien de l' apport des écosystèmes forestiers aux grands cycles écologiques	4.01	La perte de superficies forestières	Les pertes de superficies forestières productives liées aux activités anthropiques ou naturelles. La prise en compte et la lutte aux changements climatiques.	• L'étendue du réseau routier et son impact sur la productivité des écosystèmes • Perturbations du sol aux abords des chemins	• RADF • Plan de contrôle régional : PCR - RADF • Suivi des indicateurs de performance opérationnelle des BGA
				• Conversion des terres : ○ Occupation des chemins ○ Sites de camp forestier ○ Gravière ○ Etc. .	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques- Composition végétale • Plans spéciaux de récupération • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –niveaux d'aménagement (R16) • RADF

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	4.02	Les changements climatiques	La prise en compte et la lutte aux changements climatiques. La vitalité actuelle et future des communautés qui dépendent de la mise en valeur du milieu forestier.	Hydrologie et érosion des sols : • Problématique d'érosion en hausse, particules de sédiments dans les cours d'eau (augmentation des débits, augmentation du ruissellement) • Déficit hydrique en été • Qualité de l'eau	• Nouveau calcul de débit intégrant un calibrage pour les changements climatiques • Considérer les changements climatiques pour l'aménagement des ponts et des ponceaux (ponceaux surdimensionnés et des infrastructures adaptées) • Concept d'aires équivalentes de coupe (gestion de la récolte par bassin versant)
				Composition forestière : • Évolution des peuplements (modification de la dynamique des forêts) • Enfeuillement • Migration des espèces	• Augmenter la recherche sur la migration assistée • Diversifier les essences de bois lors du reboisement • Choisir des essences mieux adaptées • Remise en production rapide après perturbation • Réaliser les travaux d'éducation • Faire un suivi forestier rapproché de l'évolution des superficies forestières • Hausser le budget du suivi forestier • Communiquer les résultats de suivi, transparence (+ fréquent) • Calcul de la possibilité intégrant les changements climatiques (évolution de la végétation) • Équilibrer les classes d'âge pour assurer la résilience des forêts
				Protection : • Vulnérabilité des forêts • Augmentation des perturbations naturelles (feux, épidémies, chablis, etc.)	• Planifier l'aménagement des forêts en considérant des coupe-feux naturels ; cours d'eau, îlots feuillus. • Maintien des accès pour l'aménagement après perturbation • Adapter l'aménagement forestier en fonction des changements climatiques et utiliser sa capacité à capter du carbone. • Adaptation (modulation) de la réglementation

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				Produit de la forêt : • Production acériculture • Production ligneuse	• Recherche et développement • Optimiser la contribution de la forêt dans la lutte aux CC en utilisant des produits du bois et de substitutions.
				• Perte de la biodiversité	• Conserver de vieilles forêts • Développer des politiques de zonage
				• Maintien les avantages socioéconomiques multiples que la forêt procure à la société. • Maintien de l'approvisionnement des produits forestiers	• FES_Enjeu_501B_TLGIRT_LSJ_Emplois • FES_Enjeu_501C_TLGIRT_LSJ_Destination_et_Volume • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • Augmenter la recherche et développement relatif à la SPB • FES_Enjeu_506C4_ TLGIRT_LSJ_MHG_amb_site_heb • Stratégie d'adaptation de la gestion et de l'aménagement des forêts aux changements climatiques (SAGAFCC) • Augmenter les budgets d'aménagement • L'intensification de production de matière ligneuse (SPB) pour compenser la protection de territoire • Moduler la notion de protection • Identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation (budget, suivi et efficacité)

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
5. Bénéfices économiques et sociaux	5.01	Le bien-être et la résilience des collectivités forestières	La vitalité actuelle et future des communautés qui dépendent de la mise en valeur du milieu forestier.	• Harmonisation des activités de récoltes dans les limites municipales ou à proximité des limites municipales • Continuité de l'aménagement du territoire d'appartenance et de la contribution au développement des collectivités forestières par les organismes œuvrant en forêt de proximité	• FES_Enjeu_501A_TLGIRT_LSJ_Foret_proximite • TLGIRT • Consultation publique PAFI • Harmonisation opérationnelle BGA • Entente de gré à gré entre BGA et organismes d'aménagements
				• Achat de bien et de services locaux.	
	5.02	Le bien-être et la résilience des communautés autochtones	La vitalité actuelle et future des communautés autochtones qui dépendent de la mise en valeur du milieu forestier	• Participation des collectivités locales et des communautés autochtones à la prise en main de la gestion et la mise en valeur du milieu forestier.	• TLGIRT • Consultation publique et autochtone PAFI • Harmonisation opérationnelle BGA
				• Développement de la main-d'œuvre et de l'entrepreneuriat autochtone ;	• Favoriser la création de programmes de formation pour les jeunes et de perfectionnement pour les adultes axés sur l'aménagement intégré des ressources et du territoire qui correspondent aux valeurs des Pekuakamiulnuatsh. (Mashteuiatsh).

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	5.03	La gestion intégrée de l'accès	La gestion du réseau routier forestier existant et futur. Aborde la prise en charge des coûts d'établissement et d'entretien, le contrôle de l'accès et la fermeture de chemins.	• Maintien des accès au territoire après les interventions des forestières. • Contrôle de l'accès pour les territoires à droits exclusifs	• Mesure d'harmonisation (planification et opérationnelle) • Ententes de récoltes et obligations contractuelles • Consultation publique et autochtone PAFI
				• Les coûts d'établissement des chemins lors de l'aménagement du territoire	• S'assurer d'une synergie entre les récoltes et les travaux sylvicoles
				• Problématique d'érosion en hausse (augmentation des débits)	• Nouveau calcul de débit intégrant un calibrage pour les changements climatiques
				• Chemins et cours d'eau abandonnés : ○ Dégradation du milieu aquatique ○ Accès au territoire pour la pratique d'activités récréatives.	• Travaux du SCT – eau

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	5.04	La qualité visuelle des paysages sur les sites sensibles retenus	La préservation de la qualité visuelle des paysages forestiers sur les sites sensibles retenus	• Maintien de la qualité des paysages : ○ Milieu d'apparence naturelle ○ Forêt vierge ○ Ambiance forestière dans le corridor visuel des principales routes d'accès à la région ; ○ Aspect visuel autour des parcs nationaux, près des grands centres, lieux très fréquentés, routes panoramiques.	• RADF • TLGIRT • Consultation PAFI • Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) • FES_Enjeu_506A_TLGIRT_XXX_Respect_mesure_Harmonisation • FES_Enjeu_506C4_ TLGIRT_LSJ_MHG_amb_site_heb • Prise en compte de l'affectation du territoire lors de la planification des interventions • FES_Enjeu_506C3_02371_MHG_paysage • Inventaire des sites d'importance pour leur valeur paysagère • Tenir compte des sites d'activités présents et potentiels sur le territoire et y maintenir une haute qualité de paysages. • Concilier les différents usages des paysages

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles

				• Éléments ayant un impact visuel :
				  ○ Coupes totales
				  ○ Coupe avec essences sans preneurs
				  ○ Gravières
				  ○ Emprises de route surdimensionnées
				  ○ Dimension des superficies récoltées
				  ○ Travaux sylvicoles (scarifiage, EPC)
				  ○ Déboisement le long des chemins d'accès aux sites de villégiatures importants
				  ○ Andains le long des chemins
					• Instruction matière ligneuse non-utilisée (IMLNU)
					• RADF
					• TLGIRT
					• Consultation PAFI
					• Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA)
					• FES_Enjeu_506A_TLGIRT_XXX_Respect_mesure_Harmonisation
					• FES_Enjeu_506C4_ TLGIRT_LSJ_MHG_amb_site_heb
					• FES_Enjeu_506C3_02371_MHG_paysage
					• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques- Structure interne des peuplements

				• Présence de ligne de transmission d'énergie, éolienne, tours de communication	• Consultation publique (autres ministères)
				• Perturbations naturelles (feux, insectes, chablis…)	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux Écologiques- Structure interne des peuplements
				• Appropriation du territoire • Conflit d'usage • Paysage humanisé	• RADF • TLGIRT • Consultation PAFI • Mesure d'harmonisation opérationnelle (BGA) • FES_Enjeu_506A_TLGIRT_XXX_Respect_mesure_Harmonisation

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Préservation la possibilité forestière présente dans les paysages	
				• Valeur économique des paysages	
				• Méconnaissance de la réglementation et de l'harmonisation des interventions dans le paysage	• Présentation des ententes prises et des modalités appliquées (aménagement adapté) en matière de paysage. • Documenter le respect des ententes. • Pancartes explicatives de l'aménagement • Plan de communication • Travailler sur les perceptions, réduire l'écart entre les perceptions • Présenter les superficies protégées (UFZ) lors des consultations et non seulement les interventions • S'inspirer de ce qui est déjà fait ailleurs • Présentation des bilans d'ADF annuellement aux TLGIRT.
	5.05	La perte et la non-utilisation de volumes ligneux marchands	Les volumes de bois marchands perdus ou non utilisés affectés par les opérations de récolte et perturbations naturelles	• Perte de volume marchand commercialisable après récolte et non requis pour considérations fauniques ou sylvicoles.	• PCR-RADF • LADTF (article 2,3, 227, 231, 248) • SGE - Fiche de signalement (plaintes, personnelle terrain…) • Personnel d'enquête
				• Perte de volume marchand après perturbations naturelles (feu, TBE, chablis).	• Plans spéciaux de récupération et de remise en production des landes • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • Cadre écosystémique de l'aménagement forestier au Québec
				• Récolte illégale pour des besoins de bois de chauffage	• LADTF (article 2,3, 227, 231, 248) • SGE - Fiche de signalement (plaintes, personnel terrain…) • Personnel d'enquête

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	5.06	Utilisation multi-usage du territoire	Les problématiques de cohabitation entre l'usage à des fins de production ligneuse et les autres utilisations du territoire et des ressources	• Cohabitation des opérations forestières, des villégiateurs, des Premières Nations et des autres activités récréotouristiques. • Informations inconnues par les villégiateurs sur les travaux planifiés • Prévisibilité des opérations forestières • Éducation et sensibilisation des utilisateurs (dynamique forestière, perturbations, travaux forestiers) • Difficulté d'harmonisation des interventions suite à une perturbation (feux, TBE, Chablis) • Consultations peu populaires • Considération des sites futurs d'activités récréatives • L'impact cumulatif des interventions	• TLGIRT • Consultation PAFI • Harmonisation (planification, opérationnelle et générique) • FES_Enjeu_506A_TLGIRT_XXX_Respect_mesure_Harmonisation Affectation du territoire (UFZ) • FES_Enjeu_506C4_ TLGIRT_LSJ_MHG_amb_site_heb • Travaux de l'AFSLJ • Améliorer les outils de consultations pour créer plus d'intérêt • Utiliser des coupes adaptées en fonction des besoins comme outil d'harmonisation sur les terrains et peuplements qui s'y prêtent • Calendrier de réalisation des travaux qui tiennent compte des autres usagers (période de chasse). • Formations sur les outils PRAN (Québec.ca) • Forêt ouverte • Panneau d'information en forêt • Diffusion des travaux sur les groupes Facebook des partenaires forestiers (ex. : ZEC, BGA, regroupement de chemins, pourvoirie, etc.) • Informer et sensibiliser la population sur le processus des consultations publiques • Lors de renouvellement de bail de villégiature, informer sur le processus de consultation et sensibiliser sur le partage du territoire • http://www.partageonslaforet.com/ • PATP • https://mrnf.gouv.qc.ca/territoire/

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				Faune • Abondance, diversité et qualité de la faune ; • Maintien, protection et amélioration des habitats fauniques lors d'opérations forestières ; • Attentes actuelles et futures de la clientèle des territoires fauniques structurés • Considération de la portée temporelle des impacts de l'aménagement forestier. • La tranquillité, la quiétude et la beauté du site • L'ambiance de chasse • Accès des territoires fauniques structurés	• RADF • Affectation du territoire (UFZ) • Protection légale et administrative sur le territoire (ex. : aires protégées, écosystème forestier exceptionnel, protection caribou, milieux humides d'intérêt, refuges biologiques, etc.) • PAFIT- Document : Analyse des enjeux – Enjeux d'aménagement écosystémique • Acquisition de connaissances • Données Québec • Répartition spatiale et temporelle des opérations forestières. • TLGIRT • Consultation PAFI • Harmonisation (planification, opérationnelle et générique) • FES_Enjeu_506A_TLGIRT_XXX_Respect_mesure_Harmonisation • FES_Enjeu_506B_TLGIRT_LSJ_Martre • FES_Enjeu_506C1_ TLGIRT_XXX_MHG_ pet_gib_tfs • FES_Enjeu_506C2_ TLGIRT_XXX_MHG_amb_cha_ori • FES_Enjeu_506C4_ TLGIRT_LSJ_MHG_amb_site_heb)

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				Chemins et infrastructures (en augmentation) • Partage des coûts d'entretien • Sécurité routière • État des routes • Disponibilité de l'information en lien avec les chemins multi-usages (conditions et accès)	• SCT panneaux d'affichage • Mettre en place sur outil Web de suivi de l'état des routes, calendriers d'opération • Affichage de fermeture des chemins abandonnés • Instruction et affichage des ponts : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/ponts/PR_affichage_capacite_portante_ponts.pdf • Cadre de gestion des chemins et des ponts en milieu forestier sur les terres du domaine de l'État (juillet 2013) • Guide de signalisation routière : chrome-extension://efaidnbmnnnibpcajpcglclefindmkaj/https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/forets/documents/ponts/GM_signalisation_routiere_forets.pdf • Définir un réseau stratégie multi-usage (priorisation nécessaire) • Sensibiliser les utilisateurs des chemins sur la sécurité routière (ex. : communication entre les véhicules)
				• Les attributs de la forêt pour les besoins de l'industrie touristique.	• FES_Enjeu_506C1_ TLGIRT_XXX_MHG_ pet_gib_tfs • FES_Enjeu_506C2_ TLGIRT_XXX_MHG_amb_cha_ori • FES_Enjeu_506C4_ TLGIRT_LSJ_MHG_amb_site_heb) • FES_Enjeu_506C3_02371_MHG_Paysage
				• Le potentiel forestier des futurs projets de forêt de proximité. • Prise en compte des intérêts de la population du territoire	• FES_Enjeu_501A_TLGIRT_LSJ_Foret_proximite • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • Participation des MRC dans les projets et à la TLGIRT • Consultation PAFI • TLGIRT • Partenariat avec les gens du milieu
	5.07	La diversification des produits de la forêt	Le développement des produits forestiers non ligneux et la mise en	• Mise en valeur de l'acériculture	• Besoin de vérifier les programmes existants (Hors portée) • Délivrance de permis d'exploitation d'érablière • Stratégie de migration assistée (à venir) • Scénario sylvicole adapté aux changements climatiques (à venir)

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
			valeur accrue de la matière ligneuse.	• Assurer d'une forme de protection légale qui permet d'assurer une production acéricole à long terme	• RADF • Suivi de permis par les officiers du ministère
				• Les produits forestiers non ligneux du milieu forestier	• Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières (hors portée) • Délivrance d'autorisation de récolte de différents PFNL • Veille sur le développement de cette filière • Favoriser la recherche et la diffusion d'information sur les PFNL
				• L'utilisation des produits du bois et la diversité des produits.	• PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • FES_Enjeu_507A_TLGIRT_LSJ_Opt_mat_lig_non_util_biomasse • FES_Enjeu_508C_TLGIRT_LSJ_Qualité_bois • Stratégie bioéconomie MRC • Exemples de produits existants : gaz Méthane, cogénération St-Félicien, usine de rayonne, usine cellulosique
				• La seconde et troisième transformation des produits du bois. • Accès à la matière ligneuse pour la 2e et 3e transformations • La substitution des matériaux énergivores par des matériaux bois	• Sensibilisation sur les avantages de produits du bois

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Le développement de la filière de la bioénergie et bioproduits • Accès à la matière ligneuse • Prévisibilité d'approvisionnement à moyen et long terme • Reconnaissance de la valeur carbone de la filière bioénergie	• Allègement réglementaire en lien avec la filière bioénergie • • Intégration de volume de MLNU et biomasse dans les plans spéciaux
				• Protection du potentiel pour l'attribution de bleuetière (lors du scarifiage). L'étape de préparation de terrain devrait être faite de façon à ne pas compromettre le potentiel bleuet. Certaines techniques permettent un retour 10 ans plus tard (ex. : haute flottabilité). Ce qui rendrait possible en rotation plus courte pinède - bleuetière	•
				• Intégration de l'artisanat (autochtone et autre) en lien avec les PFNL dans un pôle de récréotourisme	•

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Reconnaissance de la valeur économique et écologique des PFNL	•
	5.08	La compétitivité des entreprises du domaine forestier	Les problématiques liées à l'approvisionnement des usines de première transformation, le coût de la matière ligneuse, la certification ainsi que le maintien et le développement d'un réseau performant d'entreprises d'aménagement forestier.	• Coûts d'approvisionnement permettant des opérations d'usine compétitives et durables.	• FES_Enjeu_508A_TLGIRT_LSJ_Travaux_sylvicole_non_commerciaux • FES_Enjeu_501C_TLGIRT_LSJ_Destination_et_Volume • FES_Enjeu_508C_TLGIRT_LSJ_Qualite_bois • FES_Enjeu_508D_TLGIRT_LSJ_Valeur_bois_pied • Travaux de la table opérationnelle • Entente CIFQ-MRNF
				• Approvisionnement certifié selon les besoins industriel	• Travaux de la TLGIRT (mandat 2) • Travaux de la table opérationnelle (Comité mixte certification) • Entente CIFQ-MRNF
				• Prévisibilité des approvisionnements des usines. • Planification de la récolte composée de blocs prescrits et harmonisés couvrant au minimum 300 % des besoins annuels (BGA et BMMB).	• Table opérationnelle • PRAN R154 • TLGIRT • Consultation PAFI • Harmonisation (planification, opérationnelle et générique)
	5.09	Le rendement ligneux du territoire en quantité et en qualité	La productivité ligneuse du territoire en termes de quantité et de qualité.	• Interventions sylvicoles bien adaptées à l'écologie des sites, aux objectifs poursuivis et en fonction de leur rentabilité économique.	• PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –niveaux d'aménagement (R16) • Guide sylvicole • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Analyse de la rentabilité économique • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Boisement optimal des parterres perturbés (coupe, feu, etc.) • Utilisation optimale du parterre de coupe et de la matière ligneuse	• PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –niveaux d'aménagement (R16) • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Suivis • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois
				• La viabilité des activités d'aménagement forestier (éviter l'écrémage) • Optimisation de la matière ligneuse	• FES_Enjeu_508C_TLGIRT_LSJ_Qualite_bois • FES_Enjeu_508D_TLGIRT_LSJ_Valeur_bois_pied • Bilan des contraintes • Plans spéciaux de récupération et de remise en production des landes • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –niveaux d'aménagement (R16) • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Suivis • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois
				• Utilisation de la biomasse forestière à titre de solution pour faciliter la remise en production (pas d'andains, optimisation de la récupération)	• FES_Enjeu_507A_TLGIRT_LSJ_Opt_mat_lig_non_util_biomasse

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Priorisation des interventions sylvicoles afin de remettre en production les superficies affectées par les perturbations, en s'assurant de récupérer le maximum de superficies forestières productives	• Plans spéciaux de récupération et de remise en production des landes • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Scénarios sylvicoles (R15) • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée –niveaux d'aménagement (R16) • PAFIT : Stratégie d'aménagement forestier intégrée – Suivis • PAFIT- Document : Analyse des enjeux - Stratégie de production de bois • PAFIT- Document : Analyse des enjeux : Enjeux écologiques – Enjeux de composition végétale • FES_Enjeu_507A_TLGIRT_LSJ_Opt_mat_lig_non_util_biomasse
	5.10	La culture forestière	L'enrichissement culturel de la population locale qui vise à développer leurs connaissances générales, leurs intérêts pour le milieu forestier et valoriser le domaine forestier.	• Valorisation des métiers de la foresterie • Les perceptions à l'égard de l'utilisation de la forêt.	• Promotion de la forêt par l'Association forestière régionale 02 et le milieu d'enseignement • FES_Enjeu_603A_TLGIRT_XXX_Culture _autochtone - suivi annuel des travaux de l'association
	5.075 5.11	La qualité et la quantité de la main-d'œuvre	L'abondance, la rétention et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour le secteur forestier.	• L'abondance, la rétention et la formation d'une main-d'œuvre qualifiée pour le secteur forestier ; • La stabilité et la quantité de la main-d'œuvre pour répondre aux besoins des employeurs.	• Promotion des emplois reliés à la forêt par l'Association forestière régionale 02 • Enseignement réalisé par les CEGEPS et CFP de la région • FES_Enjeu_603A_TLGIRT_XXX_Culture _autochtone-suivi annuel des travaux de l'association

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	5.12	La sécurité des travailleurs	Les problématiques liées à la sécurité des travailleurs qui œuvrent sur le territoire ou dans les industries qui dépendent du territoire et de ses ressources.	• La sécurité des travailleurs	• Plan de mesure d'urgence • Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier (RSSTAF),
6. Prise en compte, dans les choix de développement, des valeurs et des besoins exprimés par les populations concernées	6.01	La participation des différents acteurs à la gestion intégrée des ressources et du territoire	La participation des utilisateurs à la planification et à la gestion forestière.	• Les intérêts, les valeurs, les besoins, les attentes et la connaissance de la population à l'égard de la gestion et de l'aménagement des forêts du Québec • La participation des délégués pleine et entière à la planification de l'aménagement forestier intégré ;	• TLGIRT : Liste des préoccupations et enjeux de la TLGIRT (R10) • TLGIRT : Tableau synthèse des trente enjeux et principales préoccupations entérinées par les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire du Saguenay–Lac Saint-Jean (R10_R12) • Site Epinet • Site Web des TLGIRT SAG_LSJ • Québec.ca • Forêt démystifiée (foret-demystifiee) • Forêt ouverte (https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/) • Données Québec (https://www.donneesquebec.ca/) • Consultation publique

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
				• Aptitude des délégués à participer activement à l'élaboration des plans d'aménagement forestier • Habilité des délégués à participer aux exercices de concertation régionale et d'en faire la diffusion auprès de leur groupe d'intérêt	• TLGIRT (Assemblée des partenaires, CT, SCT, visite terrain) • Formation des nouveaux délégués • Présentation des délégués au CT des TLGIRT • FES_enjeu_601A_TLGIRT_XXX_Satisfaction_delegues • Diffusion de l'information des délégués auprès de leur groupe d'intérêt et sur la page de Facebook de leur organisme
				• La cohérence et l'intégration des interventions sur le territoire.	• Mesure d'harmonisation (planification et opérationnelle) • FES_Enjeu_506C4_ TLGIRT_LSJ_MHG_amb_site_heb • Entente CIFQ-MRNF • PRAN • À venir : document explicatif sur les mesures d'harmonisation (opérationnelle et des usages)
				• Les intérêts, les valeurs, les besoins et les attentes des communautés autochtones à l'égard de la gestion et de l'aménagement des forêts du Québec. • Fluidité du partage et capacité de traitement de l'information de nation à nation	• Consultation autochtone • TLGIRT • Entente et négociations gouvernementales en vigueur et à venir
				• La prise en charge des enjeux forestiers à l'échelle régionale	• Délégation du mandat des TLGIRT à des organismes régionaux • Délégation du mandat des consultations des PAFI à des organismes régionaux • PAFIT

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	6.02	Les connaissances sur les multiples ressources et utilisations du territoire (acquisition, transfert, maillage et intégration)	Les besoins en acquisition et partage de connaissance sur les ressources et la dynamique des écosystèmes forestiers. L'intégration de ces connaissances dans les processus décisionnels et la planification de l'aménagement.	• Les nouvelles connaissances et les nouvelles techniques qui optimisent la gestion et la planification forestière.	• Participation à l'identification des besoins et au financement de projets de recherche régionale
				• Le transfert des connaissances aux différents acteurs ; • La concertation par des activités de formation et information ; • Accessibilité des informations que le processus de planification se déroule de façon transparente et que toutes informations soient partagées entre les partenaires.	• TLGIRT (Assemblée des partenaires, CT, SCT, visite terrain) • Formation des nouveaux délégués • Présentation des délégués au CT des TLGIRT • Harmonisation (planification et opérationnelle) • Site Epinet • Site internet du MRNF - Québec.ca

Critère d'AFD	#	Enjeu TLGIRT	Description sommaire	Principales préoccupations	Moyens de maîtrise et solutions potentielles
	6.03	Le respect des droits, traités et ententes avec les communautés autochtones	La reconnaissance et le respect des droits ancestraux, autochtones et issus de traités. La nécessité de comprendre et respecter les exigences juridiques actuelles qui ont trait aux droits ancestraux autochtones et issus de traités.	• Application des modalités définies sur les sites d'intérêts autochtones convenus entre les Ilnuatsh et le gouvernement ; • La mise en œuvre et le respect des ententes d'harmonisation avec les communautés autochtones ;	• Ententes autochtones • Consultation autochtone
	6.04	L'intégration du savoir traditionnel et de l'utilisation ancestrale autochtone dans la gestion forestière	La nécessité d'intégrer le savoir traditionnel et de respecter l'utilisation autochtone dans la gestion et la planification forestière.	• La documentation et l'intégration des connaissances traditionnelles et des expériences des Pekuakamiulnuatsh (Mashteuiatsh) et des Essipiunnuat (Essipit) dans la gestion forestière.	• Ententes autochtones • Consultation autochtone

ANNEXES

Historique de la fiche				
Version/date	**Actions**	**Date**	**Sections modifiées**	**Commentaires**
1.0	Adhésion	2016-12-15 2016-12-20	Création initiale	Adhésion TLGIRT Lac St-jean (15 décembre 2016) Adhésion TLGIRT Saguenay (20 décembre 2016)

Historique de la fiche				
Version/date	**Actions**	**Date**	**Sections modifiées**	**Commentaires**
1.1	Présentation aux TLGIRT pour bonification et adoption aux prochains CT	02/11/2017 07/11/2017		Version avec intégration des travaux de la saison 2016-2017
2.0	Adhésion	2017-12-12 2017-12-14	Enjeu 5.9 : Ajout préoccupation principale (Danger écrémage) MGH Orignal –> MHG Ambiance Chasse orignal	Validation et bonification des préoccupations et solutions par les délégués des TLGIRTs
2.1	Présentation aux TLGIRT	2018-05-18 2018-06-14	Bonification Colonne Solution : MHG : Ambiance Site d'hébergement (en cours) Biomasse MHG : Omble de fontaine (en cours)	Bonification des solutions issues des travaux de la TLGIRT saison 2017-2018 Identification des principales préoccupations répondues par les solutions 2017-2018
2.2	Présentation aux TLGIRT	2018-10-16 2018-10-18	Tableau initial de la saison 2018-2019	Validation des préoccupations et solutions par les délégués des TLGIRTs durant l'été 2018
2.3	Présentation aux TLGIRT	2018-12-06 (SAG) 2018-12-13 (LSJ)	Tableau ajusté de la saison 2018-2019	Intégration des nouvelles principales préoccupations TLGIRT Saguenay — adoption le 6 décembre 2018 TLGIRT Lac St-Jean – adoption le 13 décembre 2018 Intégration des commentaires de François Lévesque du 21/12/2018
2.4	Présentation et adoption aux TLGIRTs	2019-05-30 (SAG) 2019-05-23 (LSJ)	Tableau ajusté de la saison 2018-2019	MHG : Ambiance Site d'hébergement (SEPAQ + Pourvoiries) (Adoptée LSJ, Saguenay en cours) ~~(en cours)~~ FES 1.03C : Peuplements de seconde venue (EPC) ~~(en révision)~~ FES 3.02B : Milieux riverains ~~Lisières boisées~~ (Sag) Enjeu 5.04 : Qualité paysage : Ajout Solution : Travaux sur les paysages (Sag) — En cours

Historique de la fiche				
Version/date	**Actions**	**Date**	**Sections modifiées**	**Commentaires**
				(LSJ) Enjeu 5.10 : Culture forestière : Ajout Solution : Suivi annuel des travaux de l'association forestière régionale 02
2.5	Présentation et adoption aux TLGIRTs	2019-10-31 (SAG) 2019-10-24 (LSJ)	Projet : Tableau ajusté de la saison 2019-2020	FES 5.06B : Martre ~~(LSJ seulement)~~ (Adoptée LSJ, Saguenay en cours) MHG : Protection ruisseau intermittent (omble de fontaine) ~~(en cours)~~ (Suspendus) Organisation spatiale sapinière ~~(à venir)~~ (travaux en cours) MHG Reboisement Essences Exotiques ~~(en validation MFFP)~~ (LSJ : en validation MFFP) Enjeu 1.06 : Ajout Solution : Bilan du reboisement essences exotiques et hybrides au PAFIT FES 6.01A : Satisfaction des ~~partenaires~~ délégués (en révision) FES 1.04B : Caribou (en révision) ~~Plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier et modalités de gestion — région 02~~ ~~Modalités de gestion du plan d'aménagement de l'habitat du caribou forestier~~ Plan d'action gouvernemental pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier (Modalités d'aménagement adaptées en développement)
2.6	Version préliminaire de fin de saison 2019-2020	2020-12-10 (SAG) 2020-10-15 (LSJ)	Ajustement en fonction de l'atelier sur les paysages au Saguenay de février 2020 - Ajustement en fonction de l'atelier sur les priorités TLGIRT LSJ du 12 décembre 2019	Modification de l'enjeu paysage (Sag) Ajustements réalisés par le MFFP afin d'ajouter des solutions existantes (moyens de maîtrise) pour les nouvelles grandes préoccupations ajoutées (à valider) - Ajustements réalisés à partir des commentaires de l'atelier sur les priorités LSJ Ajustements réalisés par le MFFP afin d'ajouter des solutions existantes (moyens de maîtrise) pour les nouvelles grandes préoccupations ajoutées
2.7	Version adoptée de début de saison 2020-2021	2020-12-10 (SAG) 2020-10-15 (LSJ)	Présenté et adopté en début de saison — Version préliminaire de fin de saison 2019-2020	S.O.
2.8	Version préliminaire de début de	2021-10-21 (SAG)	Présentée et adoptée en début de saison par les deux TLGIRT	S.O.

Historique de la fiche				
Version/date	**Actions**	**Date**	**Sections modifiées**	**Commentaires**
	saison 2021-2022	2021-10-14 (LSJ)	— Version préliminaire de fin de saison 2020-2021	
2.9	Version préliminaire de début de saison 2022-2023	2022-10-20 (SAG) 2022-10-13 (LSJ)	Présentée et adoptée en début de saison par les deux TLGIRT — Version préliminaire de fin de saison 2020-2021	S.O.
3.0	Version révisée pour changement de gestion documentaire des enjeux locaux		Colonne Solution aux enjeux	Ajustement des solutions en fonction des changements reliés aux PAFIT 2023-2028 Enjeux écologiques à l'intérieur du PAFIT Enjeux socioéconomiques sur site de la TLGIRT CRP
3.1	Version révisée suite à l'atelier de priorisation LSJ Version révisée pour harmonisation des préoccupations et des solutions	2023-09-19	Colonne Principales préoccupations et Solution aux enjeux	Révision suite à l'atelier : Enjeu 4.02 Changement climatique Enjeu 5.06 : Utilisation multi-usage du territoire
4.0	Version révisée suite aux ateliers de révision de la TLFIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean	2025-05-06	Colonne Principales préoccupations et Solution aux enjeux	Révision suite à l'atelier : Enjeu 5.07 La diversification des produits de la forêt Enjeu 5.06 : Utilisation multi-usage du territoire Enjeu 6.01 La participation des différents acteurs à la gestion intégrée des ressources et du territoire

ANNEXE 5 : RÉSOLUTION SUR L'AUTORISATION DU PERSONNEL DU MINISTÈRE DE TENIR DES RENCONTRES DES TLGIRT EN PRÉSENTIEL

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 11 décembre 2024

M. Claude Bélanger,
Directeur régional des forêts
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Objet : Résolution sur l'autorisation du personnel du ministère de tenir des rencontres des TLGIRT en présentiel

ATTENDU que l'article 55 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) indique, entre autres, que la TLGIRT est mise en place dans le but d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées ;

ATTENDU que les rencontres en présentiel favorisent nettement les échanges, la tenue d'atelier et, par le fait même, l'avancement des travaux de la TLGIRT ;

ATTENDU que les actuelles restrictions budgétaires de la fonction publique entraînent des rencontres en visioconférence peu conviviales et peu satisfaisantes pour les délégués ;

Les délégués de la TLGIRT Saguenay et de la TLGIRT Lac-Saint-Jean demandent au MRNF de revenir à des rencontres en format hybride afin de maintenir l'intérêt et la participation des membres et assurer l'atteinte des objectifs de l'article 55 de la LADTF.

L'ensemble des participants de la TLGIRT Saguenay et Lac-Saint-Jean

ANNEXE 6 : APPUI AU MAINTIEN DES TLGIRT DANS LE CADRE DU PROJET DE LOI 97

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, 27 mai 2025

Madame Maïté Blanchette Vézina
Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest
Québec (Québec)
G1H 6R1

Objet : Appui au maintien des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97

Madame la ministre,

Par la présente, nous souhaitons vous faire part de notre profonde préoccupation concernant la disposition du projet de loi n° 97 qui prévoit la dissolution des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT).

Les TLGIRT jouent un rôle fondamental dans la gouvernance territoriale et la gestion durable des ressources forestières. Elles constituent un espace de dialogue unique où se rencontrent les Premières Nations, les municipalités, les entreprises, les organismes, les groupes environnementaux, les usagers du territoire et les citoyens. Grâce à ces tables, les enjeux locaux sont discutés, les préoccupations sont entendues, et des consensus sont atteints dans un esprit de collaboration et de transparence.

Leur disparition risquerait de compromettre la légitimité sociale des décisions en matière d'aménagement forestier, de réduire la participation citoyenne et de fragiliser les mécanismes d'harmonisation des usages. Dans un contexte où le projet de loi 97 introduit un nouveau zonage forestier, la concertation devient plus que jamais essentielle.

Nous reconnaissons que le fonctionnement des TLGIRT peut être amélioré. Toutefois, leur structure actuelle offre une base solide sur laquelle il est possible de bâtir un modèle encore plus efficace, plutôt que de les abolir.

Nous vous demandons donc respectueusement de reconsidérer cette disposition du projet de loi et de maintenir les TLGIRT comme outil de concertation territoriale, conformément aux principes de gestion intégrée et durable des ressources naturelles.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabelle Delisle, au nom des délégués des TLGIRT du Saguenay et du Lac-Saint-Jean
Coordonnatrice des TLGIRT du Saguenay-Lac-Saint-Jean Conférence Régionale des Préfets du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Projet de résolution – Maintien des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97

Considérant *que le projet de loi n° 97, déposé le 23 avril 2025, vise à moderniser le régime forestier du Québec et propose notamment un nouveau zonage du territoire forestier public;*

Considérant *que ce projet de loi prévoit la dissolution des TLGIRT, instances régionales de concertation qui rassemblent les acteurs du milieu autour des enjeux liés à l'aménagement forestier;*

Considérant *que le terme TLGIRT est utilisé afin de faire référence à une instance de concertation regroupant les acteurs concernés par la gestion intégrée des ressources et du territoire;*

Considérant *que la mouture de TLGIRT proposée dans la nouvelle loi devra être adaptée à la réalité régionale afin de refléter les particularités socioéconomiques, environnementales et culturelles propres à chaque territoire;*

Attendu *que les TLGIRT constituent une voie de transmission essentielle pour les échanges entourant les consultations des différents plans d'aménagement forestier, en regroupant tous les intervenants du milieu;*

Attendu *que les TLGIRT sont un outil central dans le processus d'harmonisation des usages et des intérêts sur le territoire;*

Attendu *que ces tables permettent aux intervenants de faire connaître leurs enjeux, de faire valoir leurs préoccupations et de parvenir à des consensus sur les interventions à réaliser;*

Attendu *que les TLGIRT assurent la diffusion des documents et études nécessaires à une compréhension partagée des enjeux territoriaux;*

Attendu *que le nouveau zonage proposé dans le projet de loi 97 nécessitera une concertation accrue pour prioriser les usages et l'aménagement des territoires, ce que les TLGIRT sont en mesure de faciliter;*

Attendu *que les intervenants régionaux consultés ont unanimement souligné l'importance des TLGIRT et demandé leur maintien;*

Attendu *que, bien que leur fonctionnement puisse être amélioré, les TLGIRT jouent un rôle essentiel dans la concertation territoriale et la gouvernance forestière;*

Attendu *que la norme d'aménagement forestier durable exige la présence de mécanismes de concertation, rôle que remplissent adéquatement les TLGIRT;*

Attendu *que les TLGIRT favorisent une approche de gestion intégrée et écosystémique, en tenant compte des dimensions sociales, économiques, culturelles et environnementales du territoire;*

Attendu *que la disparition des TLGIRT risquerait d'affaiblir la légitimité sociale des décisions prises en matière d'aménagement forestier, en réduisant la transparence et la participation citoyenne;*

Attendu *que les TLGIRT permettent de prévenir les conflits d'usage en favorisant le dialogue en amont entre les parties prenantes;*

Attendu *que les Premières Nations, les municipalités, les groupes environnementaux, les entreprises forestières, les villégiateurs, les chasseurs, pêcheurs, trappeurs et autres usagers du territoire y trouvent un espace d'expression et de collaboration;*

Attendu *que la suppression des TLGIRT pourrait entraîner une perte de mémoire collective et de savoirs locaux accumulés au fil des années;*

Il est résolu *de demander à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts de maintenir l'existence des TLGIRT dans le cadre du projet de loi 97 portant sur la réforme du régime forestier.*

Adoptée et signée à l'unanimité par les délégués de la TLGIRT Saguenay le 15 mai 2025
Adoptée et signée à la majorité par les délégués de la TLGIRT Lac-Saint-Jean le 27 mai 2025

ANNEXE 7 : RAPPORT FINAL DU SOUS-COMITÉ SUR L'ENJEU DE L'ENFEUILLEMENT DANS LES PLANTATIONS DE LA TLGIRT SAGUENAY

1. CONTEXTE ET DESCRIPTION DU MANDAT

CONTEXTE

Lors de la saison 2022-2023, les délégués de la TLGIRT Saguenay ont identifié l'enjeu de l'enfeuillement dans les plantations comme préoccupant et prioritaire. À l'automne 2023, les délégués ont officiellement formé un sous-comité de travail sur l'enjeu de l'enfeuillement.

DESCRIPTION DE L'ENJEU

L'enjeu de l'enfeuillement s'inscrit dans le critère d'aménagement forestier durable du tableau synthèse des enjeux entérinés par la TLGIRT Saguenay (R10-R12) :

1. Conservation de la diversité biologique
   1.01 La diversité des écosystèmes à l'échelle du paysage : la variété des communautés forestières et des écosystèmes, ainsi que la proportion et la répartition des types de couvert dans le paysage.

L'enfeuillement est l'augmentation du nombre de feuillus dans un peuplement forestier ou sur un territoire, au détriment des conifères.

La composition végétale des peuplements est un phénomène dynamique, modelé par l'interaction de différents agents, tels que les perturbations naturelles (feux, épidémies d'insectes), les perturbations humaines (récolte de bois) et les facteurs climatiques.

L'enjeu de composition est traité ici dans un cadre écologique et économique. On cherche ainsi à éviter des modifications dans la composition végétale afin de maintenir la qualité de l'habitat. On reconnaît qu'en maintenant différents types de couverts forestiers, on favorise le maintien d'écosystèmes différents (notion de filtre brut) aux fins de conservation de la diversité biologique. On cherche également à assurer un retour sur l'investissement sylvicole.

LE SOUS-COMITÉ ET SON MANDAT

Mandat du sous-comité de travail

Dans les plantations :

- Présenter le portrait de l'état des plantations de l'UA 023-71, dont celles perdues au calcul de la possibilité forestière (31 % de l'étude des crédits) : superficies abandonnées, superficies

possibles à sauver, superficies sous-contrôles. Analyser l'impact de ces superficies perdues sur la possibilité forestière et sur la stratégie régionale de production de bois.
- Portrait de la méthodologie du suivi-contrôle annuel du MRNF. État de situation actuel des investissements sylvicoles.
- Faire des recommandations sur le suivi et l'entretien des plantations.

Peuplements naturels avec potentiel d'enfeuillement

- Pas immédiatement sur le plan de travail

Composition du sous-comité de travail

Responsable :	**Richard Carbonneau**	**Entrepreneur sylviculture**
	François Villeneuve	MRC 1
	Nicolas Tremblay	MRC 2
	Guillaume Rosa	Industrie 4
	Louis Bélanger	Autre groupe environnemental
	Isabelle Delisle	CRP (coordonnatrice TLGIRT)
	Danielle Bourbonnais	MRNF (coordonnatrice ministère TLGIRT)
	Steeve Coulombe	MRNF (planificateur PAFIT)
	Éric Fleury	MRNF (planificateur PAFIT, remplace Steeve Coulombe dans le sous-comité)

2. TRAVAUX RÉALISÉS

DÉFINITIONS

L'enfeuillement est l'augmentation du nombre de feuillus dans un peuplement forestier ou sur un territoire, au détriment des conifères. Les principales essences non-commerciales envahissantes sont le cerisier de Virginie, le cerisier de Pennsylvanie, l'érable à épis et le saule.

À titre d'exemple, dans la sapinière à bouleau blanc de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, une diminution de plus de 276 143 hectares est observée dans les strates résineuses et de plus de 29 157 hectares dans les strates en voie de développement. Cette diminution se fait au détriment des strates mélangées, où une augmentation de 244 087 hectares a été observée

(comparaison entre le 4e et le 5e décennal, telle que présentée dans le PAFIT de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean[2] (voir Figure 1).

Au Saguenay–Lac-Saint-Jean, c'est plus de 990 000 hectares de strates résineuses qui seraient convertis en strates mixtes résineuses et mixtes feuillus.

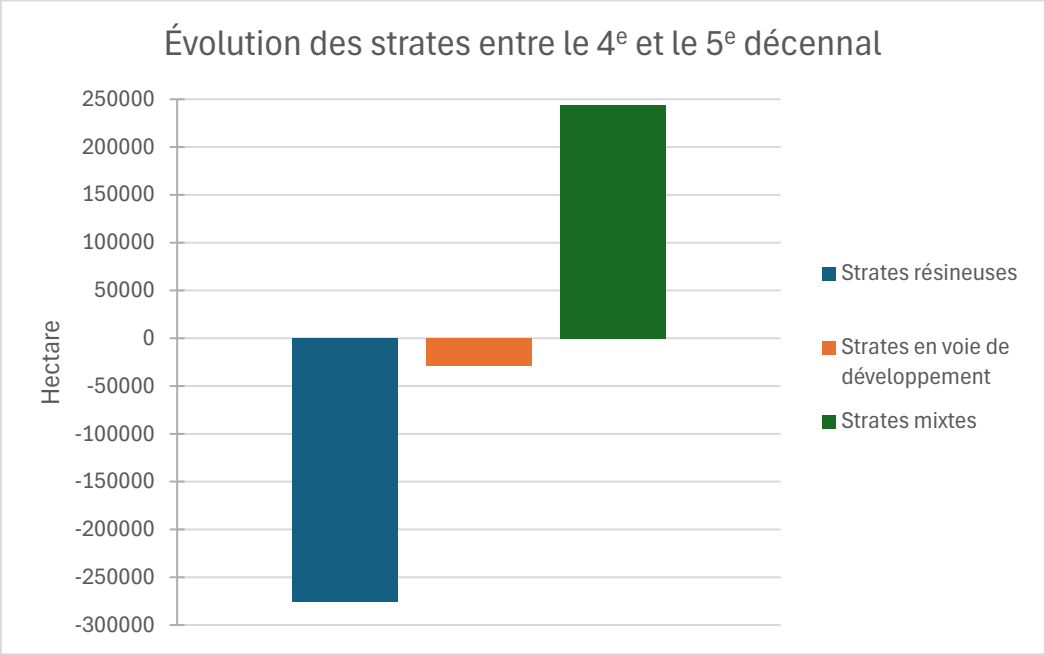

Figure 1. Évolution en hectare des strates résineuses, en voie de développement et mixtes entre le 4e et le 5e décennal.

IMPACT ET RÉALITÉ

L'enjeu de l'enfeuillement fait partie des enjeux identifiés par la TLGIRT Saguenay. Elle a fait partie d'une FES d'aménagement écosystémique. L'enjeu est maintenant intégré au PAFIT 2023-2028 du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

En 2023, la TLGIRT Saguenay a adopté une résolution afin que l'enjeu de l'enfeuillement soit traité en priorité. L'enjeu a été identifié comme tel puisqu'il est primordial de s'assurer, lors des travaux sylvicoles, que les arbres mis en terre donneront le rendement prévu dans les tables de production et la stratégie sylvicole afin d'assurer un rendement soutenu des peuplements

[2] Analyse des enjeux pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

aménagés et d'assurer un retour sur les investissements monétaires réalisés. De plus, l'application de la stratégie sylvicole permet aux forêts d'atteindre leur plein potentiel en termes de volume de production à maturité. Ainsi, les forêts aménagées contribuent à maintenir un équilibre écologique et économique en évitant une pression excessive sur le territoire. En effet, en limitant l'extension des surfaces de récolte, nous préservons non seulement la biodiversité du site, mais nous assurons également une utilisation pérenne des ressources pour l'ensemble des utilisateurs concernés.

Plusieurs études scientifiques confirment qu'il est primordial de réaliser un dégagement dans les premières années de mise en terre. La non-réalisation du traitement aura un impact majeur sur la production en volume à maturité.

Les études ont également montré que d'attendre le nettoiement avant de faire un premier dégagement met en péril la survie et la réussite de la plantation :

> « *Le nettoiement seul ne peut remplacer l'application d'un dégagement mécanique en bas âge. Le dégagement mécanique appliqué au moment requis résulte en une surface terrière des arbres plantés qui est de 64 % à 105 % supérieure à celle obtenue si le traitement est omis, et ce, même avec l'application d'un nettoiement.* »[3]

CONSTATS

La réalisation des travaux sylvicoles non-commerciaux a un impact important sur l'enfeuillement :

DÉGAGEMENT

Il y a un important retard dans les superficies de plantation à dégager et à nettoyer dans l'unité d'aménagement 023-71. Le retard est de l'ordre de 13 574 hectares pour la période de 2018 à 2023 et de l'ordre de 1 158 hectares pour les 2 premières années de la période quinquennale 2023-2028, ce qui totalise 14 732 hectares (voir Figure 2). Il est également important de noter que, pour l'année 2024, toutes les superficies prévues n'ont pas été reboisées ou regarnies. Effectivement, il s'est reboisé 5 053 hectares pour les deux premières années du quinquennal, alors que la cible initiale était de 6 600 hectares. Ce qui équivaut à 1 547 hectares planifiés, mais non reboisés.

Une des principales raisons pour laquelle ces superficies n'ont pas été dégagées est qu'elles étaient déjà fortement envahies par la végétation feuillue d'une hauteur de 80 à 200 centimètres. Ces superficies, scarifiées en 2021 et 2022, auraient dû être dégagées plus tôt.

[3] Urli, M., Barrette, M., Leduc, A., Thiffault, N. 2018. Résultats d'un délai d'application du dégagement mécanique en plantations d'épinettes blanche et noire dans un scénario de reboisement hâtif. Forestry Chronicle, 94(02):183-194

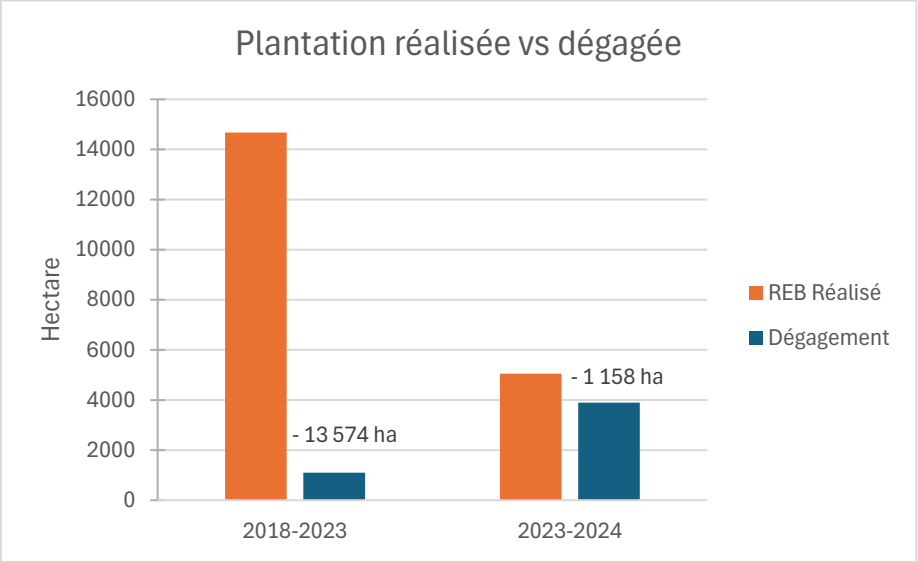

Figure 2. Superficies reboisées et dégagées pour la période quinquennale 2018-2023 et pour 2023-2024.

REBOISEMENT

Pour la période 2018-2023, 8 057 hectares ont été reboisés en plein et 6 616 hectares en regarni, pour un total de 14 673 hectares. Les prévisions quinquennales en prévoyaient 10 500 hectares en plein et 3 200 hectares en regarni, pour un total de 12 700 hectares. Pour les deux premières années de la période 2023-2028, 5 053 hectares ont été reboisés en plein et en regarni, alors que la stratégie en prévoyait 6 600 hectares, ce qui fait un retard de 1 547 hectares. (Voir Figure 3).

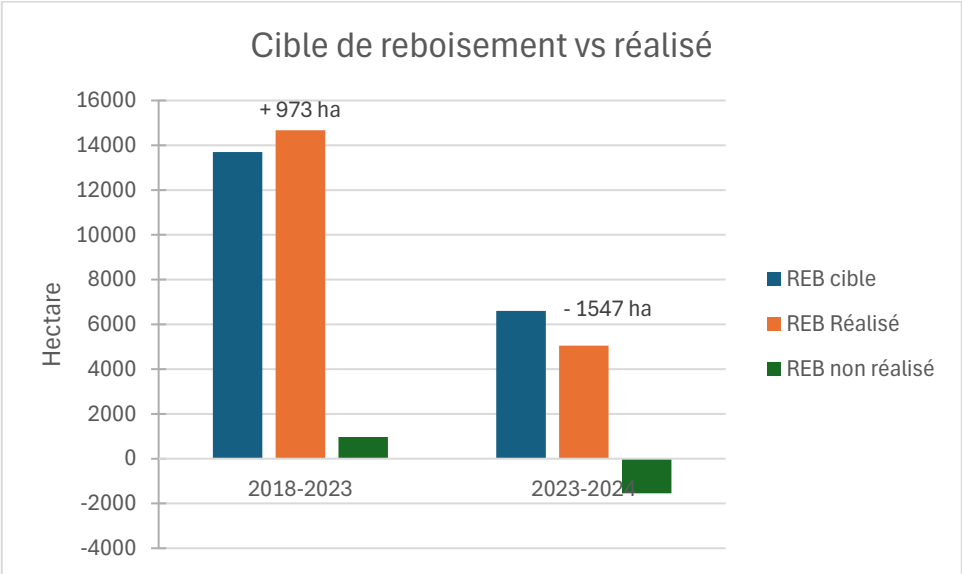

Figure 3. Comparaison entre les cibles de reboisement et le reboisement réel pour la période quinquennale 2018-2023 et pour 2023-2024.

TRAVAUX COMMERCIAUX

Au cours de la dernière période quinquennale, 1 779 hectares ont été traités en coupe partielle dans l'unité d'aménagement 023-71, alors que la cible était de 4 750 hectares. Il y a donc 2 971 hectares qui devaient être traités en coupe partielle, mais qui n'ont pas reçu le traitement. Au cours de cette même période, seulement 780 hectares ont été traités en éclaircie commerciale alors que la cible était de 5 000 hectares. (Voir Figure 4).

Les études montrent que la non-réalisation de ces types de travaux a un impact notamment sur la possibilité forestière, sur la biodiversité et sur les changements climatiques. Les peuplements traités en éclaircie commerciale conservent leur attribut de vieilles forêts. De plus, le traitement permet aux peuplements de conserver un couvert forestier, réduisant ainsi de façon importante l'apparition de végétation d'essences indésirables. Les semenciers conservés permettent également à la régénération naturelle de s'établir en sous-étage, et ce, sans l'apparition de la végétation de compétition en essences indésirables. L'éclaircie commerciale et la coupe partielle diminuent de façon importante l'impact des coupes totales et diminuent l'impact sur le rehaussement de la nappe phréatique et la perte des éléments minéraux dans le sol par le lessivage des argiles. Finalement, les forêts traitées en coupe partielle ou en éclaircie commerciale créent des habitats idéaux pour la faune et jouent un rôle essentiel dans la lutte aux changements climatiques.

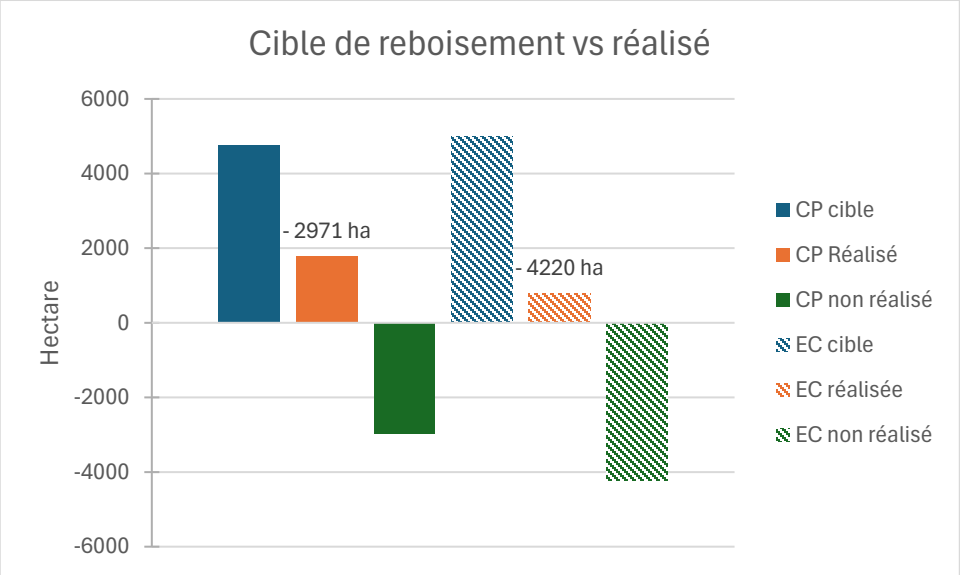

Figure 4. Comparaison entre les cibles de coupe partielle (CP) et d'éclaircie commerciale (EC) et ce qui a été réalisé sur le terrain pour la période quinquennale 2018-2023 et pour 2023-2024.

3. RECOMMANDATIONS

Le sous-comité de travail recommande :

- D'intervenir immédiatement après les opérations de récolte ou dans un délai le plus court possible afin de pouvoir réaliser rapidement les travaux de scarifiage et de reboisement des secteurs prévus. L'objectif permettrait d'en faire plus avec le même budget, notamment en diminuant de façon substantielle la compétition en essence indésirable déjà établie lors de la réalisation des travaux de scarifiage et de reboisement. Présentement, dû à l'important dédale administratif, les délais avant la remise en production d'un territoire varient entre trois et cinq ans.

- De s'assurer de faire une rétroaction des suivis, les rendre publiques et faire un ajustement dans le bilan quinquennal. De transmettre les ajustements au Forestier en Chef afin qu'il puisse ajuster sa stratégie.

- De s'assurer de réaliser les coupes partielles qui sont établies par le Forestier en Chef dans le calcul de possibilité forestière, lorsqu'il n'y a pas de plans spéciaux en cours (Ex. : plan spéciaux TBE ou feux). Car ces types de coupe, en plus d'avoir un impact très positif sur la possibilité forestière, contribuent de façon significative à diminuer l'enfeuillement. En conservant les attributs d'un peuplement et en diminuant, de façon importante, l'ouverture du peuplement, les coupes partielles favorisent l'implantation de la régénération naturellement en essences désirées tout en limitant l'apparition des essences feuillues non-commerciales. Ce type de travaux s'encadre parfaitement dans la notion d'aménagement écosystémique. De plus, il permet d'élaborer une stratégie sylvicole adaptative aux changements climatiques.

- Étant donné que les travaux sylvicoles sont réalisés sur environ 28 % à 30 % des superficies aménagées, il est impératif de cibler et de réaliser les travaux sur les meilleurs sites, c'est-à-dire les plus productifs et le plus près des accès permanents, afin de facilité et de diminuer de façon substantielle les coûts d'entretien des chemins forestiers.

- D'intervenir beaucoup plus rapidement dans les entretiens (maximum deux ans après le reboisement), afin d'obtenir les rendements escomptés, de s'assurer de diminuer des coûts et les risques d'envahissement par la compétition des essences non-désirées.

- Finalement, s'assurer de reboiser les bonnes essences aux bons endroits.

Le sous-comité souhaite que la TLGIRT Saguenay et le MRNF accueillent favorablement ces recommandations.

ANNEXE 8 : LETTRE DE RECOMMANDATION SUR LA STRATÉGIE SYLVICOLE

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, 12 décembre 2024

M. Claude Bélanger,
Directeur régional des forêts
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
3950, boulevard Harvey, 3e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6

Objet : Lettre de recommandation sur la stratégie sylvicole

Les interventions et les investissements sylvicoles réalisés en forêt doivent mener à un gain en rendement de volume et en valeur ajoutée des bois pour l'industrie forestière. C'est dans cette optique que les stratégies sylvicoles sont élaborées. L'enchaînement des différents traitements définis dans la stratégie sylvicole vise l'atteinte du stade « libre de croître » des arbres, ainsi que leur croissance optimale tant en qualité qu'en volume. Les courbes d'évolution des peuplements basées sur les rendements issus de la stratégie sylvicole sont utilisées aux fins du calcul de la possibilité forestière.

Il va donc sans dire que la non-atteinte des cibles de la stratégie sylvicole aura un impact notable sur le rendement final d'un peuplement aménagé. Aussi, si la programmation des traitements n'est pas respectée (ex. Dégagement suivant une plantation), cela peut dévaloriser et même compromettre l'investissement réalisé. De plus, la non-application de la stratégie sylvicole nuit à la prévisibilité et à la rétention de la main-d'oeuvre pour les entrepreneurs en travaux sylvicoles non-commerciaux. L'importance du respect de cette stratégie est donc sans équivoque. Or, depuis plusieurs années, force est de constater que les cibles ou la programmation fixées ne sont pas atteintes. Les restrictions budgétaires sont en partie responsables du non-respect de la stratégie sylvicole, mais ils n'en sont pas les seules responsables.

Parmi les causes identifiées par le comité de travail de la TLGIRT Saguenay, le non-respect de la programmation des traitements nuit grandement à l'atteinte des cibles de la stratégie en occasionnant l'accumulation des délais entre chacune des étapes.

La présence importante de matière ligneuse non-utilisée (MLNU) sur les parterres de coupe (quasi-totalité des opérations de récolte réalisées en bois court, c'est-à-dire à l'aide d'abatteuse multifonctionnelle qui façonne le bois directement sur le parterre de récolte et non en bordure de chemin) est également un frein à l'application de la stratégie puisqu'elle rend difficile le plein boisement.

L'atteinte des rendements escomptés en regard du respect des cibles de la stratégie permettrait d'avoir une marge de manoeuvre afin de concilier les différents usages sur le territoire, soit l'utilisation multi-usage des chemins, l'application de la stratégie de lutte contre les changements climatiques, l'harmonisation des usages, etc. En effet, l'augmentation des rendements (volume et qualité) des peuplements aménagés permet de récolter autant de volume sur une superficie plus restreinte.
Ex. Rendement peuplement naturel : 100 m^3/ha ; Besoin de 9 000 ha pour la 02371
Rendement plantation : 225 m^3/ha ; Besoin de 4 000 ha pour la 02371

Les membres de la TLGIRT croient qu'avoir une meilleure synergie entre les travaux sylvicoles commerciaux (récolte et construction de chemin) et les travaux sylvicoles non-commerciaux aiderait grandement à accélérer certains processus, en plus d'en diminuer les coûts.

La stratégie des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL) devrait également être revue, tout en maintenant les différents processus de consultation actuellement en vigueur. La réalisation d'AIPL dans les territoires à des distances trop importantes n'est pas optimale. Tout en tenant compte de l'harmonisation des différents usages de la forêt et des droits ancestraux des Premiers Nations, les AIPL devraient être localisées, pour des raisons opérationnelles et financières évidentes, le plus près possible des usines.

Les nouvelles technologies de suivi forestier devraient également être mises à profit (drones, imagerie satellite, etc.), étant plus efficaces, plus rapides et moins coûteuses.

Étant donné l'importance de l'application de la stratégie sylvicole et son incidence tant pour la filière forestière que pour les différents utilisateurs de la forêt, le MRNF doit se donner les moyens d'atteindre les cibles établies plutôt que de les réviser à la baisse. Les membres de la TLGIRT Saguenay demandent au MRNF d'élaborer un plan d'action réaliste afin d'atteindre les objectifs de sa stratégie sylvicole. Ils demandent également aux bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et au MRNF de s'engager à déployer tous les efforts afin de respecter cette stratégie.

Signée par les membres de la TLGIRT Saguenay

ANNEXE 9 : ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU MRNF DE LA LETTRE DE RECOMMANDATION SUR LA STRATÉGIE SYLVICOLE

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Saguenay, le 13 janvier 2025

Membres de la TLGIRT Saguenay signataires
2155, rue de la Peltrie
Jonquière (Québec) G8A 2A1
Isabelle.Delisle@crp02.com

Objet : Accusé de réception de votre correspondance

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance concernant les stratégies sylvicoles.

Nous tenons à préciser que les éléments mentionnés dans votre lettre sont pris en compte dans les réflexions en cours au ministère pour l'élaboration des futures stratégies sylvicoles.

Soyez assuré(e) que la Direction générale des forêts (DGFo-02) accorde toute l'attention nécessaire à la gestion des activités liées à la mise en œuvre des stratégies sylvicoles. Cependant, vous comprendrez qu'au niveau régional, certains éléments ne relèvent pas directement de notre autorité. Malgré ces contraintes, nous mettons tout en œuvre pour optimiser les processus en place.

Nous souhaitons également vous informer que, conformément aux orientations actuelles, les stratégies sylvicoles pour la période 2028-2033 seront principalement élaborées sur une base opérationnelle, en fonction des budgets disponibles. Toutefois, nous demeurons attentifs aux éventuelles possibilités de bonification pour l'élaboration et la mise en œuvre de ces stratégies.

Le contexte actuel, en constante transformation, est marqué par plusieurs chantiers majeurs susceptibles d'influencer l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies sylvicoles :

- **Modernisation du régime forestier** : Nous attendons les orientations qui en découleront afin de préciser les impacts sur les stratégies sylvicoles.
- **Cibles de conservation** : L'engagement du gouvernement du Québec, en 2022, à protéger 30 % du territoire d'ici 2030 pourrait réduire les superficies destinées à l'aménagement forestier et entraîner des ajustements des objectifs de production de bois.
- **Changements climatiques** : L'adaptation à ces changements exige une évaluation continue des actions sylvicoles et la révision des pratiques d'aménagement pour répondre aux nouvelles réalités.

Nous vous remercions pour votre collaboration à ces enjeux complexes et évolutifs.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.
Le directeur régional de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean,
Claude Bélanger, M. Sc.

ANNEXE 10 : QUESTIONNAIRE D'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PARTICIPANTS AU COMITÉ DE TRAVAIL DE LA TLGIRT LAC-SAINT-JEAN ET DE LA TLGIRT SAGUENAY

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

FORMULAIRE D'ÉVALUATION
COMITÉ DE TRAVAIL
Saison 2024-2025

Bloc A : Ambiance des rencontres

1. Les échanges sont respectueux

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord

Précisez :

2. La rencontre est interactive

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord

Précisez :

Bloc B : Contenu des rencontres

3. Le temps consacré aux sujets est approprié

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord

Précisez :

4. L'information livrée est vulgarisée

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord

Précisez :

5. La documentation remise est adéquate

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord

Précisez :

Union des Préfets
Saguenay–Lac-Saint-Jean

Bloc C : Fonctionnement

1. **Les règles sont respectées**

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord

Précisez :

2. **La rencontre a contribué au mandat de la table qui est : *« la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes concernés par les activités d'aménagement forestier.* »**

Tout à fait d'accord	D'accord	En désaccord	Tout à fait en désaccord

Précisez :

Bloc D : Satisfaction globale

1. **La rencontre a été satisfaisante (1 : pas satisfaisante, 10 : très satisfaisante**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Précisez :

Commentaire général :

_____
_____
_____

MERCI DE VOTRE COLLABORATION !